



Crédit photo : agence Patriarche.



INSTITUT DE
PSYCHOLOGIE

LICENCE DE PSYCHOLOGIE

PRESENTATION DE LA FORMATION A L'USAGE DES ETUDIANTS

Version du
29 août 2022

Avant-propos

Vous avez choisi de vous inscrire ou de vous réinscrire en licence de psychologie à l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2 ou vous hésitez encore à nous rejoindre et souhaitez obtenir des informations sur la formation que nous proposons ? Ce document vous est tout particulièrement destiné.

En effet, sans prétendre à l'exhaustivité, il vise à synthétiser les éléments d'information essentiels, susceptibles d'éclairer les futurs étudiants qui s'interrogent sur l'opportunité de choisir, dans Parcoursup, la licence de Psychologie de l'Université Lyon 2, les professionnels qui souhaiteraient renforcer ou valoriser leurs acquis en psychologie au sein de notre Institut, les étudiants en psychologie d'autres universités françaises ou étrangères qui souhaiteraient valider leur licence à Lyon 2, ainsi bien-sûr que les étudiants d'ores et déjà admis ou inscrits dans notre formation pour qui ce document a vocation à servir de guide tout au long de la licence et répond à la plupart des questions qu'ils peuvent se poser sur leur parcours.

La première partie de ce guide intéressera ainsi tout particulièrement les futurs étudiants qui s'interrogent sur leur orientation puisqu'elle vise à répondre à la plupart des questions qui nous sont posées chaque année au Salon de l'Etudiant à propos des objectifs de la formation et de ses débouchés. Les parties suivantes intéresseront surtout les étudiants qui ont déjà fait le choix de se former à l'Institut de Psychologie puisqu'elles répondent à des questions plus précises sur le déroulement de la formation dans ses aspects administratifs et pédagogiques. Enfin, ce guide s'achève par des réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées (FAQ) dans l'espoir de désaturer les boîtes mail des membres des équipes administrative et pédagogique...

J'espère donc que vos interrogations trouveront effectivement réponse dans ce guide et qu'il pourra bel et bien vous servir de compagnon tout au long de votre licence au sein de l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2.

Tanguy Leroy
Responsable de la Licence de Psychologie

IMPORTANT

Ce guide est diffusé à titre purement indicatif.
Les informations qu'il contient, mises à jour aussi souvent que possible,
n'ont aucune valeur contractuelle.

Table des matières

PRESENTATION DE LA FORMATION 7

Objectifs de la formation8

Les métiers de la psychologie	8
Objectifs de la formation en licence	10
Compétences requises	12
Les autres débouchés après la licence	13

Référentiel des compétences en licence de psychologie 15

COMPETENCES TRANSVERSALES	16
APPORTS THEORIQUES DISCIPLINAIRES.....	18
METHODOLOGIE DISCIPLINAIRE	21
POSTURE, ETHIQUE ET DEONTOLOGIE EN PSYCHOLOGIE	22

Spécificités de la formation universitaire 24

Différents régimes de formation..... 26

Régime général	26
Licence Accès Santé (LAS)	27
Contrat de Formation Personnalisé (CFP)	28
Formation à Partir de la Pratique (FPP).....	29
Validation des Acquis de l'Expérience.....	29

Comment intégrer la formation ? 31

Candidats souhaitant s'inscrire au régime général et n'ayant jamais étudié la psychologie.....	31
Etudiants en formation initiale ayant entamé des études de psychologie au sein d'une autre université et ne relevant pas du portail « Etudes en France ».....	33
Etudiants en formation initiale ayant entamé des études de psychologie au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne et résidant dans un pays relevant du portail « Etudes en France ».....	34
Candidats souhaitant s'inscrire dans un dispositif de formation continue (CFP ou FPP).....	34

VOTRE SCOLARITE 35

Le cadre institutionnel 36

L'Université Lumière Lyon 2	36
L'Institut de Psychologie	37
Les statuts des enseignants-chercheurs	38

Qui contacter ? 39

Votre question concerne l'enseignement des langues ou des TIC ?.....	41
Votre question concerne la Licence Accès Santé ?	42
Votre question concerne la mobilité internationale ?	42
Votre question concerne un aspect administratif de votre scolarité ?.....	42
Votre question concerne un enseignement spécifique, les modalités ou les résultats d'un examen particulier ?	43
Votre question concerne les conditions ou des difficultés de validation de votre année ?	44
Votre question concerne globalement votre parcours universitaire, et en particulier votre progression au sein de la licence de psychologie ?.....	45

Guide des dispositifs sociaux et médicaux pour les étudiants	46
Inscriptions administrative et pédagogique	48
Inscription administrative	48
Inscription pédagogique.....	51
Remise du contrat pédagogique	53
Validations d'acquis	54
Validation des acquis universitaires	54
Régime transitoire lors des changements de l'offre de formation	55
Mises en garde spécifiques à l'attention des étudiants de L3	55
Validation des Acquis de l'Expérience.....	55
Régimes Spéciaux d'Etudes.....	56
Etudiants en situation de handicap.....	56
Sportifs de Haut Niveau	57
Artistes de Haut Niveau	57
Autres situations	58
Testothèque.....	59
Mobilité académique internationale.....	60
Césure	62
Engagement étudiant.....	63
Règlement général des études.....	64
Participation aux examens.....	67
Conduites à tenir lors des examens terminaux en amphis	67
Remettre vos dossiers aux enseignants	68
Eviter toute forme de plagiat	69
Accompagnement à l'entrepreneuriat.....	70
Le TD d'Entrepreneuriat à partir du semestre 4	70
L'incubateur Lumière	70
Le Statut d'étudiant.e entrepreneur.e (SNEE)	71
Le Diplôme d'Etudiant.e Entrepreneur.e (D2E).....	71
CONTENUS DETAILLES DES ENSEIGNEMENTS	72
Maquettes des enseignements.....	73
Semestre 1.....	77
Méthodologie disciplinaire : démarche scientifique.....	77
Psychologie clinique.....	77
Psychologie du développement.....	78
Méthodologie disciplinaire : méthode expérimentale.....	79
Psychologie cognitive	80
Psychologie sociale.....	80
Accompagnement	81
Semestre 2.....	83
Psychologie clinique et psychopathologie 2	83
Psychologie du développement 2	83

Psychologie sociale 2.....	84
Neuropsychologie 1	85
Psychobiologie 1	86
Statistiques descriptives.....	86
Histoire de la psychologie	87
Semestre 3.....	89
Psychologie clinique et psychopathologie 3	89
Psychologie du développement 3	90
Psychologie sociale 3.....	90
Psychologie cognitive 2	91
Exploitation de la littérature scientifique.....	91
Méthodologie disciplinaire : observation	93
Semestre 4.....	95
Psychologie clinique et psychopathologie 4	95
Neuropsychologie 2	95
Psychologie sociale 4.....	96
Psychologie du développement 4	97
Psychologie du travail	98
Psychologie de la santé	99
Psychologie de l'éducation et de la formation.....	99
Psychobiologie 2	100
Statistiques inférentielles 1.....	100
<i>Option Neuropsychologie.....</i>	<i>103</i>
<i>Option Psychologie et psychopathologie cliniques au fil des âges.....</i>	<i>103</i>
<i>Option Comportements en situations de travail, performance et bien être : Perspectives de la psychologie du travail</i>	<i>104</i>
<i>Option Qualité de vie, bien-être et santé</i>	<i>105</i>
<i>Option Psychologie du développement appliquée</i>	<i>107</i>
<i>Projet Personnel et Professionnel (PPP)</i>	<i>108</i>
Semestre 5.....	109
Psychologie clinique et psychopathologie 5	109
Psychologie sociale 5.....	110
<i>Option Handicap sensoriel et communication</i>	<i>111</i>
<i>Option Corps, comportement et société.....</i>	<i>111</i>
<i>Option Environnement et Psychologie : bien être, pratiques écologiques et rapports sociaux.....</i>	<i>112</i>
<i>Option Travail, handicap et vulnérabilités</i>	<i>113</i>
<i>Option Cognition et forensique</i>	<i>114</i>
<i>Option Genre, inégalités et discriminations</i>	<i>115</i>
<i>Option Regards croisés sur les émotions et leur régulation</i>	<i>117</i>
<i>Option Clinique et dynamique des groupes.....</i>	<i>118</i>
<i>Option Création et médiation.....</i>	<i>119</i>
<i>Option Psychologie du couple et de la famille.....</i>	<i>120</i>
<i>Option De la santé à la maladie</i>	<i>121</i>
Statistiques inférentielles 2.....	123
Méthodologie disciplinaire : psychométrie, tests et évaluations	124
<i>Option Neuropsychologie cognitive</i>	<i>125</i>
<i>Option Le langage dans toutes ses formes.....</i>	<i>126</i>
<i>Option Développement, éducation et handicap.....</i>	<i>127</i>
<i>Option Conduites à risques à l'adolescence</i>	<i>128</i>
<i>Option Relation thérapeutique et souffrance psychique.....</i>	<i>128</i>
<i>Option Cliniques du corps et symbolisation</i>	<i>129</i>
<i>Option Intervention et santé psychologique au travail.....</i>	<i>129</i>
<i>Option Lutter contre les rumeurs et théories du complot ? Approches psychosociales</i>	<i>130</i>
<i>Option Appréhender l'expérience vécue de la maladie : regards croisés en psychologie de la santé</i>	<i>131</i>
<i>Option Psychothérapies et processus de changement : introduction aux thérapies brèves</i>	<i>131</i>
Ethique et déontologie du psychologue	132

Projet Personnel et Professionnel (PPP)	133
Semestre 6.....	135
Psychologie cognitive 3	135
Neurosciences cognitives	135
Psychologie sociale 6.....	136
Psychologie du développement 5	137
Epistémologie	138
Méthodologie disciplinaire : entretiens et questionnaires	138
<i>Option Travail d'Etude et de Recherche</i>	140
UE E5 – Stage obligatoire	142
QUESTIONS FREQUENTES (FAQ)	145
Intégrer la formation	146
Absences	149
Validation des examens	151
Les stages.....	155
Accès en Master	158



Crédit photo : agence Patriarche.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Objectifs de la formation..... **Erreur ! Signet non défini.**
Référentiel des compétences en licence de psychologie **Erreur ! Signet non défini.**
Spécificités de la formation universitaire. **Erreur ! Signet non défini.**
Différents régimes de formation..... **Erreur ! Signet non défini.**
Comment intégrer la formation ? **Erreur ! Signet non défini.**

Objectifs de la formation

Chaque année en janvier, l'Institut de Psychologie est représenté au Salon de l'Étudiant par des enseignants-chercheurs et des étudiants en fin de cursus sur le stand de l'Université Lyon 2. Pendant trois jours, nos collègues y sont confrontés à un défilé incessant de futurs bacheliers, souvent accompagnés de leurs parents, qui s'interrogent tout à fait légitimement sur leur avenir et notamment sur l'opportunité d'entamer des études de psychologie. Cette première fiche a donc pour vocation de récapituler les objectifs de la formation en licence de psychologie.

Les métiers de la psychologie

La psychologie n'étant pas enseignée au lycée, l'image que le grand public se fait du psychologue est généralement beaucoup moins claire que celle qu'il se fait du biologiste ou de l'historien, et s'avère très dépendante des images diffusées par les médias. Or, les figures du psychothérapeute et du « profiler » ont été largement médiatisées ces dernières années au travers notamment des séries télé (*In Treatment*, *Huff*, *Soprano*, *Lie to me*, *Criminal Minds...*). Il n'est donc pas particulièrement étonnant que nos amphithéâtres de première année soient remplis d'étudiants qui veulent « aider les autres » ou devenir « psychocriminologues ». La douche peut donc s'avérer un peu fraîche, rapidement après le démarrage des cours de première année, pour les étudiants qui découvrent qu'on ne leur apprendra, en licence de psychologie, ni à apporter leur soutien aux personnes tourmentées, ni à traquer les criminels, et qu'il s'agira plus souvent d'utiliser des fichiers Excel que de philosopher. La méprise vient en fait d'une mauvaise compréhension de ce qu'est la psychologie... dont la réalité s'avère bien éloignée des clichés proposés par la télévision.

Rappelons donc que la psychologie est la discipline scientifique ayant pour vocation de décrire, comprendre, expliquer, et prédire les comportements (notamment les comportements humains) ainsi que les processus cognitifs, affectifs et sociaux qui le sous-tendent. La psychologie s'attache donc prioritairement à produire des connaissances sur l'organisation des comportements des individus par le biais de méthodologies de recherche rigoureuses. Les connaissances produites peuvent alors être utilisées sur divers terrains, dans diverses situations, par divers professionnels et notamment les psychologues.

Pour protéger les citoyens et leur garantir les compétences des psychologues en exercice, la profession de psychologue est réglementée en France par l'article 44 de la loi du 25 juillet 2005 portant diverses dispositions d'ordre social. En application de ce texte, ont le droit de faire usage du titre de psychologue essentiellement les titulaires (décret n°90-255 du 22 mars

1990 modifié par le décret n°2005-97 du 3 février 2005¹) à la fois d'une licence mention psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur². La formation du psychologue s'inscrit ainsi dans le cadre des cursus européens « L-M-D » : trois années après le bac pour obtenir la licence, deux années supplémentaires pour le master, et encore trois années pour le doctorat.

L'obtention du titre de psychologue requiert donc nécessairement de passer par une formation spécialisée de cinq années. Il faut préciser toutefois que pour permettre l'insertion des diplômés sur le marché de l'emploi, le nombre de places proposées dans chacun des masters de France est limité : un processus de sélection a donc lieu à l'entrée en master, sur la base le plus souvent des résultats académiques obtenus en licence, des stages, des expériences personnelles et professionnelles, et du projet professionnel des candidats. Obtenir la licence de psychologie ne garantit donc pas l'entrée en master et l'obtention du titre de psychologue : environ 800 licences de psychologie sont délivrées chaque année par Lyon 2 alors que notre université ne propose que 330 places dans les masters de psychologie.

Précisons également que les psychologues ne sont pas psychiatres, titre réservé aux médecins (docteurs en médecine) spécialistes. Ils ne sont pas non plus psychomotriciens : il s'agit d'une formation du secteur médicosocial en trois années conférant un Diplôme d'Etat spécifique. Enfin, les psychologues ne sont pas forcément psychothérapeutes mais peuvent faire usage de ce titre à certaines conditions, de même que tous les psychothérapeutes ne sont pas psychologues³ ! Enfin, le titre de psychanalyste n'est pas réglementé en France.

D'après la Société Française de Psychologie, en 2005, 45% des psychologues étaient fonctionnaires (d'état, des hôpitaux, ou des collectivités territoriales), 30 % travaillaient au sein du milieu associatif, 5 à 10 % travaillaient pour des entreprises privées, et 10 % exerçaient une activité libérale. Leurs secteurs d'intervention sont bien plus diversifiés que l'image qu'en donnent les médias, comme l'indique le schéma de la page suivante. En fait, les débouchés pour les psychologues s'avèrent sensibles à la demande sociale : on observe ainsi un déplacement des emplois vers les fonctions de l'insertion et de l'accompagnement, de la prévention des risques psychosociaux, de la souffrance et travail, de l'éducation, de la victimologie, mais aussi celles liées au vieillissement de la population et au handicap notamment.

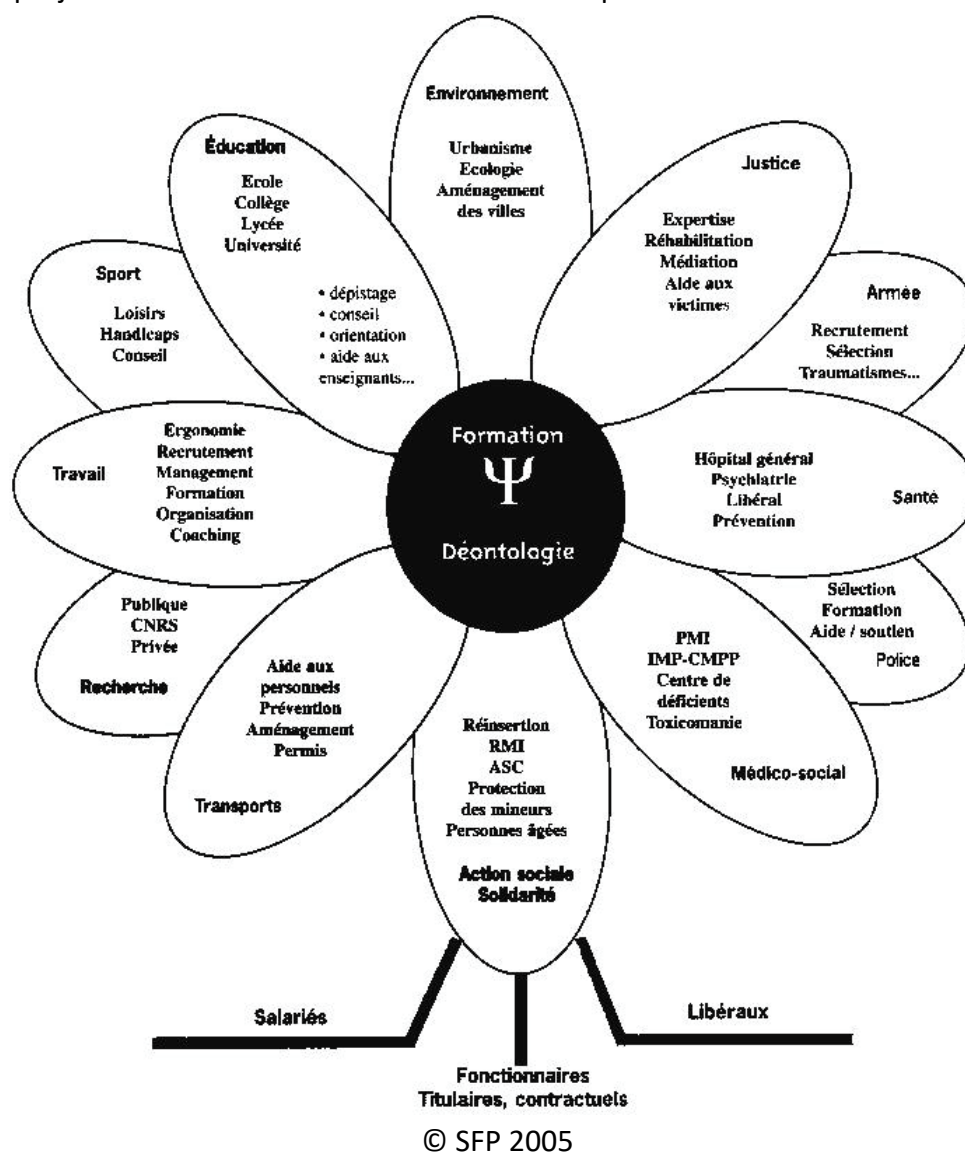
La réalité du marché du travail pour les psychologues est difficile. En dépit de la limitation du nombre annuel de diplômés, les emplois proposés le sont généralement à temps partiel et pour une durée limitée lorsqu'il ne s'agit pas simplement de vacances. Ceci s'explique

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006075598>

² Les modalités de réalisation du stage professionnel prévu par ce décret sont précisées par l'arrêté du 19 mai 2006. Ainsi, les étudiants récemment diplômés en France doivent justifier d'une licence et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel supervisé d'au moins 500 heures.

³ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/usage-du-titre-de-psychotherapeute>

notamment par la concurrence de non-spécialistes (les diplômés des écoles de commerce dans le secteur des ressources humaines, par exemple) due au fait que les compétences spécifiques du psychologue ne sont pas toujours connues sur le terrain et que l'image du psychologue est brouillée par la méconnaissance de la galaxie « psy ». La plupart de nos diplômés parvient toutefois à s'insérer professionnellement de façon pérenne dans les premières années suivant l'obtention du master, rarement cependant à l'endroit où ils s'étaient projetés au moment où ils se sont inscrits en première année de licence.



Objectifs de la formation en licence

D'après le cahier des charges imposé aux établissements délivrant la licence de psychologie, cette formation délivre une culture générale en sciences humaines et sociales et plus particulièrement en psychologie. Une initiation aux différentes sciences humaines et sociales ainsi qu'un enseignement des différentes sous-disciplines de la psychologie permettent l'orientation des étudiants dans l'une ou l'autre de ces sous-disciplines en master. S'agissant d'une discipline située à l'interface des sciences humaines et sociales et des sciences de la vie, la licence de psychologie inclut également une formation de base en neurosciences.

L'étudiant doit ainsi disposer d'une formation de base à toutes les spécialités de la psychologie, aux principales théories, méthodes et champs d'applications de la discipline. La licence fournit ainsi une initiation aux fonctions du psychologue et propose quelques premiers repères pour la recherche en psychologie. Enfin, si une licence en psychologie ouvre à diverses qualifications professionnelles, elle n'offre pas les compétences requises pour une pratique professionnelle de la psychologie. La licence de psychologie garantit :

- un socle minimum de connaissances dans la discipline sur lequel s'appuiera la spécialisation ultérieure en master et qui implique d'avoir acquis des compétences pour l'utilisation :
 - des outils du métier de psychologue ;
 - des méthodes spécifiques à la recherche en psychologie.
- une culture générale et des compétences transversales nécessaires à l'exercice d'emplois à responsabilité dans le public et/ou le privé, fondée sur la sensibilisation à la nécessité de prendre en compte le facteur humain comme l'une des composantes essentielles dans les situations dans lesquelles ils exerceront.

En lieu et place d'une formation aux techniques de psychothérapie et de profilage psychologique espérée par les étudiants, la licence de psychologie au sein de notre Institut⁴ les forme donc à l'usage des outils scientifiques qui permettent de mettre en lumière l'organisation du comportement des individus, et les modèles théoriques explicatifs les plus influents (bien que parfois datés !) que l'usage de ces outils a permis de développer. Cette formation s'appuie sur environ 1000 heures d'enseignements spécialisés obligatoires :

- épistémologie et méthodologies scientifiques de production et d'analyse de données (27% du volume horaire total des enseignements),
- psychobiologie et neurosciences cognitives (6%)
- modèles théoriques fondamentaux en psychologie sociale (13%), psychologie du développement (13%), psychologie clinique et psychopathologique (13%), psychologie cognitive et neuropsychologie (13%),
- psychologie appliquée, notamment au travail, à la santé, à l'éducation... (11%)
- préprofessionnalisation en psychologie (4%) + stage d'observation obligatoire (105h)

En plus de ces 1000 heures d'enseignements spécialisés en psychologie, pour faciliter la suite du cursus universitaire, une formation complémentaire à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication a lieu aux semestres 2 et 3. De plus, la langue scientifique internationale étant l'anglais, les étudiants doivent maîtriser cette langue en lecture pour pouvoir accéder aux connaissances en psychologie. A cette fin, un enseignement de langue (20h) est prévu chaque semestre (la langue étudiée est au choix, mais pour les étudiants qui ne seraient pas déjà bilingues, l'anglais est fortement recommandé). Enfin, une connaissance globale de toutes les sous-disciplines de la psychologie étant indispensable, la

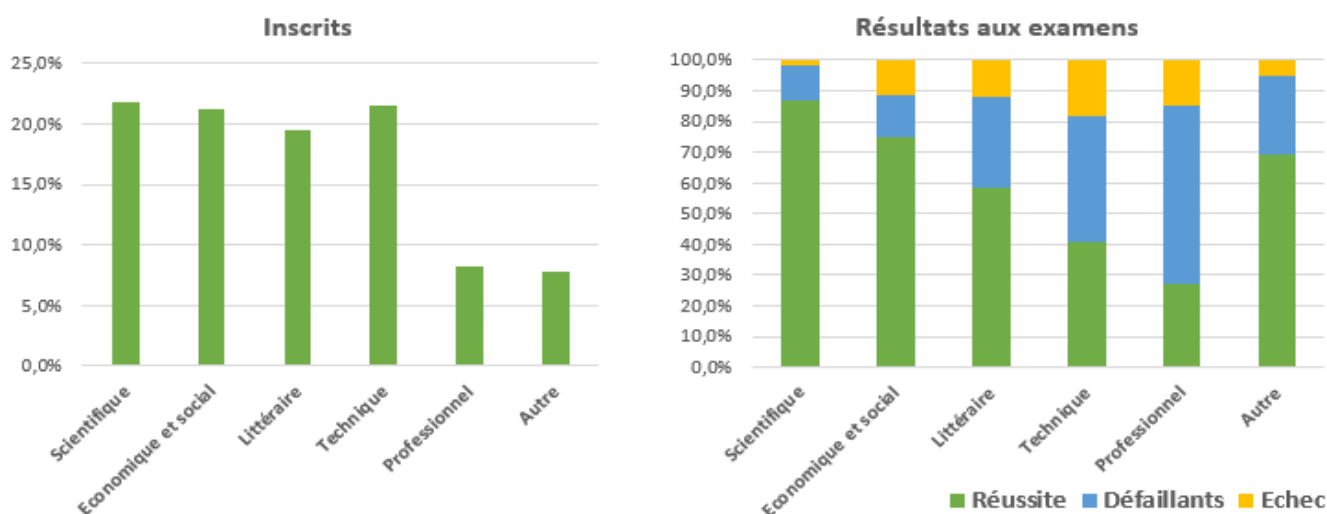
⁴ Conformément au référentiel des compétences à acquérir en licence présenté à la rubrique suivante. Ce référentiel étant national, les proportions indiquées ici varient uniquement à la marge d'une université à l'autre.

quasi-totalité des enseignements est obligatoire. Toutefois, des enseignements facultatifs de pré-spécialisation dans les différentes sous-disciplines de la psychologie sont également proposés aux semestres 4, 5 et 6 pour permettre aux étudiants qui le souhaitent d'améliorer leurs chances d'intégrer une formation de master en psychologie.

Compétences requises

La licence de psychologie s'adresse aux étudiants intéressés par l'étude scientifique des comportements, notamment les comportements humains. Le principal objet d'étude étant de comprendre les relations entre la pensée (cognition), les émotions, l'environnement (notamment social), et les comportements, une sensibilité particulière est attendue pour une approche scientifique telle que celle développée au lycée en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales... Cette sensibilité s'avérera cruciale pour appréhender aisément des aspects clés de la formation, tels que les bases cérébrales du comportement, la démarche expérimentale, et les modèles statistiques permettant de développer les théories en psychologie... Une bonne réussite en licence est également conditionnée par des capacités de raisonnement logique et d'argumentation. Une bonne maîtrise de l'anglais en compréhension écrite est également souhaitable.

Tous les étudiants qui se reconnaissent dans ce profil sont invités à candidater sur Parcoursup au sein de la mention Psychologie de l'Université Lyon 2 afin d'intégrer notre formation. Aucune candidature n'est dissuadée, vous trouverez ci-dessous à titre indicatif les proportions d'étudiants inscrits et les taux de réussite dans notre formation en 2016-2017 selon le type de baccalauréat validé. La mention « défaillant » désigne les étudiants qui ne se sont pas présentés à tous les examens (et n'ont donc pas pu valider leur année) : ces chiffres mettent en évidence que la principale cause d'échec (en jaune) en première année de psychologie n'est pas la difficulté d'appréhender la discipline mais le fait qu'elle ne corresponde pas aux attentes des étudiants qui, en conséquence, abandonnent la formation avant même les examens (ce sont les « défaillants » en bleu).



Les autres débouchés après la licence

Comme indiqué précédemment, tous les titulaires d'une licence de psychologie n'entrent pas en master de psychologie, soit parce que leurs candidatures sont refusées par les commissions pédagogiques, soit parce qu'ils souhaitent s'orienter vers d'autres formations.

Un étudiant titulaire de la licence dispose de savoirs et compétences (récapitulées à la rubrique suivante, « Référentiel des compétences en licence de psychologie ») pour prétendre accéder directement à des missions relevant des secteurs :

- socio-éducatifs et de la santé (Intervenant psycho-éducatif, auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), écoutant et accueillant pour des associations de soutien aux malades ou personnes en situation de vulnérabilité, accueil de personnes en difficultés médico-sociales et/ou leurs familles, métiers de l'animation en association périscolaire et en maisons de retraite) ;
- de la formation et de l'éducation (formateurs d'adultes et conseillers en formation continue dans le secteur socio-économique, accompagnateurs dans des colonies/centres de vacances) ;
- du travail (conseiller missions locales, conseiller bureau d'information jeunesse, conseiller en insertion sociale et professionnelle...) ;
- de la communication, de l'édition, de la publicité, de la création, du sport et des loisirs, de l'environnement, de l'aménagement urbain, etc.

La licence ouvre en outre les portes d'un certain nombre de formations complémentaires au sein desquelles les étudiants pourront tirer parti des compétences acquises au cours de leur licence de psychologie. Certaines mentions de master acceptent par exemple des étudiants titulaires d'une licence de psychologie, par exemple : Ergonomie ; Sciences cognitives ; Ressources humaines ; Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) ; Action gérontologique et ingénierie sociale ; Etudes sur le genre ; Développement local ; Intervention et développement social... L'entrée dans ces masters reste bien-sûr conditionnée à la sélection du candidat par les commissions pédagogiques compétentes.

D'autres formations hors master (généralement accessibles sur concours ou après la validation d'une licence professionnelle préparée en 1 an après une L2 de psychologie) valorisant les compétences des titulaires d'une licence de psychologie permettent d'accéder à différents débouchés professionnels dans les secteurs :

- du travail social : éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants...
- paramédical : infirmier, psychomotricien, ergothérapeute...
- scolaire : professeur des écoles, conseiller principal d'éducation...
- de la justice : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse...
- de la recherche : technicien ou ingénieur de recherche et de formation...

Au cours de la licence de psychologie, les étudiants ont le temps et sont invités à affiner leur projet professionnel afin de décider des suites à donner à leur formation. Aux semestres 4 et 5, un élément pédagogique vise à accompagner les étudiants dans la structuration de ce Projet Professionnel Personnalisé.

Référentiel des compétences en licence de psychologie

L'arrêté du 1^{er} août 2011 précise que « la licence s'appuie sur des objectifs nationaux établis par les référentiels [et] atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. La licence initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques de ce champ. »

Cet arrêté formalise donc, d'une part, le lien formation-recherche qui doit permettre à l'étudiant de développer son esprit critique et l'acquisition du raisonnement adapté à sa discipline et, d'autre part, la double vocation du diplôme : insertion professionnelle et poursuite d'études. A ce titre, la définition de référentiels de compétences est un élément fondamental de l'articulation de la formation avec le monde professionnel.

Le référentiel national des compétences professionnelles (RNCP) relatif à la licence de psychologie, révisé en 2022 par l'Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités article :

- cinq blocs de connaissances et compétences (BCC 1 à 5) transversales à toutes les licences et permettant d'optimiser l'insertion professionnelle ;
- et cinq autres blocs (BCC 6 à 10) disciplinaires, spécifiques à la psychologie.

Vous trouverez aux pages suivantes le détail de ce référentiel, vous permettant d'apprécier l'étendue et la diversité des acquis des titulaires d'une licence de psychologie. Vous y trouverez en particulier les **30 compétences cibles** de la licence de psychologie, définies au niveau national. Pour chacune de ces compétences et afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles par les étudiants (et leur permettre de les valoriser plus efficacement auprès de leurs interlocuteurs), l'équipe pédagogique de l'Institut de Psychologie a en outre défini un certain nombre d'*acquis spécifiques*, plus précis, visés par la formation et évalués dans le cadre de la délivrance du diplôme de licence.

Nous encourageons vivement nos étudiants (ou ceux ayant entamé leur formation en psychologie dans un autre établissement et souhaitant nous rejoindre), à évaluer leur progression et leurs acquis au regard de ce référentiel, ceci tout au long de leur formation : cela permet non seulement de prendre confiance dans la formation en sachant comment la valoriser auprès des tiers, mais aussi d'identifier précisément ses éventuelles lacunes pour pouvoir y remédier plus efficacement.

COMPETENCES TRANSVERSALES

BCC 1 Utiliser les outils numériques de référence	C1	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe - 11. Utiliser les outils numériques permettant l'accès à l'information scientifique - 12. Maîtriser les outils bureautiques classiques permettant de dresser un rapport destiné à l'institution - 13. Utiliser les outils bureautiques collaboratifs pour travailler en équipe, éventuellement à distance - 14. Utiliser des outils de présentation graphiques permettant de soutenir le discours oral - 15. Anonymiser, protéger et formater des données issues d'enquêtes pour en permettre une analyse sécurisée - 16. Evaluer et prendre les mesures nécessaires pour limiter les risques liés à l'usage de solutions numériques gratuites dans le cadre d'un usage professionnel
BCC 2 Exploiter des données à des fins d'analyse	C2	Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet - 21. Explorer la documentation non disciplinaire pertinente pour répondre à un questionnement spécifique - 22. Effectuer une revue systématique de la littérature scientifique - 23. Evaluer la fiabilité d'une source d'information - 24. Identifier et exploiter les indices de la fiabilité scientifique d'une étude ou d'une observation
	C3	Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation - 31. Référencer les informations rapportées conformément aux exigences scientifiques - 32. Dresser une synthèse précise, concise et didactique des éléments pertinents en lien avec le sujet traité
	C4	Développer une argumentation avec esprit critique - 41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations - 42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude - 43. Identifier les enjeux théoriques et appliqués d'un résultat scientifique
BCC 3 S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère	C5	Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté - 52. Transmettre un message simple, clair, adapté au public visé, à l'oral comme à l'écrit - 53. Utiliser des supports visuels clairs et adaptés facilitant la compréhension de l'information - 54. Réaliser un compte-rendu de recherche conforme aux standards scientifiques
	C6	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère - 61. Atteindre un niveau B2 dans au moins une langue étrangère - 62. Identifier précisément les informations pertinentes d'un article scientifique rédigé en anglais

BCC 4 Se positionner vis à vis d'un champ professionnel	C7	Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - 71. Identifier les secteurs d'activité auxquels permettent d'accéder les formations en psychologie - 72. Repérer la diversité de l'offre de formation accessible à l'issue de la licence de psychologie
	C8	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte - 81. Préciser les apports, les spécificités, et la pertinence des compétences acquises en psychologie dans le cadre d'un projet de stage ou professionnel - 82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée
	C9	Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs - 91. Identifier les conditions et modalités de production, de diffusion et de valorisation des savoirs au sein d'une organisation professionnelle
BCC 5 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	C10	Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives - 101. Questionner son rôle ainsi que ses propres atouts et limites au sein d'un collectif de travail - 102. Se positionner sur le terrain en respectant un cadre scientifique - 103. Identifier les compétences acquises en psychologie mobilisables pour se saisir d'une mission spécifiée - 104. Mobiliser les acquis théoriques et méthodologiques de la psychologie pour se saisir d'une mission
	C11	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - 111. Se positionner sur le terrain en respectant un cadre déontologique - 112. Adopter une attitude professionnelle respectueuse de ses collaborateurs et interlocuteurs
	C12	Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet - 121. Agir au maximum en autonomie pour limiter la charge des tuteurs et collaborateurs : rechercher l'information, planifier l'activité, résoudre les problèmes par soi-même autant que possible - 122. Tenir compte des observations, remarques et critiques d'autrui - 123. S'adapter au travail en équipe, partager ses ressources, et collaborer aux travaux d'autrui
	C13	Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique - 131. Admettre les limites de ses connaissances et compétences, et demander de l'aide en cas de difficultés - 132. Questionner ses propres compétences et son propre travail pour identifier des pistes d'amélioration

APPORTS THEORIQUES DISCIPLINAIRES

BCC 6 Situer les apports de la psychologie et ses sous-disciplines dans l'analyse d'une activité humaine en connaissance des terrains d'intervention du psychologue	C14	Situer les apports de la psychologie dans le champ des Sciences humaines et sociales et des Sciences de la vie - 141. Situer la psychologie et ses grands courants théoriques dans leur contexte historique et social - 142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu - 143. Situer les apports de la psychologie dans le champ des sciences humaines et sociales et identifier les convergences, différences, et apports réciproques avec d'autres disciplines telles que l'anthropologie ou la sociologie
	C15	Situer et articuler les apports des sous- disciplines de la psychologie pour l'analyse de l'activité humaine - 151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités
	C16	Situer et articuler les apports des grandes approches théoriques de la psychologie pour expliquer les activités et les états d'un individu dans une perspective plurielle - 161. Restituer les principaux modèles théoriques développés dans une perspective intégrative, notamment en psychologie de la santé, du travail, ou de l'éducation - 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu - 163. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie du travail, pour répondre à une problématique relative aux activités professionnelles et organisationnelles - 164. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de la santé, pour répondre à une problématique sanitaire individuelle ou sociale - 165. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de l'éducation, pour répondre à une problématique développementale rencontrée en milieu éducatif ou médico-éducatif
	C17	Rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des psychologues à travers notamment la connaissance des terrains - 171. Identifier la diversité et les spécificités des demandes susceptibles d'être faites au psychologue selon le type et le champ de compétences des structures au sein desquelles il intervient - 172. Identifier la diversité et les spécificités des outils théoriques et méthodologiques auxquels le psychologue peut avoir recours selon le type de missions qui lui sont confiées - 173. Identifier les limites des compétences du psychologue et appréhender les enjeux d'éventuelles négociations à ce sujet avec les terrains

BCC 6 (suite)	C18	Rendre compte du caractère pluridisciplinaire des activités du psychologue - 181. Identifier la spécificité des compétences du psychologue par rapport à celles d'autres acteurs fréquents des milieux socioéducatifs, sanitaires, ou organisationnels notamment pour souligner l'importance d'approches pluriprofessionnelles et multidisciplinaires sur ces terrains - 182. Identifier les points de vigilance pour le psychologue dans la perspective d'approches professionnelles et multidisciplinaires, notamment en ce qui concerne la pluralité des enjeux et des référentiels théoriques, méthodologiques, et déontologiques des différents acteurs susceptibles d'être impliqués sur une problématique commune
BCC 7 Analyser une activité humaine en mobilisant les concepts scientifiques fondamentaux en psychologie	C19	Caractériser et expliquer les aspects normaux et pathologiques du fonctionnement psychique et des activités d'un individu - 191. Identifier et situer les fondateurs de la psychologie clinique, ses objets, ses champs d'application dans l'histoire de la discipline - 192. Restituer les concepts fondamentaux de la théorie psychanalytique - 193. Caractériser les théories relatives à la psychopathologie des processus psychiques et la modélisation des dispositifs de soins, d'accompagnement, de prévention des souffrances psychiques et des psychopathologies - 194. Caractériser les outils méthodologiques du psychologue clinicien : observation clinique, entretien clinique, pratiques groupales, médiations cliniques, examen psychologique. - 195. Mobiliser les concepts fondamentaux de la psychopathologie clinique (principaux pôles d'organisation du psychisme et regroupements nosographiques en psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte) pour rendre compte d'observations cliniques, notamment dans certains champs spécifiques (psychosomatique, criminologie, psychotraumatisme, handicap, vieillissement) - 196 (facultatif*). Utiliser un ou plusieurs outils méthodologiques du psychologue clinicien : observation clinique, entretien clinique, pratiques groupales, médiations cliniques, examen psychologique - 197 (facultatif*). Elaborer une analyse clinique, tant sur le plan de la connaissance des processus transférentiels en jeu que de l'organisation psychique de la personne rencontrée à partir d'une expérience de stage - 198 (facultatif*). Concevoir et mettre en œuvre une démarche de recherche clinique psychopathologique, fondée sur l'observation clinique, à partir d'une expérience de stage

* Certains acquis spécifiques, notés « facultatifs », ne sont pas nécessaires à l'acquisition de la licence de psychologie ; ils font en revanche l'objet d'enseignements facultatifs en L2 et en L3, dont la validation, sans être exigible, pourra être valorisée par les commissions pédagogiques compétentes lors de l'examen des candidatures d'accès à certains masters de psychologie.

BCC 7 (suite)	C20	Caractériser et expliquer les fonctionnements cognitif, affectif, conatif et neurocognitif normaux et pathologiques organisant les activités d'un individu - 201. Retracer les fondements historiques et épistémologiques de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, ainsi que leurs grands courants théoriques - 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain - 203. Caractériser les principales pathologies du système nerveux central, les grands syndromes lobaire et la spécialisation hémisphérique fonctionnelle - 204. Caractériser la sémiologie, les modes d'évaluation, et les méthodes de prise en charge des syndromes neuropsychologiques - 205. Caractériser les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie - 206. Restituer et discuter les processus de validation, de falsification et d'exploitation de modèles du fonctionnement cognitif normal et pathologique, ainsi que les bases de la construction d'épreuves neuropsychologiques - 207 (facultatif*). Mettre en pratique la démarche expérimentale en lien avec une fonction cognitive, ainsi que les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie - 208 (facultatif*). Observer, évaluer, étudier et analyser - dans une situation quotidienne - la performance cognitive, son efficacité ou ses limites afin de mieux comprendre les sources potentielles d'erreurs et d'échecs, et proposer des solutions à des problèmes posés au niveau de l'individu et au niveau social - 209 (facultatif*). Mettre en pratique le processus de validation, de falsification et d'exploitation de modèles du fonctionnement cognitif normal et pathologique
	C21	Caractériser et expliquer l'évolution des activités d'un individu tout au long de sa vie en tenant compte de son exposition à des facteurs de vulnérabilité développementale - 210. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) - 211. Caractériser les méthodes et les outils d'évaluation spécifiques à la psychologie du développement (observation, entretien, tests, épreuves piagésiennes, etc.) - 212. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu - 213. Analyser les enjeux de l'utilisation des outils de la psychologie du développement selon les situations - 214. Mobiliser et articuler des connaissances théoriques en psychologie du développement pour rendre compte de situations cliniques - 215 (facultatif*). Concevoir et mettre en œuvre une démarche de recherche spécifique à l'approche et aux objets de la psychologie du développement - 216 (facultatif*). Identifier les facteurs individuels et contextuels, ainsi que leurs interactions dans la compréhension des trajectoires développementales

BCC 7 (suite)	C22	Caractériser et expliquer les influences réciproques entre les activités d'un individu et son environnement social - 217. Rendre compte des spécificités de l'approche psychosociale dans les champs des sciences humaines et sociales en général, et de la psychologie en particulier - 218. Restituer les modèles théoriques fondamentaux de la psychologie sociale ainsi que les spécificités de ses objets, méthodes et outils de recherche - 219. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne - 220. Proposer une analyse psychosociale d'une situation, d'un phénomène ou d'une demande sociale ou sociétale en les resituant dans leur contexte culturel, social et organisationnel - 221 (facultatif*). Amorcer une problématisation psychosociale sur une situation vécue, un phénomène observé, ou une demande émanant du lieu de stage en les resituant dans leur contexte culturel, social et organisationnel - 222 (facultatif*). Proposer et discuter une démarche scientifique de recherche ou une intervention de terrain en psychologie sociale
---------------------------------	-------------------	---

METHODOLOGIE DISCIPLINAIRE		
BCC 8 Se servir des outils et méthodologies fondamentaux de la psychologie	C23	Mobiliser des démarches scientifiques allant de l'analyse à la production des connaissances en psychologie et identifier les processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs en psychologie - 231. Identifier les étapes de la production des connaissances scientifiques en psychologie - 232. Identifier les spécificités des différentes démarches, méthodes et outils de recueil de données en psychologie ainsi que leurs intérêts et leurs limites respectives
	C24	Utiliser les démarches d'évaluation et d'intervention, utiliser les méthodes (méthode expérimentale, clinique), les techniques (entretiens, enquête, observations) et les outils (questionnaires, échelles, tests) de recueil de données - 241. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'observation - 242. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'entretien - 243. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'enquête par questionnaire - 244. Evaluer la validité et la fiabilité d'une échelle de mesure ou d'un test psychométrique - 245. Concevoir et mettre en œuvre une étude expérimentale ou quasi-expérimentale - 246. Concevoir un dispositif de recherche utilisant la méthode clinique

BCC 8 (suite)	C25	Utiliser les techniques d'analyses quantitative (statistiques) et qualitative (de contenu, dynamique des interactions, etc.) de données issues de questionnaires, d'entretiens, d'observations, de tests, etc. - 251. Maîtriser les bases de l'analyse scientifique des données quantitatives (statistiques descriptives, inférentielles, et de modélisation) - 252. Maîtriser les principes de l'analyse thématique de contenus qualitatifs - 253. Maîtriser les principes de l'analyse des dynamiques de groupes
BCC 9 Participer à la production de connaissances scientifiques en psychologie	C26	Mettre en œuvre une démarche de recherche ou d'intervention de terrain : rechercher et utiliser des ressources documentaires et développer une argumentation sur la base de théories et d'études préexistantes, fixer les objectifs et la problématique d'une étude, proposer des hypothèses, et mettre en œuvre les méthodes adéquates de recueil et d'analyses de données, et en discuter les implications - 261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables - 262. Choisir et mettre en œuvre des dispositifs de production de données permettant de répondre aux objectifs de la recherche et construire des outils méthodologiques appropriés - 263. Sélectionner et mettre en œuvre une technique d'analyse de données pertinente au regard des objectifs du recueil de données - 264. Mettre à l'épreuve des hypothèses théoriques au regard de résultats empiriques - 265. Questionner les implications théoriques et pratiques des résultats d'une recherche - 266. Questionner la fiabilité scientifique du recueil de données réalisé et des résultats d'une recherche - 267. Discuter la cohérence épistémologique d'une démarche de recueil et d'analyse de données

POSTURE, ETHIQUE ET DEONTOLOGIE EN PSYCHOLOGIE

BCC 10 Savoir-être, éthique et déontologie spécifiques aux métiers de la relation à autrui	C27	Interagir avec les publics et les professionnels dans le respect du code de déontologie des psychologues, de l'éthique de la recherche et de la législation concernant spécifiquement les psychologues - 271. Identifier les éléments du code de déontologie des psychologues ainsi que de la législation qui s'appliquent dans le cadre de la recherche et la pratique professionnelle - 272. Respecter l'intégrité des personnes auprès et avec lesquelles l'activité est exercée, notamment en sécurisant les données les concernant
--	-------------------	---

BCC 10 (suite)	C28	Interaction avec autrui : savoir développer sa posture professionnelle, avoir une écoute bienveillante, adapter sa façon de communiquer dans sa relation à autrui, adopter une attitude réflexive, savoir identifier des vulnérabilités et des fragilités, reconnaître la souffrance d'autrui, etc. - 281. Développer une posture professionnelle ainsi qu'un style d'écoute et de communication adéquats vis-à-vis des individus vulnérables, fragiles ou en souffrance notamment - 282. Adopter une posture professionnelle en adéquation avec le contexte d'exercice des activités : savoir se présenter, représenter l'institution, interagir avec les autres professionnels, communiquer sur la démarche du psychologue... - 283. Faire preuve d'esprit critique et de réflexivité quant à sa propre posture et à ses propres activités sur les terrains d'intervention
	C29	Questionner son impact sur les personnes et les environnements sociaux au sein desquels on évolue - 291. Questionner son impact sur les environnements sociaux au sein desquels l'on évolue - 292. Inscrire la démarche d'évaluation "outillée" dans un cadre éthique et déontologique
	C30	Restituer de façon intelligible ses observations, ses questions, et rendre compte de sa découverte d'une pratique professionnelle - 301. Communiquer de façon réflexive et argumentée, à l'écrit comme à l'oral, à propos de ses observations, questionnements, postures, et pratiques de terrain

Spécificités de la formation universitaire

Il n'y a pas à l'université de « programme » national fixant les contenus des enseignements proposés à l'université comme il en existe dans le primaire ou le secondaire. La maquette des enseignements qui vous sera présentée plus loin dans ce guide est le fruit d'un travail de concertation des équipes pédagogiques de notre Institut, validé ensuite par l'Université et évalué par son Ministère de tutelle. Cette maquette est une sorte de « squelette » qui fixe les grands principes de la formation de sorte qu'elle réponde au référentiel de compétences pour la Licence de psychologie (décrit à la rubrique précédente de ce guide). Si elle présente évidemment des similitudes avec les maquettes des autres universités françaises (le référentiel est national), cette maquette reste spécifique à Lyon 2.

De plus, les équipes pédagogiques de l'Institut de Psychologie ont nommé des responsables d'enseignements qui ont défini (et réactualisé) plus ou moins précisément l'organisation et les contenus des enseignements qu'ils coordonnent, et s'assurent de leur mise en œuvre effective auprès des étudiants. C'est toutefois aux enseignants qui assurent effectivement les CM et les TD qu'incombe finalement de construire leurs séances de cours et de choisir leurs modalités pédagogiques dans le cadre défini par le responsable de l'enseignement. Les contenus et supports de cours peuvent donc varier sensiblement d'un enseignant à l'autre.

Il résulte de ce mode d'organisation (national) que la formation universitaire reçue par chaque étudiant en France est quasi-unique puisqu'elle dépend des enseignants qu'il a pu rencontrer au cours de sa formation, et a fortiori des universités qu'il a fréquentées. Si cette extrême hétérogénéité des formations n'a de cesse de surprendre les étudiants, qui la perçoivent généralement comme une faiblesse de l'université, elle n'en demeure pas moins incontournable et le signe, peut-être, que le système performe. En effet, l'université a vocation non seulement à transmettre des savoirs, mais aussi à les produire, c'est-à-dire à innover. Les enseignants universitaires sont donc aussi, pour une grande partie d'entre eux, des chercheurs experts de leur domaine, au fait des plus récents développements théoriques et méthodologiques dans leurs champs d'investigation. L'université s'appuie sur leurs compétences pour transmettre aux étudiants non pas un savoir figé, mais des clés de compréhension de leur objet d'étude (le comportement humain, donc, dans notre cas) perpétuellement actualisées.

La vocation des enseignants à l'université n'est donc pas de remplacer les manuels de psychologie (souvent très bons !) écrits à l'usage des étudiants, mais de fournir à ces derniers les mots-clés qui ont du sens aujourd'hui et qui les guideront sur la voie de l'auto-formation tout au long du cursus universitaire puis de la carrière professionnelle. Car la formation d'un

psychologue ne peut résolument pas se réduire aux contenus abordés sur les bancs de l'université : elle serait terriblement lacunaire et rapidement obsolète faute d'actualisation.

C'est peut-être là que réside finalement le vrai défi de la formation universitaire pour les étudiants : il est souvent possible de valider les examens en ayant travaillé les contenus abordés en présentiel ou les supports pédagogiques fournis par les enseignants. Mais le travail de l'étudiant doit résolument viser un objectif bien plus ambitieux qui requerra probablement beaucoup plus de temps que celui dévolu à la simple présence en cours. Il doit en effet prendre du recul par rapport aux contenus dispensés pour pouvoir les situer dans le contexte plus vaste des connaissances scientifiques actuelles sur la question traitée. Cette recontextualisation des enseignements abordés doit lui permettre d'entreprendre sa propre formation sur les éléments non traités par l'enseignant ou juste survolés. C'est alors que l'étudiant doit faire preuve de curiosité pour investiguer par lui-même la littérature scientifique disciplinaire sur la base des mots-clés du cours, sans faire l'impasse sur la littérature anglo-saxonne au sein de laquelle sont publiés les avancées les plus stimulantes en psychologie à l'échelle internationale⁵. Ce travail d'enrichissement et d'approfondissement autonome de la formation requiert un investissement important, de l'ordre de deux heures de travail personnel par heure de cours... La formation en psychologie constitue donc à ce titre, et largement, un travail à temps plein.

Lire est tout autant fondamental à l'université que pour les psychologues en exercice. C'est aussi une démarche qui se doit d'être autonome et volontaire, stimulée par la curiosité et l'envie d'enrichir sa formation, d'acquérir des connaissances et des compétences variées et robustes qui assureront le succès non seulement sur le plan académique⁶ mais aussi au moment de l'insertion professionnelle.

Les équipes pédagogiques se tiennent à votre disposition pour vous guider dans ce travail d'auto-formation : n'hésitez pas à demander des conseils de lectures à vos enseignants.

⁵ Il n'est pas rare d'entendre des étudiants se plaindre de devoir lire des articles en anglais, ou refuser d'utiliser les moteurs de recherche internationaux (ex. Google Scholar) pour se concentrer sur des index francophones (Cairn, Persée...). L'anglais est pourtant la langue scientifique internationale et il paraît bien déraisonnable d'imaginer que l'on peut se former au métier de psychologue en faisant l'impasse sur l'innovation scientifique qui s'opère dans le reste du monde.

⁶ Par exemple, la culture disciplinaire, au-delà des acquis des cours, s'avère désormais primordiale au moment de construire des dossiers de demande d'accès en Master...

Différents régimes de formation

A l'Université Lyon 2, il existe quatre possibilités différentes d'obtenir la licence de psychologie. Il y a d'abord, bien-sûr, le « régime général » qui concerne la plupart des étudiants, principalement en formation initiale. Mais pour les personnes qui sont déjà inscrites dans des pratiques professionnelles (professionnels de la santé, du social, de l'éducation, de l'entreprise...) et qui souhaitent approfondir ces pratiques ou qui souhaitent une reconversion professionnelle, le département de Formation en Situation Professionnelle (FSP) de l'Institut de Psychologie propose deux régimes spéciaux de formation permettant également d'obtenir la Licence de Psychologie : la Formation à Partir de la Pratique (FPP) et le Contrat de Formation Personnalisé (CFP). Enfin, pour les professionnels justifiant d'une importante expérience professionnelle ayant exigé une formation autodidacte à la psychologie, il est possible d'obtenir directement le diplôme de licence de psychologie grâce au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Régime général

Chacune des trois années de la licence est organisée en deux semestres correspondant chacun à 14 semaines d'enseignement suivies d'une période d'examens. La spécificité du régime général est que l'enseignement a lieu à « temps plein » (du lundi au vendredi de 8h à 20h), à raison d'environ 20 heures par semaine tout au long de la licence. Comme indiqué à la rubrique précédente « Spécificités de la formation universitaire », **une heure de cours à l'université suppose environ deux heures de travail personnel complémentaire**⁷ (ce travail en autonomie tendant à s'intensifier encore en L3). De ce point de vue, et même si la plupart des étudiants du régime général sont salariés à temps partiel pour pouvoir financer leurs études, ce régime de formation est relativement incompatible avec une vie personnelle ou professionnelle déjà très remplie.

L'avancée progressive en licence s'organise donc autour des trois années dont les maquettes d'enseignement sont présentées plus loin dans ce guide :

- la L1 est centrée sur la découverte de la psychologie et d'une discipline connexe, pour permettre aux étudiants de faire un choix éclairé d'orientation à l'issue du premier

⁷ Ceci n'est pas une spécificité nationale : les circulaires Européennes précisent que l'acquisition d'un crédit ECTS suppose à 25 à 30 heures de travail de la part de l'étudiant, incluant bien sûr le temps de présence en cours, mais aussi le travail autonome avant et après le cours : cela revient bien à deux heures de travail autonome additionnelles pour chaque heure de cours en présentiel.

semestre. Elle vise également à permettre l'acclimatation à l'université et à ses exigences ;

- la L2 exige plutôt des étudiants un effort d'appropriation et d'approfondissement de leurs connaissances dans les quatre grandes sous-disciplines de la psychologie (clinique, sociale, cognitive et développementale) tout autant que dans les enseignements de statistiques, psychobiologie, méthodologie, langue et TIC. Au-delà de ces acquisitions, la L2 devrait représenter pour les étudiants un moment de renforcement de leur motivation à poursuivre leur formation en psychologie, et leur permettra éventuellement d'entamer leur pré-spécialisation en vue des masters ;
- la L3 est l'année lors de laquelle se dessinent les choix, où se prépare la spécialisation, et surtout où est délivré le diplôme validant les acquis de trois années d'études supérieures spécialisées en psychologie. Il s'agit aussi de l'année de la découverte du terrain pour la plupart des étudiants, avec le stage d'observation obligatoire (105 heures) que les étudiants doivent trouver eux-mêmes. La L3 vise aussi à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études après la licence grâce à la finalisation du Projet Professionnel Personnalisé.

La licence de psychologie est acquise par la capitalisation de 180 ECTS (crédits européens) obtenus majoritairement dans la discipline. Chaque semestre vaut 30 ECTS, chaque année en vaut donc 60. Les modalités d'acquisition de ces ECTS et de progression d'une année à l'autre sont détaillées plus loin dans ce guide, à la rubrique concernant le règlement de scolarité. La validation de la L3 psychologie entraîne l'obtention de la licence de psychologie.

Licence Accès Santé (LAS)

La LAS est un aménagement du régime général des études de psychologie, au sein duquel les 3 UE complémentaires libres des semestres pairs (S2, S4, S6) peuvent être remplacés par une « option santé » constituée d'enseignements dans des disciplines du champ de la santé (physiologie, sciences humaines et sociales / santé publique, anatomie, initiation à la connaissance du médicament, chimie, biochimie, biologie moléculaire, histologie, biologie du développement, biologie cellulaire) organisés et évalués par l'Université Claude Bernard Lyon 1. Attention : **cette option est extrêmement exigeante et s'adresse aux étudiants ayant une très grande capacité de travail en autonomie.**

Il s'agit ainsi d'un parcours spécifique unique, que les étudiants peuvent intégrer via ParcoursUp (couple « Psychologie / Accès Santé ») pour intégrer la LAS dans le cadre de leur L1 psychologie (appelée LAS1), ou au plus tard dans le cadre de leur L2 psychologie (on parlera de néo-LAS2) avec l'autorisation des responsables pédagogiques concernés. Les enseignements de l'option Santé sont organisés en deux blocs de 6 ECTS chacun ; un étudiant qui ne validerait pas les deux blocs lors de sa première année d'inscription en LAS peut demander à finaliser sa validation de l'option santé au cours de l'année universitaire suivante.

Les étudiants validant à la fois la L1 de psychologie d'une part, et les deux blocs de l'option santé d'autre part (que ce soit dans le cadre de leur L1, L2, ou L3 psychologie), sont autorisés à **candidater** à l'accès à la L2 MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).

Renseignements complémentaires :

<https://lyceens.univ-lyon1.fr/formation/sante/acces-aux-etudes-de-sante>

Contrat de Formation Personnalisé (CFP)

Le Contrat de Formation Personnalisé est un aménagement du régime général des études de psychologie destiné aux étudiants (en formation continue) justifiant de 3 ans d'activité professionnelle en continu ou par périodes, ayant un niveau de formation suffisant (bac+1 pour intégrer le CFP au niveau L2, par exemple), et travaillant au moins à 70% au moment de la demande ou ayant à charge un enfant de moins de 6 ans.

Les enseignements sont les mêmes que ceux des étudiants du régime général : cours magistraux, travaux dirigés, et dans certains cas stages. Le mode de validation, lui aussi, est identique : épreuves sur tables ou dossiers personnels suivant les cours. Les aménagements sont de nature essentiellement pratique, et visent à permettre à ceux qui en ont besoin de concilier leurs contraintes matérielles et une reprise d'études. Les étudiants concernés intègrent le CFP directement en L2 et obtiennent leur licence en quatre ans.

En effet, le principe essentiel du dispositif de formation du CFP réside dans un contrat qui est établi avec chaque étudiant pour déterminer ses possibilités d'étude pendant une année. Les aménagements du dispositif général sont les suivants :

- les étudiants préparent chacune de leurs années d'études sur deux ans ;
- les cours magistraux mis à disposition des étudiants du CFP sous forme de podcasts ;
- les TD ont lieu le samedi (cette organisation comporte certaines limites : il n'est pas possible de proposer le samedi la gamme complète des TD optionnels).
- les étudiants participent le samedi, en plus de leurs TD, à un groupe d'élaboration ayant pour objectif d'échanger, ensemble et avec un enseignant, sur le contenu des cours magistraux.

Renseignements complémentaires :

<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/contrat-de-formation-personnalise-cfp>

Formation à Partir de la Pratique (FPP)

Il s'agit d'un régime original (de formation continue) permettant à des étudiants, entreprenant des études de psychologie, et qui justifient d'une pratique sociale ou relationnelle, de 3 ans minimum, de s'appuyer sur cette pratique pour se former, parce que c'est à partir d'elle qu'ils abordent les études de psychologie. Il s'agit bien d'un régime d'études et non d'une filière parallèle : c'est-à-dire que les titres auxquels il prépare sont les mêmes que ceux du régime général. La principale différence administrative réside dans le mode de validation : au lieu d'accumuler des UE, chaque étudiant présente en fin ou en cours d'année un dossier de travaux personnels devant un jury de trois personnes.

Mais cette différence administrative reflète un parti-pris pédagogique :

- "autodidacte aidé", l'étudiant prend en charge la conduite de son travail intellectuel, fort de la familiarité que sa pratique lui confère avec la réalité concrète ;
- il glisse progressivement des modes de pensée et des repères propres à son terrain de pratique vers ceux, spécifiques, de la psychologie : c'est une formation « à partir » de la pratique, non « par » la pratique et encore moins « à » la pratique ;
- l'intrication entre les différents aspects de la psychologie et les autres sciences humaines et sociales est souligné, plutôt que leurs découpages ;
- on s'attache à rendre sensible à l'étudiant qu'il ne saurait s'approprier vraiment un savoir en psychologie sans retrouver par lui-même comment ce savoir s'inscrit dans sa propre expérience.

Le régime FPP permet d'obtenir la licence de psychologie et peut être poursuivi également en master de psychologie.

Renseignements complémentaires :

<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/formation-a-partir-de-la-pratique-fpp>

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de valider tout ou partie d'un diplôme universitaire à la suite de la présentation d'un dossier et à la rencontre avec un jury.

Elle s'adresse à des professionnels qui, dans le cadre de leur carrière professionnelle, se sont formés à la psychologie de manière autodidacte ou par l'intermédiaire de modules de formation professionnelle et qui, de ce fait, ont acquis l'ensemble des compétences visées au référentiel de la licence de psychologie (cf. la rubrique « Référentiel des compétences »).

Mise en garde importante : la licence de psychologie relève d'une formation disciplinaire générale permettant de situer, articuler et mettre en perspective les grandes approches fondamentales de la discipline (psychologie cognitive et neuropsychologie, psychologie clinique et psychopathologie, psychologie sociale, psychologie du développement notamment) pour donner du sens à une spécialisation ultérieure, en master. La VAE de licence s'adresse à des candidats qui se sont déjà documentés suffisamment sur chacune de ces approches et sont donc en mesure de tisser des liens entre des grands modèles théoriques issus de chacune d'elles et des phénomènes individuels ou sociaux rencontrés au cours de leur carrière professionnelle. Au contraire, un haut niveau de maîtrise des compétences relatives à l'une seulement de ces approches ne garantit donc pas l'obtention de la licence.

Le jury de VAE de Licence vérifie que le candidat est en mesure de justifier des savoirs et savoir-faire fondamentaux de l'ensemble des champs abordés dans les premières années du cursus :

- les connaissances disciplinaires : références aux connaissances sous-disciplinaires minimales abordées au sein des manuels universitaires de niveau licence ;
- des savoir-faire disciplinaires : références aux acquis méthodologiques spécifiques, sinon à la psychologie, au moins aux sciences humaines ;
- les savoir-faire généraux : références aux acquis attendus d'un étudiant titulaire d'un diplôme Bac+3 (capacités d'expression orale et écrite et de synthèse argumentée).

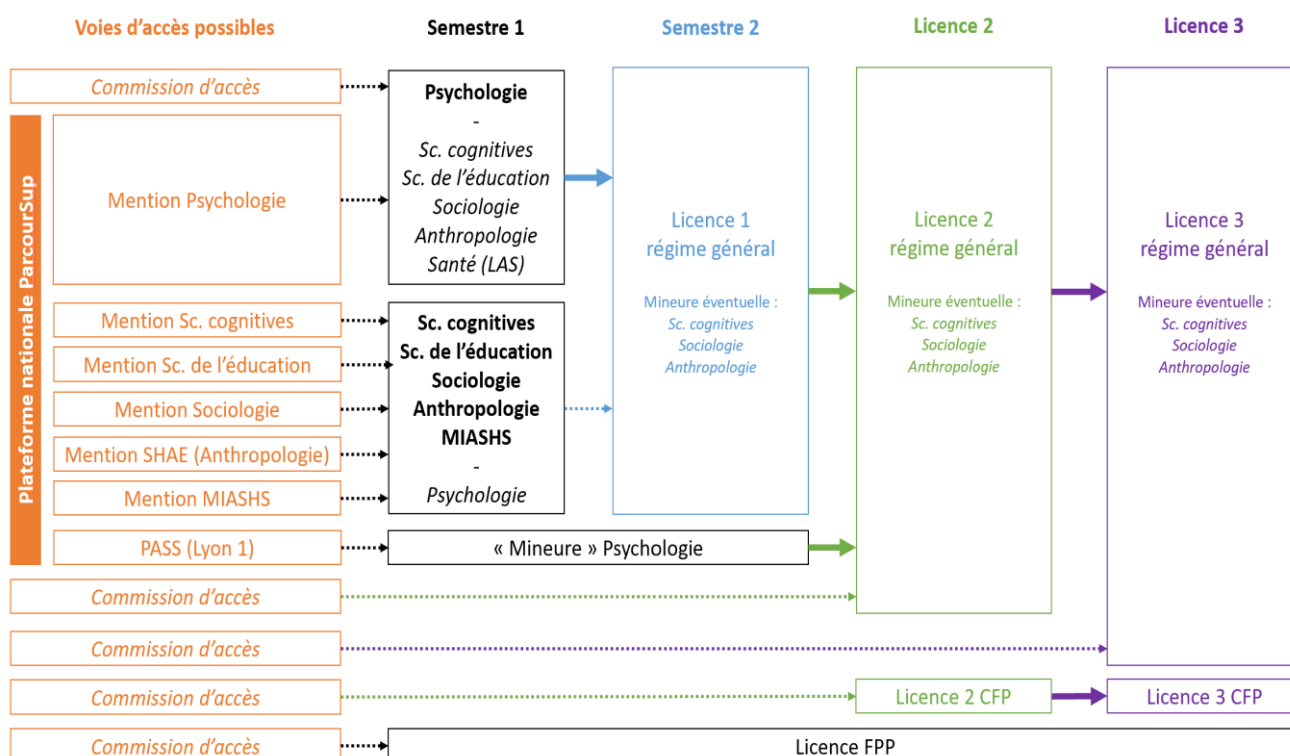
Le candidat atteste de l'acquisition de ces compétences par la constitution d'un dossier de VAE et lors d'un entretien avec le Jury qui décide, sur la base de ces éléments, d'accorder ou non le diplôme demandé.

Renseignements complémentaires auprès du Service Commun de Formation Continue :

<https://www.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/obtenir-un-diplome-par-la-vae>

Comment intégrer la formation ?

Voici d'abord un schéma récapitulatif des voies d'accès à la **licence de psychologie** à Lyon 2 :



Les flèches en pointillés indiquent que l'accès n'est pas de droit mais soumis à un examen des candidatures par les équipes pédagogiques compétentes.

Les conditions d'inscription diffèrent en fonction du curriculum universitaire des candidats. En cas de difficultés pour une première inscription ou une réinscription au sein de notre formation, contactez le responsable administratif de l'année concernée.

Candidats souhaitant s'inscrire au régime général et n'ayant jamais étudié la psychologie

Au régime général et à de très rares exceptions près (notamment pour les candidats étrangers résidant hors de l'UE⁸), les personnes n'ayant jamais suivi d'études universitaires en psychologie intègrent notre formation au niveau L1 (quels que soient leurs diplômes obtenus

⁸ <https://www.univ-lyon2.fr/formation/candidatures>

dans d'autres disciplines), et ceci exclusivement par le biais de candidatures déposées sur la plateforme nationale d'accès aux études supérieures : Parcoursup⁹.

L'intégration de la L1 via Parcoursup à Lyon 2 se fait par le biais d'un semestre bi-disciplinaire : pour l'ensemble de ces formations, le contenu en psychologie est strictement le même et permet aux étudiants de découvrir notre discipline de la même manière, quelle que soit la mention au sein de laquelle ils se sont inscrits à la suite de l'examen de leurs vœux Parcoursup. De fait, sept vœux différents sur Parcoursup permettent de découvrir la psychologie à Lyon 2 :

- **la mention Psychologie** est la voie privilégiée car elle permet ensuite d'accéder de droit au semestre 2 de psychologie. Les candidats peuvent formuler des sous-vœux pour chacune des mentions mineures associées : *sciences cognitives*, *sciences de l'éducation*, *sociologie*, et *anthropologie (SHAE)*. Les choix de mineures sont importants car ils déterminent vers quelle discipline l'étudiant pourra éventuellement demander une réorientation au semestre 2 dans le cas où il se rendrait compte que la psychologie ne lui convient pas.

*NB : la mention Psychologie est aussi proposée (en L1, L2 et L3) avec l'option « accès santé » (LAS) offrant aux étudiants des cours en lien avec les formations en santé (physiologie, sciences humaines et sociales / santé publique, anatomie, initiation à la connaissance du médicament, chimie, biochimie, biologie moléculaire, histologie, biologie du développement, biologie cellulaire). Les étudiants validant à la fois la L1 de psychologie et l'option santé sont autorisés à **candidater** à l'accès à la L2 MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). Attention : **cette option est extrêmement exigeante et s'adresse aux étudiants ayant une très grande capacité de travail en autonomie.***

- **cinq autres mentions** proposent les mêmes contenus de psychologie que la mention psychologie elle-même : *sciences cognitives*, *sciences de l'éducation*, *sociologie*, *anthropologie (SHAE)* et *MIASHS*. Les étudiants sont toutefois informés que **la réorientation en psychologie au semestre 2 n'est pas de droit pour les étudiants inscrits dans l'une de ces mentions au semestre 1**. Une procédure d'examen des demandes de réorientation sera mise en place fin novembre et les candidatures seront acceptées uniquement dans la limite des places disponibles au sein de la L1 psychologie.
- **le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) de l'Université Lyon 1** propose aussi l'option Psychologie, fournissant aux étudiants concernés des cours en psychologie cognitive et neuropsychologie, psychologie sociale, psychologie du développement, et psychologie clinique et psychopathologie. Les étudiants qui valident l'année de PASS d'une part, et les examens relatifs aux enseignements de psychologie d'autre part,

⁹ <http://parcoursup.fr/>

sont par principe admis directement en L2 psychologie l'année suivante (ils sont invités à se rapprocher des services de scolarité de Lyon 2 pour connaître les modalités administratives de transfert de leur dossier depuis Lyon 1).

Le nombre de places dans nos formations est limité. Sur Parcoursup, les candidats sont donc invités à réaliser jusqu'à dix vœux, dans plusieurs formations et/ou plusieurs établissements. Les (nombreuses !¹⁰) candidatures reçues sont alors classées en avril-mai par la commission d'examen des vœux de la mention, et la plateforme Parcoursup indique régulièrement aux candidats si leur candidature est acceptée ou non dans chaque formation, en fonction de leur place dans chaque classement.

La plateforme Parcoursup renseigne les candidats sur les attendus et modalités d'examen de leurs candidatures au sein de chaque formation. Pour la mention psychologie, lors de l'examen du dossier, la commission d'examen des vœux porte attention à toutes les notes de première et de terminale, sans distinction.

Etudiants en formation initiale ayant entamé des études de psychologie¹¹ au sein d'une autre université et ne relevant pas du portail « Etudes en France »¹²

Pour pouvoir procéder à votre inscription administrative, il faudra préalablement déposer un dossier de demande d'accès à la L1, la L2 ou la L3 de psychologie de Lyon 2 via notre site eCandidat¹³, ouvert généralement de la mi-mai à la mi-juin, pour intégrer notre formation dès la rentrée universitaire de septembre. Toute demande hors délai est rejetée (en revanche, les justificatifs complémentaires tels que des relevés de notes de l'université d'origine peuvent être joints au dossier dans le courant de l'été à condition que la candidature ait bien été effectuée dans les délais initiaux).

Les dossiers de demande d'accès sont évalués par une commission d'accès souveraine qui évalue la recevabilité de la demande sur la base notamment de la formation antérieure et des motivations.

¹⁰ A titre indicatif, la commission d'examen des vœux de psychologie de Lyon 2 classe chaque année plus de 10000 candidatures pour 413 places disponibles dans la mention en 2022.

¹¹ Les étudiants ayant validé l'année de PASS à Lyon 1 et ayant suivi la mineure psychologie peuvent également accéder de droit à la L2 psychologie à Lyon 2.

¹² Ne relèvent pas du portail « Etudes en France » les étudiants dont la dernière inscription universitaire a eu lieu au sein d'une université de l'Union Européenne. Ne sont pas non plus concernés les étudiants précédemment inscrits au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne mais qui résident en France ou dans un pays qui ne figure pas au sein de cette liste : *Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam*

¹³ <https://ecandidat.univ-lyon2.fr/>

Etudiants en formation initiale ayant entamé des études de psychologie au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne et résidant dans un pays relevant du portail « Etudes en France »

Pour pouvoir procéder à votre inscription administrative, il faudra préalablement déposer un dossier de demande d'accès à la L1, la L2, ou la L3 de psychologie de Lyon 2 via le portail « Etudes en France »¹⁴. Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription auprès de plus de 250 universités et écoles en France, et pour vous aider à préparer votre demande de visa. Il n'y a qu'une seule campagne de demandes d'accès par an, au printemps, pour intégrer notre formation dès la rentrée universitaire de septembre.

Les dossiers de demande d'accès sont évalués par une commission pédagogique souveraine qui évalue la recevabilité de la demande sur la base notamment de la formation antérieure, des motivations, et de la maîtrise du français.

Candidats souhaitant s'inscrire dans un dispositif de formation continue (CFP ou FPP)

Pour les candidats relevant de la formation continue, les candidatures doivent être déposées directement sur la plateforme ecandidat¹⁵ de l'université Lyon 2, le plus souvent courant mai-juin. Un certain nombre de pièces justificatives de la situation personnelle et professionnelle sont demandées. Les candidats retenus au régime CFP intègrent la formation directement en L2 (exceptionnellement au niveau L3 en fonction des acquis antérieurs) et sont invités à rattraper les contenus proposés en L1 (des TD spécifiques d'élaboration leur seront proposés pour leur permettre de s'appropriier ces contenus en même temps qu'ils entament les cours de L2). Pour des renseignements complémentaires sur les dispositifs CFP et FPP, consultez la rubrique « Différents régimes de formation » de ce guide des études.

¹⁴ <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

¹⁵ <https://ecandidat.univ-lyon2.fr/>



VOTRE SCOLARITE

Le cadre institutionnel.....	Erreur ! Signet non défini.
Qui contacter ?	Erreur ! Signet non défini.
Guide des dispositifs sociaux et médicaux pour les étudiants	Erreur ! Signet non défini.
Inscriptions administrative et pédagogique	Erreur ! Signet non défini.
Validations d'acquis.....	Erreur ! Signet non défini.
Régimes Spéciaux d'Etudes.....	Erreur ! Signet non défini.
Testothèque	Erreur ! Signet non défini.
Mobilité académique internationale	60
Césure.....	Erreur ! Signet non défini.
Engagement étudiant	Erreur ! Signet non défini.
Règlement général des études.....	Erreur ! Signet non défini.
Participation aux examens	Erreur ! Signet non défini.
Accompagnement à l'entrepreneuriat.....	70

Le cadre institutionnel

C'est lorsque l'on discute avec les étudiants à propos de la qualité de nos formations et d'éventuelles perspectives d'amélioration que l'on se rend compte de leur globale méconnaissance du cadre institutionnel au sein duquel ils évoluent, origine de nombreuses incompréhensions ou mésinterprétations des décisions administratives et pédagogiques prises par les enseignants ou les personnels de scolarité notamment. Sans entrer dans les détails, voici donc un bref « rappel » du cadre institutionnel au sein duquel sont dispensées nos formations, et notamment notre Licence de Psychologie. Nous encourageons vivement les étudiants à aller chercher des informations plus précises et détaillées sur les ressources en ligne indiquées.

L'Université Lumière Lyon 2

L'Université Lumière Lyon 2, membre de l'Université de Lyon, est un établissement public accrédité par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle assure des missions de service public consistant à produire des savoirs (recherche) et les diffuser auprès du public (formation initiale et continue notamment) dans différentes disciplines relevant des lettres et des sciences humaines et sociales d'une part, et du droit, de l'économie et de la gestion d'autre part. Bien que les activités de l'Université soient cadrées par des directives du Ministère et soient régulièrement évaluées par lui, l'Université dispose d'une relative autonomie politique et budgétaire pour ce qui concerne la mise en œuvre de ses missions. De ce fait, elle est gouvernée par un Conseil d'Administration (CA) qui élit le/la Président.e de l'Université et appuie ses décisions sur les avis émis par un Conseil Académique (CAc) concernant l'orientation des politiques de formation et de recherche de l'établissement. Ces instances sont composées de personnels de l'Université, de représentants étudiants et de personnalités extérieures élus tous les quatre ans¹⁶. Le fonctionnement de l'université repose sur différents services centraux (ex. DRH) et communs (ex. bibliothèque, etc.), ainsi que de différentes composantes de formation (ex. Institut de Psychologie) et des laboratoires de recherche (ex. il en existe plusieurs en psychologie).

¹⁶Informations complémentaires sur <http://www.univ-lyon2.fr/universite/gouvernance/>

L'Institut de Psychologie

Il s'agit de la composante de formation dont vous dépendez, qui accueille chaque année plus de 5000 étudiants. Notre institut a pour missions notamment de concevoir l'offre de formation (Licence, Master, Doctorat, DU...) en psychologie et en sciences cognitives au sein de notre Université et de mettre en œuvre cette formation au profit des étudiants en formation initiale ou continue, ceci conformément aux directives du Ministère et de l'Université. A l'image de l'Université, l'Institut de Psychologie est gouverné par un Conseil d'Institut (composé de membres élus : enseignants-chercheurs, personnels non enseignants, étudiants, personnalités extérieures à l'université), qui élit le/la Direct.rice de l'Institut. Le fonctionnement de l'Institut s'appuie sur des personnels administratifs qui en assurent la gestion globale (dotation budgétaire, allocation de salles...), de gestionnaires de scolarité qui coordonnent les aspects administratifs de la formation et sont au contact des étudiants, ainsi que de cinq Départements de formation regroupant les enseignants-chercheurs spécialistes :

- Département de Psychopathologie et Psychologie Clinique
- Département de Psychologie Sociale et du Travail
- Département de Psychologie Cognitive Expérimentale et Neuropsychologie
- Département de Psychologie du Développement, de l'Education, et des Vulnérabilités
- Département de Formation en Situation Professionnelle

Si l'Institut assure la coordination globale des formations et des enseignements, ce sont les Départements de formation qui en fixent les contenus (dans le cadre l'offre de formation accréditée par le Ministère) et assurent la répartition des cours parmi les enseignants-chercheurs qui composent leur équipe pédagogique. Précisions que les formations de niveau Master, bien que gérées par l'Institut de Psychologie et assurées au sein de ses Départements de formation, sont aussi adossées à des laboratoires de recherche. Ces laboratoires accueillent également les étudiants préparant un Doctorat et qui dépendent des Ecoles Doctorales de l'Université de Lyon (EPIC pour la psychologie, NSCo pour les neurosciences et la cognition). Les laboratoires de recherche sont composés essentiellement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs associés, et d'ingénieurs de recherche. Il en existe cinq, actuellement, au sein de notre Université, dans les domaines de la Psychologie et des Sciences cognitives :

- Centre de Recherches en Psychopathologie et Psychologie Clinique (UR CRPPC)
- Groupe de Recherche en Psychologie Sociale (UR GRePS)
- Pôle de Psychologie Sociale de l'Unité INSERM 1296 « Radiations »
- Laboratoire d'Etude des Mécanismes Cognitifs (UR EMC)
- Equipe Développement, Individu, Processus, Handicap, Education (UR DIPHE)

Les statuts des enseignants-chercheurs

Il n'est pas rare que les étudiants se plaignent que tel ou tel enseignant ne réponde pas suffisamment vite à leurs mails... Lorsqu'on discute avec ces étudiants, on se rend compte généralement qu'ils ont une mauvaise compréhension du statut des enseignants et de leur charge de travail. Il n'est donc peut-être pas complètement inutile de rappeler les faits suivants :

- 1) Contrairement aux enseignants du secondaire, les enseignants universitaires, quel que soit leur statut, ont une charge de travail annexe au moins égale (et souvent supérieure) à leur charge d'enseignement. Il s'agit généralement soit de missions de recherche et de responsabilités universitaires (administratives et pédagogiques), soit d'activités professionnelle en dehors de l'université légitimant leur statut d'enseignant. Autrement dit, **enseigner et gérer les demandes des étudiants n'est pas la fonction principale des intervenants de CM et de TD.**
- 2) Tous les intervenants n'ont pas le même statut, néanmoins tous sont qualifiés en psychologie et disposent des compétences nécessaires pour enseigner au niveau requis. Les statuts des enseignants auxquels les étudiants sont confrontés à l'Institut de psychologie peuvent en effet être multiples :
 - **enseignants-chercheurs (Professeurs ou Maîtres de Conférences)** : ils sont agents titulaires de la fonction publique d'Etat recrutés sur concours. Leurs activités se répartissent entre l'enseignement, la recherche scientifique, et les responsabilités administratives et pédagogiques qui permettent de faire fonctionner les différentes composantes de l'Université (conseils centraux, départements de formation...) et des organismes publics et de recherche affiliés ou gravitant autour de l'Université.
 - **enseignants-chercheurs contractuels (ATER)** : eux aussi sont recrutés sur concours et fournissent une activité de recherche en plus des enseignements qu'ils assurent. Ils sont en contrats à durée déterminée pour une période maximale de deux ans.
 - **enseignants-chercheurs associés et invités (PAST)** : ces personnels, qui justifient d'une activité professionnelle longue hors de l'université, fournissent principalement une activité d'enseignement sous contrat à durée déterminée et sont susceptibles de poursuivre parallèlement leur activité professionnelle.
 - **enseignants sous contrat doctoral (CDU)** : il s'agit d'étudiants qui reçoivent un financement pour préparer une thèse de doctorat, qui sont sous contrat avec l'université dans ce cadre, et à qui l'université propose une activité d'enseignement en plus de leurs travaux de recherche.
 - **chargés d'enseignement vacataires** : ce sont des personnes qui effectuent quelques heures d'enseignement en supplément et en dehors de leur emploi principal, le plus souvent hors de l'université (ex. psychologues et consultants expérimentés).

Qui contacter ?

Avec le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication, trouver une réponse aux questions que l'on se pose n'a jamais été aussi facile et rapide. Or, probablement parce que l'organisation universitaire est un peu complexe, et pas toujours très claire, les étudiants ont régulièrement de nombreuses interrogations... La mauvaise idée, qui malheureusement se généralise, consiste à poser ses questions par mail au premier nom qui vous vient en tête...

C'est une mauvaise idée parce que la multiplication (vous n'avez pas idée !) des demandes en tous genres dans les boîtes e-mail des personnels enseignants et administratifs a pour effet, outre d'engorger leurs espaces de stockage très (trop) limités, de leur prendre un temps déraisonnable pour répondre, temps qu'ils ne peuvent pas consacrer à leurs missions régulières (qui ne consistent pas à répondre à des e-mails, évidemment). Cela a aussi pour effet d'augmenter considérablement les délais mêmes de leurs réponses, ce qui peut devenir problématique quand une demande réellement urgente d'un étudiant est noyée dans un flot continu d'e-mails moins urgents / importants / utiles. Dans l'intérêt de tous, il est donc impératif que chacun fasse l'effort de se s'auto-réguler quant à cette tendance : on n'envoie pas un e-mail aux personnels d'une université comme on en enverrait un message sur Whatsapp à des amis. Vérifiez trois fois que l'information ne peut pas être obtenue autrement avant de cliquer frénétiquement sur le bouton « nouvel e-mail ».

Les sources d'information à consulter en priorité sont :

1) La page du site de l'Institut de Psychologie relative à votre année d'inscription :

L1 : <https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/portail-psychologie-sciences-cognitives>

L2 : <https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-psychologie-2eme-annee>

L3 : <https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-psychologie-3eme-annee>

Vous y trouverez des informations relatives à l'emploi du temps, aux absences (connues) des enseignants¹⁷, aux reports de cours, aux modalités d'inscriptions pédagogiques, à différents types de procédures administratives ponctuelles, aux modalités d'examens, aux modalités de recherche de stage le cas échéant, à des dysfonctionnements susceptibles de vous impacter, etc.

¹⁷ Les absences connues des enseignants sont mentionnées sur ces pages : si une absence n'est pas mentionnée, c'est que le secrétariat de scolarité n'en a pas l'information.

2) L'intranet de l'Université :

Vous y trouverez, via les différents outils mis à votre disposition, des informations, documents, et applications concernant vos inscriptions administratives et pédagogiques, vos relevés de notes, vos conventions de stage... La plupart des enseignants déposent également sur Moodle leurs supports de cours, des documents de travail, ou même des consignes pour les examens...

<https://casl2.univ-lyon2.fr/cas/login>

3) Le présent guide relatif à la formation :

Eh oui ! Il serait particulièrement malvenu de contacter des personnels de l'université pour leur poser une question dont la réponse se trouve ici, quelques pages plus loin ou en amont... En tout cas, le cas échéant, ne vous étonnez pas de recevoir une réponse lapidaire.

4) Le site de l'Université :

Vous trouverez également sur le site de l'Université des informations utiles pour votre scolarité et susceptibles de répondre à vos interrogations. Au-delà du site institutionnel, pensez notamment à consulter le portail étudiant de Lyon 2 (Web Etu), qui contient de nombreuses informations importantes pour votre parcours universitaire : <https://www.univ-lyon2.fr/>

5) Les sites des autres Universités :

Si votre question concerne votre orientation, notamment en Master, notez que vous trouverez sur le web¹⁸ l'ensemble des informations relatives aux formations de niveau Master à Lyon 2 et dans les autres universités françaises, ainsi que les modalités d'accès à ces formations et leurs prérequis (notamment, éventuellement, les pré-spécialisations de L3).

6) La littérature scientifique :

Si votre question relève des contenus de l'enseignement (un concept vous échappe ? la méthodologie de l'étude rapportée par l'enseignant ne vous paraît pas claire ?), reportez-vous en priorité à la bibliographie que l'enseignant vous a probablement recommandée en début de cours. Si vous n'avez pas les livres / chapitres / articles sous la main, vous trouverez également probablement toutes les réponses à vos questions sur le web en tapant les bons mots-clés dans les bons moteurs de recherche¹⁹.

¹⁸<https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>

¹⁹Si vous pouvez commencer par Wikipédia pour retrouver vos mots-clés, on ne se lassera jamais de répéter que les sources fiables se trouvent sur google books et google scholar (pas sur le google « web » classique, en revanche !). Dans tous les cas, vérifiez la fiabilité de votre source d'information avant d'en parcourir le contenu.

Si le doute persiste, **demandez à vos collègues** s'ils ont une réponse à votre question. Certains d'entre eux ont pu être plus attentifs que vous aux détails complexes d'un enseignement dense ou sont peut-être plus aguerris que vous aux méandres administratifs. Attention, cependant, à vérifier ensuite l'information qui vous est donnée : de folles rumeurs courent régulièrement sur les réseaux sociaux ainsi que des informations qui s'avèrent souvent fausses... Malheureusement, c'est le cas aussi au sein des prises de notes des étudiants.

Enfin, si vraiment, vraiment, la question est cruciale et si elle est restée sans réponse malgré la nuit entière que vous avez passée à chercher l'information sur le web et les réseaux sociaux, alors nous vous suggérons de vous référer scrupuleusement au guide ci-dessous pour savoir à qui vous adresser. En effet, il n'y a pas que les mails inutiles qui saturent les personnels, il y a aussi ceux qui ne relèvent pas de leurs compétences...

Et au-delà de savoir à qui vous adresser, quelques petites remarques de forme pour accélérer le traitement de votre demande :

- Annoncez le motif de votre demande dans l'objet de votre e-mail ou dès le début de la conversation téléphonique. Les objets du style « urgent » ne sont pas informatifs (tout est urgent, au 21^{ème} siècle).
- Soyez clairs et concis, mais donnez-nous immédiatement tous les éléments nécessaires pour répondre à votre demande (y compris les documents qui pourraient être nécessaires à l'examen de votre situation).
- Laissez-nous le temps de réagir : cela peut prendre plusieurs jours et il est inutile de vous acharner même si vous trépignez d'impatience...
- Restez courtois et respectueux en toutes circonstances (cela va sans dire...).

Votre question concerne l'enseignement des langues ou des TIC ?

Par exemple : Vous avez des doutes concernant votre inscription pédagogique en langues ? Vous avez des soucis d'emploi du temps ou d'assiduité aux cours de TIC ? Quelque chose n'est pas clair ou vous paraît étrange sur votre relevé de notes concernant les langues ? Vous avez besoin de conseils pour votre formation en TIC ?

Ces enseignements ne relèvent pas de l'Institut de Psychologie et nous sommes donc parfaitement incompetents pour vous aider !!!

Pour les langues, contactez le **Centre de Langues** :

<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

Pour les TIC, contactez l'**Institut de la Communication** : <https://goo.gl/L9dxqT>

Votre question concerne la Licence Accès Santé ?

*Par exemple : Vous souhaitez connaître les modalités de la validation de la LAS en deux ans ?
Vous avez des questions sur les conditions de l'accès aux concours de Lyon 1 ?*

Contactez la responsable PASS/LAS pour l'Institut de Psychologie :

Isabelle Tapiero (isabelle.tapiero@univ-lyon2.fr)

Votre question concerne la mobilité internationale ?

Par exemple : Vous souhaitez passer un semestre ou une année universitaire sur un campus étranger ? Vous êtes actuellement en mobilité et avez des doutes sur les enseignements que vous devez suivre ? Vous éprouvez des difficultés avec certains enseignements sur place ? Vous avez des questions sur la validation de votre année lors de votre retour en France ? Vous êtes en mobilité entrante et avez des questions sur l'organisation des enseignements ?

Contactez la responsable des relations internationales pour l'Institut de Psychologie :

Valentina Dolce (valentina.dolce@univ-lyon2.fr)

Votre question concerne un aspect administratif de votre scolarité ?

Par exemple : Vous avez des doutes concernant votre inscription administrative, ou vos inscriptions pédagogiques ? Vous avez des soucis d'emploi du temps ? Quelque chose n'est pas clair ou vous paraît étrange sur votre relevé de notes ? Un organisme vous réclame un document incongru (attestation d'assiduité, attestation de réussite aux examens, etc.) ? Vous souhaitez récupérer votre diplôme de Licence ?

Contactez le responsable administratif de votre année d'inscription, qui répondra à votre question ou vous indiquera les personnes à contacter si cela ne relève pas de ses compétences :

L1 : Secrétariat de scolarité L1

- de visu (de préférence) : bureau H010B, tous les jours de 13h30 à 16h30
- par téléphone : 04 78 77 24 47 ou 04 78 77 26 49, tous les jours de 8h à 16h30
- par e-mail (si vraiment c'est indispensable) : psycho-l1@univ-lyon2.fr

L2 : Secrétariat de scolarité L2

- de visu (de préférence) : bureau H010B, tous les jours de 13h30 à 16h30
- par téléphone : 04 78 77 24 47 ou 04 78 77 26 49, tous les jours de 8h à 16h30
- par e-mail (si vraiment c'est indispensable) : psycho-l2@univ-lyon2.fr

L3 : Secrétariat de scolarité L3

- de visu (de préférence) : bureau H010A, tous les jours de 13h30 à 16h30
- par téléphone : 04 78 77 24 30 (sauf le mercredi matin)
- par e-mail (si vraiment c'est indispensable) : pascal.rozet@univ-lyon2.fr

Votre question concerne un enseignement spécifique, les modalités ou les résultats d'un examen particulier ?

Par exemple : Vous n'avez pas pu assister à un cours et souhaitez récupérer le contenu ? Il vous semble avoir repéré une erreur dans le discours de l'enseignant lors du dernier CM de psychologie clinique ? Vous n'avez peut-être pas bien compris comment était organisé le contrôle continu du TD d'épistémologie ? Vous souhaitez savoir quelles seront les modalités d'examen de la seconde session en psychologie cognitive ? Vous ne comprenez pas pourquoi vous avez une note si faible en psychologie sociale ?

Si malgré vos plus scrupuleuses investigations, les propos de votre enseignant vous paraissent paradoxaux eu égard à vos nombreuses lectures personnelles, ou si votre échec à l'examen demeure mystérieux, vous pouvez bien entendu vous rapprocher de **l'enseignant qui a dispensé l'obscur contenu**²⁰. Rappelez-vous toutefois qu'il a d'autres activités en dehors des enseignements, et qu'il est donc plus judicieux d'attendre le prochain cours avec lui pour lui poser votre question (en début ou en fin de séance) que de lui demander de vous réexpliquer personnellement par mail ce qu'il a passé dix minutes à expliquer la veille en amphithéâtre.

Certains enseignants donnent leur adresse e-mail dès le début des cours... d'autres pas (sans doute un indice du fait qu'il faut éviter ce mode de communication...). Si vous ne disposez pas de l'adresse mais que toutefois un e-mail s'impose car il n'est plus prévu pour vous de revoir l'enseignant en cours, vous retrouverez probablement facilement son adresse sur le web. Sinon, demandez-la au **responsable de l'UE** en question, identifié plus loin dans ce guide.

D'ailleurs, si votre enseignant de CM ou de TD ne vous répond pas ou que sa réponse ne vous satisfait pas (cela concerne plus souvent les questions liées aux examens qu'au contenu des

²⁰ L'enseignant qui a corrigé votre copie pourra sans doute vous éclairer sur les raisons de votre échec à l'examen (pour cela, évitez la discussion par mail : prenez rendez-vous avec lui ou allez à la consultation de copies qu'il a organisée à cet effet), mais qu'il ne s'agit pas de marchander votre note avec lui. En effet, sauf erreur importante et improbable de sa part, vos notes sont définitives puisqu'elles ont déjà été validées par le jury d'année et ne peuvent être modifiées que par ce dernier.

cours en tant que tel, à vrai dire), contactez par e-mail le responsable de l'UE qui pourra probablement vous apporter des éléments de réponse. Vous pouvez également contacter le responsable de l'UE dans le cas d'un contentieux avec votre enseignant de CM ou de TD que vous n'avez pas pu régler par le dialogue (courtois !) avec lui²¹. Enfin, si même le responsable de l'UE n'est pas en mesure de vous apporter satisfaction (c'est-à-dire pratiquement jamais !), vous pouvez en dernier ressort contacter le **responsable pédagogique de l'année** dont dépend l'enseignement (coordonnées page suivante).

Votre question concerne les conditions ou des difficultés de validation de votre année ?

Par exemple : Vous souhaitez changer d'option en cours de semestre ? Vous pensez avoir droit à des validations d'acquis en L2 ? Vous ne comprenez pas bien quels examens vous avez à repasser pour valider votre année ? Vous éprouvez des difficultés spécifiques qui pourraient compromettre la validation de votre année ? Vous êtes en régime spécial d'études (RSE) et nécessitez des aménagements de votre formation ?

Contactez le responsable pédagogique de l'année pour lui poser vos questions ou lui exposer vos difficultés et lui présenter tous les documents justificatifs nécessaires, le cas échéant :

L1 : Johann Jung

- par e-mail : j.jung@univ-lyon2.fr ;

L2 : Rémy Potier

- par e-mail : r.potier@univ-lyon2.fr

L3 : Tamara Guenoun

- en priorité, de visu (bureau K145) mais uniquement aux heures de permanence, variables d'une semaine à l'autre et indiquées ici : <https://link.infini.fr/permanences>
- par e-mail (seulement si c'est indispensable) : tamara.guenoun@univ-lyon2.fr

²¹ A toutes fins utiles (parce que la question est récurrente), nous précisons que la double correction des copies n'est pas un droit à l'Université et n'est prévue ni par le règlement de scolarité, ni par la charte des examens de Lyon 2.

Votre question concerne globalement votre parcours universitaire, et en particulier votre progression au sein de la licence de psychologie ?

Par exemple : Vous avez des doutes quant aux options les plus adéquates par rapport à votre projet d'orientation ? Vous connaissez une situation personnelle ou professionnelle susceptible fragilisant votre progression au sein du cursus ? Vous avez un projet personnel, ou un projet de césure ou de mobilité internationale mais craignez qu'il ne compromette vos chances de réussite universitaire ?

Contactez **votre coordonnatrice des études** et sollicitez auprès d'elle un rendez-vous individuel :

L1 : Laurence Ghiotti <l.ghiotti@univ-lyon2.fr>

<https://www.univ-lyon2.fr/formation/coordonnateur-trice-des-etudes-en-licence>



AIDES FINANCIÈRES

BOURSES

Toutes les questions relatives aux bourses des étudiantes sont traitées par le service des bourses du CROUS de Lyon (DSE). Vérifiez que votre inscription a bien été prise en charge et que votre statut de boursière a bien été intégré.

En cas de problème, contactez le centre d'inscription de l'Université Lumière Lyon 2.



DIFFICULTÉS SOCIALES, FINANCIÈRES ... RENCONTRER UN.E ASSISTANT.E SOCIAL.E

Les étudiantes de l'Université Lumière Lyon 2 sont reçues par une assistante sociale du CROUS ou de l'Université, uniquement sur rendez-vous, attribués en fonction des créneaux disponibles et, dans la mesure du possible, du campus de l'étudiante.



GUIDE DES DISPOSITIFS SOCIAUX ET MÉDICAUX POUR LES ÉTUDIANTES



CONTACTS :

DSE du CROUS

25 rue Camille Roy, Lyon 7^e
(Métro B arrêt Jean Macé
ou Tramway T2 arrêt Garibaldi-Berthelot),
Ouvert au public du lundi au jeudi
de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h
Tel : 04 72 80 17 70

Centre d'inscription

Université Lumière Lyon 2
4 bis rue de l'Université, Lyon 7^e
Bâtiment Clio (RDC)
Ouvert tous les jours de 13h30 à 16h
Tél : 04 78 69 73 33
Mail : inscriptions@univ-lyon2.fr

QUATRE MODES DE PRISE DE RENDEZ-VOUS SONT POSSIBLES :

- **Par mail** à ssocial@crous-lyon.fr
(précisez nom, prénom, établissement d'études et numéro de téléphone).
- **Par téléphone** en appelant le secrétariat du service social au 04 72 80 13 25.
Les permanences téléphoniques sont le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.
- **En ligne** à cette adresse :
<https://www.clicrdv.com/crous-de-lyon>
(attention, tous les rendez-vous libres ne sont pas disponibles à la prise de rendez-vous en ligne).
- **En présentiel** : s'adresser au secrétariat du service social du CROUS, 59 rue de la Madeleine à Lyon 7^e.
L'accueil physique du service social est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
En cas d'extrême urgence, veuillez privilégier ce mode de prise de RDV.

Les délais d'attente sont compris entre
2 et 4 semaines selon les périodes de l'année.



En cas d'importants problèmes de santé,
des dispositifs particuliers de maintien des bourses
peuvent être envisagés.
» Contactez le service de santé universitaire (SSU)

Les étudiantes en formation continue et alternance
ne peuvent prétendre aux aides proposées par le CROUS
et l'Université (contacter son employeur).

LOGEMENT



L'aide au logement est une compétence exclusive du CROUS, qui dispose d'un service logement à même de répondre aux questions des étudiants.

CONTACT :

CROUS de Lyon

59 rue de la Madeleine
Lyon 7^e

Plus d'informations sur le site :

<http://www.crous-lyon.fr/logements/>

Ressource utile :

<https://www.lyoncampus.com/je-trouve-un-logement>

EXONÉRATION



DE DROITS D'INSCRIPTION

Ce dispositif concerne les étudiants qui, en raison de difficultés financières imprévisibles en début d'année universitaire, se trouvent en situation de grande précarité.

Cette aide ne peut être accordée qu'une seule fois au cours d'un même cycle d'études à l'Université Lumière Lyon 2 et ne concerne pas les étudiants de Campus France qui font leur première inscription à l'Université Lumière Lyon 2.

Les dossiers sont à retirer à la Maison de l'Étudiant(e) (bureau U113) ou auprès du service social du CROUS. Un entretien avec une assistante sociale du CROUS ou de l'Université est obligatoire, pour une évaluation de sa situation avant la remise du dossier à l'Université.

Les étudiant(e)s inscrites en DU et en formation continue ne relèvent pas de ce dispositif.

CONTACT :

Service Vie Étudiante (bureau U113)

Maison de l'Étudiant(e) - Campus Porte des Alpes
5 avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron Cedex
Tél : 04.78.77.31 04

ÉPICERIE SOLIDAIRE



Depuis la rentrée, une épicerie solidaire a ouvert ses portes sur le Campus Porte des Alpes. Elle est réservée aux étudiant(e)s de l'Université Lumière Lyon 2. Cette ouverture est le fruit d'un partenariat entre l'Université et l'association étudiante GAELIS qui met en oeuvre le projet.

Cette épicerie propose aux étudiant(e)s ayant de faibles ressources, d'accéder à des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût (environ 10% du prix réel).

L'accès à l'épicerie « l'Agorae », se fait uniquement sur dossier avec une prise en compte des ressources.

Les étudiant(e)s peuvent récupérer le dossier en ligne à cette adresse : <http://gaelis.fr/wp-content/uploads/2019/10/Dossier-demande-AGORAé-2019-Lyon-2.pdf>

Seules les étudiant(e)s dont le reste à vivre journalier (ressources-charges/30 jours) est compris entre 1 euro et 3,25 euros sont éligibles à l'épicerie. Les étudiant(e)s dont les ressources sont inférieures, à 1€/jour peuvent prendre contact avec le service social du CROUS.

CONTACT :

Épicerie solidaire

(située en face de la Maison de l'Étudiant(e))

Ouverte du lundi au jeudi aux horaires suivants :

lundi de 13h à 16h

mardi de 15h à 18h

mercredi de 11h à 14h

jeudi de 13h à 16h

ÉTUDIANT.ES



EN DIFFICULTÉ PSYCHIQUE

Les étudiant(e)s qui souhaitent une aide médico-psychologique peuvent consulter une psychologue en entretien particulier, sur rendez-vous.

Les étudiant(e)s peuvent aussi rencontrer une infirmière (sans RDV) ou une médecin (sur RDV) afin de discuter, d'évaluer une situation et de recevoir soutien et conseils.

Pour prendre RDV, vous pouvez contacter le SSU par téléphone, par mail ou venir sur place.

Ces consultations sont gratuites.

CONTACT :

Service de Santé Universitaire (SSU)

campus Porte des Alpes - bâtiment L

5 avenue Pierre Mendès-France

69676 Bron cedex

accès tram T2 - arrêt Europe-Université

04 78 77 43 10

ssu@univ-lyon2.fr

CRÈCHE



L'Université dispose de places d'accueil pour les enfants des étudiant(e)s dans la crèche Egal à Bron (située à l'entrée du parc de Parilly, à côté du campus Porte des Alpes). L'étudiant(e) doit contacter la crèche EQUAL au 04 78 78 09 47 ou se rendre directement sur place.

CONTACTS :

www.crechequal.fr

crechequal@free.fr

<https://etu.univ-lyon2.fr/pratique/>

creche-equal-552842.kjsp

Pour bénéficier d'une place en crèche, les étudiant(e)s doivent obligatoirement être inscrits à l'Université Lumière Lyon 2

Inscriptions administrative et pédagogique

Inscription administrative

L'inscription administrative est la première étape, obligatoire pour être autorisé à suivre les cours et se présenter aux examens notamment. Elle se fait en premier lieu via le site web de l'Université et est ouverte en général de début juillet à mi-septembre pour la Licence (sauf entre mi-juillet et mi-août). Pour les étudiants admis en L2 ou L3 par les commissions d'accès ou via le portail Etudes en France, l'inscription administrative n'est possible qu'après que vous ayez reçu du secrétariat de scolarité une autorisation d'inscription... merci de votre patience.

L'inscription administrative est considérée comme régulière après l'édition du certificat de scolarité (qui intervient après paiement des frais d'inscription et production des pièces justificatives). Les étudiants en situation d'irrégularité administrative doivent impérativement corriger leur situation auprès des services centraux de l'Université le plus rapidement possible sous peine de ne pas pouvoir composer lors des sessions d'examens et de se voir refuser l'accès aux TD.

➤ L'inscription administrative en L1

L'inscription administrative en première année de licence dépend directement de la voie d'accès utilisée par le candidat pour accéder à notre formation (voir la rubrique « comment intégrer la formation ? ») : dans la quasi-totalité des cas, les étudiants candidatent sur Parcoursup à différents couples de disciplines incluant la psychologie ; leur inscription administrative dépend alors du couple qu'ils auront finalement validé au moment de leur admission dans Parcoursup.

Les candidats ayant validé sur Parcoursup une admission dans un couple « Psychologie – Discipline B » seront officiellement inscrits en licence de psychologie dès le premier semestre de la licence (avec une mineure dans la discipline B). Au contraire, ceux ayant validé un couple « Discipline B – Psychologie » seront inscrits dans la licence de la discipline B avec la mineure psychologie. Cela n'a pas d'incidence sur les contenus des enseignements du semestre 1, mais revêt une importance cruciale pour les contenus des enseignements qui seront suivis à partir du semestre 2 et, plus encore, sur la nature du diplôme de licence que l'étudiant aura finalement la possibilité de valider in fine.

En effet, à l'issue du premier semestre, et sauf demande contraire explicite de leur part fin novembre, les étudiants conservent leur inscription administrative principale et abandonnent la discipline mineure associée (**orientation n°1**). En d'autres termes, sauf s'ils émettent expressément une demande différente dans les délais impartis, les étudiants inscrits en « Psychologie – Discipline B » poursuivront leur formation en licence « simple » de psychologie à partir du S2, ce qui leur permettra in fine de valider une **licence de psychologie**.

Ils auront toutefois la possibilité, fin novembre (pendant le premier semestre, donc), de **candidater** par écrit à l'une des alternatives suivantes (la procédure de candidature sera indiquée quelques semaines plus tôt par les responsables pédagogiques) :

- **réorientation en licence de leur discipline B (orientation n°2)** : celle-ci deviendrait alors, dès le S2, leur discipline d'inscription administrative et ils prépareraient désormais la « licence B » et non plus la licence de psychologie. Les étudiants réorientés en licence de sciences cognitives, de sociologie ou d'anthropologie (mais pas de sciences de l'éducation !) pourraient toutefois, s'ils le désirent (mais pas nécessairement) candidater pour pouvoir continuer de suivre des cours de psychologie dans le cadre de l'UE mineure (**orientation n°3**).
- **poursuite en licence de psychologie en conservant la discipline B comme mineure (orientation n°4 ;** ce choix n'est pas proposé pour les sciences de l'éducation). Il sera possible d'abandonner (définitivement) cette mineure au début de chaque année universitaire (lors de l'inscription administrative), mais les étudiants qui conserveraient leur mineure jusqu'à la fin de la licence se verront in fine délivrer une « licence de psychologie, parcours discipline B ».
- **poursuite à la fois en licence de psychologie et en licence B (orientation n°5)** afin de préparer simultanément les deux diplômes (attention : les emplois du temps ne sont pas aménagés, ni pour les cours, ni pour les examens ; l'ajustement est à la charge de l'étudiant). Il sera possible d'abandonner (temporairement ou définitivement) l'une des deux licences au début de chaque année universitaire (lors de l'inscription administrative), mais les étudiants qui conserveraient les deux inscriptions jusqu'à la fin des deux formations se verront in fine délivrer à la fois une licence (simple) de psychologie et une licence (simple) de la discipline B.

En outre, pour les étudiants qui auraient choisi les sciences cognitives (uniquement) comme discipline B sur Parcoursup, la double licence est aménagée (**orientation n°6**) : les emplois du temps sont rendus compatibles (aussi bien les cours que les examens) et, de plus, les étudiants n'ont pas à suivre l'UE libre. S'ils poursuivent les deux formations jusqu'à leur terme, ils se verront délivrer à la fois une « licence de psychologie, parcours sciences cognitives », et une « licence de sciences cognitives, parcours psychologie ».

Attention : le double cursus est extrêmement exigeant (en quantité de travail) et s'adresse donc à des étudiants très à l'aise dans les deux disciplines du S1 (psychologie et discipline B) qui ont la possibilité aussi bien cognitive que matérielle de suivre 35 heures de cours par semaine (sachant que chaque heure de cours exige deux heures de travail autonome supplémentaire

en moyenne). En outre, nous attirons l'attention des étudiants sur le fait que les enseignements de pré-spécialisation en psychologie proposés dans le cadre des UE libres (du S4 au S6) ne sont pas accessibles aux étudiants qui choisiraient un parcours ne contenant pas ces UE libres.

➤ L'inscription administrative en L2 ou en L3 psychologie

Les étudiants qui nous rejoignent en L2 ou en L3 psychologie via ecandidat ou le portail Etudes en France sont systématiquement inscrits dans le parcours de licence « simple » (**orientation n°1**).

Pour les étudiants ayant validé leur L1 psychologie au sein de notre Institut (à Lyon 2, donc), l'inscription administrative en L2 se fait dans le prolongement du choix réalisé au S2, avec dans tous les cas la possibilité de revenir dans le cursus « simple » (**orientation n°1**) si ce n'était pas le cas l'année précédente, autrement dit « d'abandonner » (définitivement) la mineure au début de chaque année universitaire.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est une étape obligatoire, vous devez la réaliser fin août – début septembre pour les semestres impairs, en décembre pour les semestres pairs, et dans tous les cas avant le début des cours de chaque semestre. Pour réaliser votre inscription pédagogique, rendez-vous sur l'application IPWEB (accessible uniquement aux étudiants ayant finalisé leur inscription administrative !) :

<https://inspedaweb.univ-lyon2.fr/ip-web/loginInscription.jsf>

Vous aurez alors à :

- choisir vos options (à partir du semestre 2)
- vous inscrire aux enseignements du semestre pour construire votre emploi du temps
- procéder à votre inscription en langue.

NB : Les étudiants AJAC sont invités à se rapprocher de leur secrétariat de scolarité pour s'assurer des procédures d'inscription pédagogique qui les concernent.

1) Choix des options du semestre

Pour chaque semestre à partir du S2, les étudiants ont plusieurs choix d'options à émettre : ce sera notamment le cas pour tous les étudiants qui ont accès à l'UE complémentaire libre (i.e. proposée uniquement en dehors des cursus comportant des mineures), mais aussi, au

semestre 5 par exemple, dans le cadre de certaines UE fondamentales de psychologie. Nous ne pouvons pas garantir que chaque étudiant pourra s'inscrire dans son option préférée : la capacité de chaque enseignement est limitée²² : lorsqu'un enseignement est complet, il faut nécessairement se rabattre sur un second choix auquel il faudra donc avoir réfléchi avant l'ouverture des inscriptions sur IPWEB.

Pendant toute la période d'ouverture d'IPWEB, il sera possible de changer d'option dans la limite des places disponibles. Pendant les deux premières semaines de cours, vous pourrez changer d'option dans la limite des places disponibles en faisant la demande au secrétariat de scolarité²³. Quinze jours après la rentrée universitaire, les changements d'option ne seront plus autorisés.

2) Inscriptions aux cours et construction de l'emploi du temps

Les étudiants construisent eux-mêmes leur emploi du temps personnel. Les horaires des CM et des différents TD ouverts pour chaque UE sont communiqués sur les sites institutionnels (site de l'institut de psychologie et intranet de l'université) avant l'ouverture de la campagne IPWEB.

L'inscription en CM et TD est obligatoire, leur capacité étant limitée respectivement à 300 et 40 étudiants (un peu moins pour certains TD). Choisissez les horaires qui conviennent le mieux à vos impératifs et contraintes personnels. En effet, nous ne délivrons quasiment aucune dispense d'assiduité en psychologie et la présence aux TD est donc obligatoire pour valider les examens de contrôle continu en première session²⁴.

Pendant toute la période d'ouverture d'IPWEB, vous pourrez en autonomie changer l'horaire de vos CM et TD dans la limite des places disponibles. Pendant les deux premières semaines de cours, vous pourrez ensuite changer d'horaire dans la limite des places disponibles en faisant la demande au secrétariat de scolarité²⁵. Quinze jours après la rentrée universitaire, les changements d'horaires ne seront plus autorisés.

²² Du fait de contraintes budgétaires qui s'imposent à l'ensemble des formations de l'Université, et pour répondre aux mieux aux demandes des étudiants, les options trop peu demandées pourraient finalement ne pas ouvrir, tandis que plusieurs groupes seront ouverts pour les options très demandées.

²³ Il est absolument impossible pour le secrétariat de scolarité d'inscrire un étudiant dans un groupe complet sans l'accord écrit de l'enseignant en charge dudit créneau complet : il revient à l'étudiant concerné de contacter l'enseignant pour obtenir un éventuel accord écrit de sa part.

²⁴ Que les étudiants ayant de lourdes charges personnelles et professionnelles se rassurent : il est toujours possible de valider les examens terminaux de TD lors de la seconde session en juin, à condition toutefois d'avoir pu se procurer les supports d'enseignement (le plus souvent disponibles en ligne) et les contenus des cours (auprès de vos collègues). Ce sera le cas aussi, dès la première session, si vous ne pouvez pas assister aux CM.

²⁵ Il est absolument impossible pour le secrétariat de scolarité d'inscrire un étudiant dans un groupe complet sans l'accord écrit de l'enseignant en charge dudit créneau complet : il revient à l'étudiant concerné de contacter l'enseignant pour obtenir un éventuel accord de sa part.

Pour les étudiants ayant correctement finalisé leur inscription pédagogique, les emplois du temps seront disponibles sur l'onglet « applis » de l'intranet une semaine avant le début des enseignements. Les informations de cette appli ne sont toutefois pas toujours fiables et nous invitons vivement les étudiants à :

- Se référer aux horaires et salles indiqués directement sur leur contrat pédagogique plutôt que sur l'appli « emploi du temps » ;
- Vérifier régulièrement les « panneaux d'affichage » virtuels du site de l'institut de psychologie pour toute information relative à un changement d'emploi du temps, de salle, annulation ou report de cours.

3) Inscription au cours de langue

Les cours de Langue sont obligatoires chaque semestre : ils sont entièrement gérés par le Centre de Langues et ne dépendent pas de l'Institut de Psychologie. L'inscription aux cours de langue se fait aussi via l'IPWEB : les informations à ce sujet sont communiquées par le Centre de Langue. Chaque étudiant doit impérativement s'inscrire dans le niveau de langue qui lui correspond, à défaut de quoi un changement de groupe serait effectué a posteriori, avec une probable réorientation vers les TD peu demandés...

Remise du contrat pédagogique

Le contrat pédagogique est un document individualisé récapitulant la liste des éléments pédagogiques et unités d'enseignements que l'étudiant s'engage à préparer pour l'année en cours. Il est disponible depuis l'application IPWEB :

<http://inspedaweb.univ-lyon2.fr/ip-web/loginConsultation.jsf>

Ce contrat doit impérativement être imprimé puis soigneusement vérifié et signé avant d'être remis au secrétariat de scolarité avant la date limite précisée sur le site de l'Institut de Psychologie. En cas d'erreur, des corrections peuvent être effectuées avec l'accord du secrétariat de scolarité et, si nécessaire, du responsable pédagogique d'année, mais dans tous les cas avant la tenue des examens. Le contrat signé, une fois remis, devient définitif. Il est absolument impossible de vous présenter à des examens qui n'apparaissent pas sur votre contrat pédagogique.

Validations d'acquis

Validation des acquis universitaires

Dans des cas très particuliers, les étudiants peuvent être dispensés de suivre certains enseignements et de se présenter aux examens correspondants. Ces étudiants bénéficient alors d'une validation d'acquis (« VAC » avec ou sans note) au titre de leurs acquis antérieurs. C'est le cas notamment :

- des étudiants ayant déjà obtenu une licence (ou validé une formation de niveau supérieur à la licence) dans un autre cursus que la psychologie ;
- des étudiants ayant étudié à l'étranger, notamment dans un pays anglosaxon (permettant éventuellement la validation des langues...) ;
- des étudiants ayant déjà été inscrits en licence de psychologie dans une autre université que Lyon 2 et qui n'ont pas validé l'année ;
- des étudiants ayant obtenu certains diplômes au sein d'un établissement sous convention avec l'Institut de Psychologie (ARFRIPS, par exemple).

La validation d'acquis ne se définit que par rapport à un diplôme à obtenir : elle ne donne d'autre droit que celui de préparer ce diplôme, suivant un régime de scolarité spécifique. C'est la nature de ce diplôme à obtenir qui permet de déterminer la validation d'acquis, en d'autres termes le niveau de scolarité auquel sera d'emblée placé l'étudiant bénéficiaire de la VAC. Pratiquement, ce processus revient à dispenser l'étudiant d'une partie de la scolarité normalement requise en vue d'un diplôme déterminé. L'attestation de validation d'acquis décrira la scolarité réduite que l'étudiant bénéficiaire devra accomplir en vue du diplôme qu'il brigue ; cette description sera obtenue par une opération de soustraction à partir de la scolarité complète normalement requise, en fonction des règlements de scolarité en vigueur. En conséquence, l'attestation de validation d'acquis précisera toujours en vue de quel diplôme elle est accordée et elle ne sera valable que pour l'Université qui l'accorde – en l'occurrence Lyon 2 – et pour la maquette d'enseignements en cours.

Toute validation d'acquis devra être demandée dès le mois de septembre (et dans tous les cas avant la signature du contrat pédagogique) au responsable pédagogique de l'année dont vous dépendez, seul habilité à l'accorder. Généralement, une permanence est organisée début septembre par les responsables d'année pour centraliser les demandes de validation d'acquis. La demande devra quoi qu'il en soit être accompagnée de tout document justificatif permettant d'attester les acquis de formations antérieures. Aucune validation d'acquis ne sera accordée pour un élément pédagogique dont l'examen de première session a déjà eu lieu.

Régime transitoire lors des changements de l'offre de formation

Pour les étudiants ayant validé des UE dans une année de licence de psychologie à Lyon 2 (sans avoir validé l'année, toutefois), un régime transitoire a été défini, permettant la conversion automatique des UE acquises dans l'ancienne maquette en UE de la maquette actuelle. Cette conversion, qui relève d'un dispositif réglementaire (appelé « régime transitoire ») est obligatoire et déterminé à l'avance par les équipes pédagogiques suivant un cadre légal contraignant. L'étudiant conserve ainsi, d'une maquette d'enseignements à l'autre, l'intégralité des crédits ECTS acquis dans la formation, et ne peut en aucun cas y renoncer.

Mises en garde spécifiques à l'attention des étudiants de L3

Les validations d'acquis du CM ou du TD des UE optionnelles ne sont valables que si vous êtes de nouveau inscrit dans la même option cette année.

La Validation d'Acquis fait évidemment gagner du temps pour la formation ; souvent, elle est aussi rassurante pour les étudiants qui ont ainsi déjà validé une partie de la formation. Elle peut néanmoins être un piège dans certaines circonstances : une validation d'acquis sans note pour des étudiants qui ont un bon niveau (par exemple, pour l'élément pédagogique de langues) ou une validation d'acquis avec un note médiocre (10 ou 11) ne permettent pas de compenser des notes plus basses dans d'autres éléments pédagogiques. De plus, pour maximiser leurs chances d'entrer en master, les étudiants de L3 ont intérêt à maximiser leur moyenne générale à l'année... de ce point de vue, la VAC sur un élément « bien maîtrisé » par l'étudiant peut lui être davantage préjudiciable que bénéfique même si bien sûr elle lui fait gagner un peu de temps au cours du semestre.

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de valider tout ou partie d'un diplôme universitaire à la suite de la présentation d'un dossier et à la rencontre avec un jury.

Informations complémentaires à la rubrique « Différents régimes de formation » de ce guide.

Régimes Spéciaux d'Etudes

Etudiants en situation de handicap

Pour rétablir l'égalité des chances et faciliter l'accès au savoir, les étudiants en situation de handicap peuvent demander à bénéficier d'un plan de compensation du handicap adapté à leur situation individuelle : aménagement des études et/ou des examens par la mise en œuvre de moyens techniques et/ou humains dont dispose l'Université.

Les étudiants concernés doivent impérativement prendre contact avec la **Mission handicap** et le SSU avant le 15 octobre pour les examens du premier semestre, et avant le 15 février pour ceux du second semestre et de la seconde session. La Mission Handicap peut être contactée :

- à Bron, à la Maison de l'étudiant
- par e-mail : mission.handicap@univ-lyon2.fr
- par téléphone : 04 78 77 31 05

Pour l'organisation des examens et contrôles continus, l'étudiant doit communiquer sa notification d'aménagements à l'ensemble de ses enseignants de TD dès les premiers cours pour que ceux-ci puissent aménager le contrôle continu, et au secrétariat de scolarité pour l'aménagement des examens terminaux.

Pour les situations les plus complexes, l'étudiant en situation de handicap peut également solliciter un Régime Spécial d'Etudes dont les modalités sont à définir par une équipe plurielle composée de membres du SSU, de la Mission handicap, et des responsables pédagogique et administratif de l'année (mais aussi de représentants du SCUIO-IP, du SUAPS, du Service culturel, du Crous, de la MDPH, ou de tout autre intervenant pertinent).

Renseignements complémentaires ici :

<https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/paeh>

https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/08-annexe-8-dispositions-en-faveur-des-etudiant-es-en-situation-de-handicap_1658301366496-pdf

Sportifs de Haut Niveau

Prenant appui sur les dispositions législatives et réglementaires assurant la promotion du sport de haut niveau dans l'enseignement supérieur, l'Université Lyon 2 a reçu délégation de responsabilité pour attribuer le statut de "sportif de haut niveau" selon les listes officielles du ministère des sports ou pour assimilation (cf instruction ministérielle n° 1455 du 6 octobre 1987).

Les étudiants pouvant prétendre à ce statut doivent pouvoir justifier d'une pratique sportive compétitive de niveau national minimum. Le statut d'étudiant SHN permet d'obtenir des aménagements accordés au cas par cas, parmi lesquels la priorité d'inscription dans les groupes de TD, les autorisations d'absence en TD, des aménagements des examens (sessions spécifiques de contrôle des connaissances), cursus personnalisé adapté...

Vous ne pourrez bénéficier du dispositif ci-dessus que dans la mesure où vous vous êtes fait connaître et répertorier auprès du SUAPS en début d'année universitaire. Informations complémentaires : <https://www.univ-lyon2.fr/campus/sport-de-haut-niveau>
https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/11-annexe-11-charte-des-sportifs-de-haut-niveau_1658301415941-pdf

Artistes de Haut Niveau

Pour les étudiant.es qui pratiquent une activité artistique, l'Université Lyon 2 propose l'obtention du statut d'étudiant.e artiste de haut niveau.

Ce dispositif a pour objectif de concilier une pratique artistique de haut niveau et les études universitaires en :

- reconnaissant officiellement l'activité artistique d'un.e étudiant.e quand celle-ci est avérée et surtout si elle se déploie à un niveau quasiment professionnel. Ces activités concernent les disciplines suivantes : Arts plastiques, Audiovisuel, Cinéma, Danse, Design, Industries culturelles et créatives, Livre et lecture, Mode, Musique, Métiers d'art, Photographie, Théâtre, spectacles.
- facilitant les conditions d'études de cet.te étudiant.e.

Pour de plus amples renseignements sur ce statut et pour pouvoir en bénéficier :
<https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/etudiant-e-artiste-de-haut-niveau-2022-2023>
https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/12-annexe-12-charte-des-artistes-de-haut-niveau_1658301427103-pdf

Autres situations

D'autres situations personnelles ou professionnelles peuvent légitimer la demande d'accès au Régime Spécial d'études. La demande est dans tous les cas à formuler au responsable pédagogique de votre année de formation. Le RSE permet notamment la dispense d'assiduité et l'évaluation systématique en contrôles terminaux dès la session 1. Nous tenons cependant à mettre en garde les étudiants sur le fait que la dispense d'assiduité accordée dans le cadre des RSE est source d'échec pour la quasi-totalité des étudiants concernés. La présence en cours, en dépit des contraintes personnelles et professionnelles, reste la meilleure garantie de la réussite académique.

Renseignements complémentaires ici :

https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/02-annexe-2-regime-special-d-etude_1658301269664-pdf

Testothèque

Créée au début des années 2000, la testothèque de l'Institut de Psychologie propose un service de prêt et de consultation de tests, manuels, livres et vidéos dont le catalogue est disponible ici : <https://psycho.univ-lyon2.fr/presentation/les-ressources/la-testotheque>

L'usage de ces outils est strictement réservé à un cadre pédagogique. Les outils peuvent être réservés sur simple demande, sur place, par courriel ou par téléphone.

Les étudiants de L3 psychologie, peuvent accéder à la testothèque et consulter les tests disponibles gratuitement, exclusivement dans les locaux de la testothèque (salle H006B) et durant les horaires de permanence.

Ils ne peuvent en revanche emprunter un test que dans le cadre d'un travail de recherche à condition de produire une lettre du responsable de l'enseignement attestant de la recherche.

Les conditions d'emprunt sont, en outre, les suivantes :

- emprunt effectué lors des permanences ;
- un seul test à la fois peut être emprunté ;
- dépôt d'un chèque de caution de 150 euros libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- durée du prêt : une semaine.

Responsable de la testothèque : Anna Rita Galiano (anna.galiano@univ-lyon2.fr)

Adresse de contact : testotheque.psycho@gmail.com

Téléphone : 04 78 77 24 54

Les horaires des permanences sont indiquées sur la porte de la testothèque et sur cette page : <https://psycho.univ-lyon2.fr/presentation/les-ressources/la-testotheque/acces-a-la-testotheque>

Mobilité académique internationale

Les étudiants inscrits à l'Université Lyon 2 peuvent effectuer un séjour de mobilité académique, dès la 2ème année de Licence, dans le cadre de programmes internationaux (programme Erasmus) en Europe ou sur les autres continents. Un tel projet constitue indéniablement un atout pour le curriculum vitae et une formidable expérience universitaire et humaine. Que cela soit pour un semestre ou pour une année complète, un séjour de mobilité se prépare du point de vue pédagogique et administratif un an en avance (donc en L2 pour une mobilité en L3, en L3 pour une mobilité en M1).

Depuis la mise en place de commissions d'accès à l'entrée en Master, des inquiétudes émergent chez les étudiants concernant les conséquences possibles d'une mobilité internationale en L3 (année souvent privilégiée pour partir), notamment du point de vue de la formation en tant que telle et de la faisabilité du stage obligatoire de L3. De fait, les étudiants en mobilité sortante au semestre 6 sont dispensés du stage ; néanmoins ils ont bien-sûr la possibilité de réaliser un stage facultatif en L2 ou au semestre 5, ou pourquoi pas, à l'étranger s'ils ont un niveau de langue suffisant. Quoi qu'il en soit, la mobilité internationale est toujours un atout indéniable, et il est très improbable que les commissions pédagogiques qui évaluent les demandes d'accès en Master y voient un obstacle à l'acceptation de votre candidature, surtout si vous faites valoir au sein de votre dossier de candidature les apports humains et académiques de votre séjour à l'étranger. De la même manière, il est improbable que les commissions d'accès en M1 refusent une candidature au motif qu'elle comporte un projet de mobilité issu de leur Université (en revanche ce projet pourrait s'avérer caduque si votre dossier n'est pas retenu pour un quelconque autre motif).

En revanche, des difficultés tout à fait techniques peuvent effectivement apparaître pour les étudiants en mobilité sortante. C'est le cas par exemple des étudiants en mobilité au semestre 5, dont les examens se prolongent parfois jusque fin janvier voire au mois de février : le retour à Lyon 2 se fait alors au cours du semestre 6, alors que les cours ont débuté depuis plusieurs semaines parfois. Cette situation, du fait des absences en cours qu'elle occasionne, est susceptible de poser des difficultés pour le rattrapage des contenus des enseignements d'une part, et pour la validation du contrôle continu de session 1 d'autre part. Par ailleurs, pour les étudiants en mobilité au semestre 6, il arrive malheureusement assez fréquemment que l'année universitaire se termine plus tard à l'étranger qu'à Lyon 2, ou que les résultats aux examens soient communiqués très tardivement à Lyon 2 (en juillet, voire en septembre). Le cas échéant, l'Institut de Psychologie n'est pas en mesure de délivrer d'attestation de réussite au diplôme avant que la plupart des commissions d'accès en Master aient statué sur les candidatures qu'elles ont reçues. Autrement dit, les étudiants en mobilité au semestre 6 ont

parfois des difficultés pour entrer en Master directement après leur Licence : si la mobilité au semestre 6 vous intéresse, il faut donc peut-être prévoir une année intermédiaire, après la licence, de formation complémentaire, d'activité professionnelle, ou de service civique en lien avec la formation de master que vous souhaitez intégrer.

L'Université propose diverses aides financières afin d'aider les étudiants à mener à bien leur projet de mobilité, en échange interuniversitaire ou en stage à l'étranger. Par ailleurs, lors de l'élaboration du projet pédagogique toutes les possibilités de validation sont examinées afin d'optimiser la compatibilité des cursus de formation.

Une « journée de la mobilité internationale » a lieu tous les ans au mois d'octobre et est annoncée sur le site web de l'université et sur celui de l'Institut de Psychologie.

Vous pouvez trouver de nombreux renseignements :

- auprès du Service des Relations Internationales (SRI) :
 - à Bron, à la Maison de l'Etudiant
 - sur les Quais, au 18 quai Claude Bernard, Lyon 7^e (sri@univ-lyon2.fr)
 - sur le site web de l'Université :
<https://www.univ-lyon2.fr/international/partir-1>
- à l'Institut de Psychologie vous pouvez vous adresser à **Valentina Dolce**, responsable des relations internationales pour l'Institut de Psychologie :
valentina.dolce@univ-lyon2.fr, bureau K150bis.

Césure

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période pouvant aller de 6 mois à un an (soit un ou deux semestre(s) sur une année universitaire ou deux années consécutives). La césure permet de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger qui n'a pas forcément de rapport avec votre formation universitaire. Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles. Pendant la césure, l'étudiant ne peut se présenter aux examens pour le semestre ou l'année concernée, en revanche son statut d'étudiant est maintenu, son droit éventuel à la bourse également²⁶, et cette interruption lui garantit une inscription à Lyon 2 à son retour (dans le diplôme dans lequel il sera inscrit avant de partir).

Une année ou un semestre de césure peut être demandé au cours de son cursus universitaire par tout étudiant de l'université. Dans le cas d'une demande de césure annuelle, l'étudiant doit être inscrit en année supérieure (ou admis à redoubler ou admis à se réorienter dans un autre diplôme) pour pouvoir conserver son statut. L'inscription administrative doit être finalisée et les droits d'inscription acquittés pour acceptation finale de la demande.

Si un étudiant peut solliciter une période de césure en début de cursus (dans le cadre d'un diplôme national ou d'établissement), il ne peut bénéficier de ce dispositif à l'issue de sa licence que s'il a été admis à poursuivre ses études dans un autre diplôme au sein de l'université (master ou autre). La césure peut donc être demandée au cours ou à la fin de la L1 jusqu'au M2.

Toute demande doit être déposée, par le biais d'un formulaire, au service des études-pôle scolarité générale, selon le calendrier suivant :

- pour le premier semestre ou pour l'année universitaire entière (de mi-juin à fin août)
- pour le deuxième semestre (entre mi-novembre et fin décembre).

La césure n'est pas de droit : un avis (favorable ou défavorable) à la demande de chaque étudiant est rendu par la Présidente de l'Université, sur avis de la Directrice de l'Institut de Psychologie.

Informations complémentaires sur la césure et le dossier de candidature à déposer :

<https://www.univ-lyon2.fr/formation/construire-son-projet-d-etudes/cesure>

https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/03-annexe-3-periode-de-cesure_1658301293034-pdf

²⁶ Vous pouvez demander le maintien de votre droit à bourse pendant votre césure. Pour cela, vous devez suivre en amont (entre mi-janvier et fin mai) la procédure habituelle relative au dossier social étudiant auprès du CROUS, comme tout étudiant boursier.

Engagement étudiant

Si vous êtes étudiant en L2, L3 ou M1 engagé.es bénévolement...

- dans une association ;
- en tant que donneur/donneuse de notes à la Mission handicap²⁷ ;
- en tant que sapeur-pompier volontaire ;
- en tant que réserviste.
- en tant que volontaire en service civique

... alors vous pouvez prétendre à une bonification (jusqu'à 0,6 points sur la moyenne d'un semestre) et/ou des aménagements d'études.

Pour bénéficier de ce dispositif, rapprochez-vous du service de la vie étudiante (vie.etudiante@univ-lyon2.fr) ou par téléphone (04.78.77.26.13 ou 04.78.77.43.80)

Informations complémentaires :

<https://www.univ-lyon2.fr/formation/dispositifs-d-accompagnement/valorisation-de-l-engagement-etudiant>

https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/04-annexe-4-valorisation-de-l-engagement-etudiant_1658301313590-pdf

²⁷ Pour toute question relative à l'engagement « Solidarité Handicap », vous pouvez vous adresser à la Mission Handicap : mission.handicap@univ-lyon2.fr.

Règlement général des études

Le règlement général des études et ses annexes définissent l'organisation générale des parcours de Licence, les modalités de validation de la formation, les dispositions relatives à l'assiduité en cours, à l'année de césure, à la tenue des examens, à l'aménagement des formations pour les étudiants en situation de handicap, et aux régimes spéciaux d'études notamment.

Il est disponible sur le site web de l'Université :

<https://www.univ-lyon2.fr/formation/reglement-de-scolarite-2022-2026>

Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention. Voici néanmoins un résumé susceptible de répondre aux questions qui nous sont posées le plus fréquemment en licence :

- L'inscription administrative est annuelle et obligatoire pour se voir délivrer une carte d'étudiant.e ainsi que des certificats de scolarité. L'inscription administrative n'est pas suffisante pour la gestion complète de la scolarité. Elle doit être complétée obligatoirement par une inscription pédagogique qui conditionne l'accès aux examens.
- L'inscription administrative se fait dans un parcours de formation spécifique valable pour l'année entière (simple ou bidisciplinaire). L'accès à l'année N+1 dans un parcours bidisciplinaire n'est possible que pour les étudiants déjà inscrits dans le même parcours bidisciplinaire en année N. En année N+1, un étudiant peut cependant renoncer au parcours bidisciplinaire et s'inscrire dans le parcours simple : la renonciation au parcours bidisciplinaire est définitive.
- L'inscription administrative en double cursus (permettant de valider deux diplômes) est possible en distinguant l'inscription principale de l'inscription secondaire. Dans ce cas, les UE complémentaires sont validées dans le cadre de la mention d'inscription principale et les notes sont reprises dans la licence secondaire. L'université ne garantit pas la compatibilité des horaires d'enseignements, ni des horaires d'examens (sauf pour le double cursus L2 psychologie + L2 sciences cognitives à partir de 2022-2023 et L3 psychologie + L3 sciences cognitives à partir de 2023-2024). L'étudiant devra privilégier la validation de sa licence principale et ne pourra prétendre à aucun aménagement de son emploi du temps, ni à aucune session d'examen supplémentaire.
- Les cours et les examens sont programmés dans le cadre du calendrier universitaire voté chaque année par les instances de l'université. Des cours et des évaluations de contrôle continu sont susceptibles d'être programmés ou reportés sur l'ensemble de la période

d'enseignements (14 semaines par semestre) et les examens terminaux peuvent avoir lieu à n'importe quel moment de chaque session d'examens terminaux.

- Aucune épreuve de contrôle continu ou d'examen terminal ne fait l'objet d'une convocation individuelle, à l'exception des examens terminaux organisés pour les étudiant.es bénéficiant d'une dispense d'assiduité totale (sur l'ensemble des cours d'un semestre ou d'une année). Le planning détaillé des contrôles terminaux qui ont lieu pendant les périodes définies dans le calendrier universitaire est communiqué deux semaines avant le début de la 1ère épreuve par voie d'affichage. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions d'examens.
- Les conditions de validation de chaque semestre sont indiquées au sein des MCCC, donc susceptibles d'être révisées au début de chaque année universitaire. La validation de l'année de L3 emporte la validation du diplôme de licence, dont la mention correspond à la moyenne annuelle en L3.
- Chaque année est composée de deux semestres, chaque semestre est composé de plusieurs UE (Unités d'Enseignement) auxquelles sont adossées des crédits européens (ECTS) correspondant au coefficient de la note à l'UE pour le calcul de la moyenne semestrielle. La note d'une UE correspond à la moyenne obtenue aux EP (Éléments Pédagogiques) qui la constituent, ceux-ci étant essentiellement de type CM (Cours Magistral) ou TD (Travaux Dirigés). Les modalités d'évaluation de ces EP et leur coefficient sont fixés en début d'année universitaire au sein d'un document intitulé MCCC (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), disponible sur le site de l'Institut de Psychologie.
- Les semestres, les UE et les éléments pédagogiques (CM ou TD) validés sont définitivement acquis et ne peuvent pas être repassés. De plus, et sauf indication contraire au sein du document des MCCC voté annuellement en début d'année universitaire :
 - un EP est acquis si l'étudiant obtient une note supérieure à 10/20 ou si l'UE dont il fait partie est acquise.
 - une UE est acquise si la moyenne coefficientée des EP qui la composent est supérieure à 10/20 ou si le semestre dont elle fait partie est acquise.
 - un semestre est acquis si la moyenne coefficientée des UE qui le composent est supérieure à 10/20 ou si l'année universitaire dont il fait partie est acquise.
 - l'année universitaire est acquise si la moyenne entre les deux semestres qui la composent est supérieure à 10/20.
- Il est possible de se présenter, en seconde session, aux examens de tous les éléments pédagogiques **non acquis** qui font partie d'UE **non acquises** au sein de semestres **non acquis** constituant une année **non acquise**, mais uniquement à ceux-là. En cas de non présentation, la note de première session est conservée. En cas de présentation aux

examens de seconde session, c'est la meilleure des deux notes (première ou seconde session) qui est conservée.

- La présence en TD peut être vérifiée et formalisée par l'enseignant. Toute absence devra faire l'objet d'un document, indiquant son motif légitime²⁸, communiqué à l'enseignant dans les 15 jours suivant la reprise des cours. **Dès sa deuxième absence constatée à un enseignement (EP), l'étudiant perd le bénéfice du contrôle continu, ceci que ses absences soient justifiées ou non.** La mention « ABI » (absences injustifiées) ou « ABJ » (absences justifiées) sera alors indiquée sur le relevé de notes, ce qui empêche la compensation avec les autres notes de l'UE, donc le calcul d'une moyenne à l'UE, au semestre et à l'année. L'étudiant devra impérativement se présenter aux examens de la seconde session pour l'enseignement concerné.
- Les épreuves de contrôle continu ont lieu intégralement au cours des 14 semaines d'enseignement du semestre (jamais pendant les sessions d'examens terminaux) ; elles sont au moins au nombre de deux au cours du semestre et ne font l'objet d'aucune convocation, et les enseignants ne sont pas tenus d'en préciser les dates aux étudiants. Par définition, l'évaluation peut être continue tout au long de l'enseignement (qu'il s'agisse d'un TD ou d'un CM) et inclure notamment des notes de participation aux activités liées à l'enseignement.
- Le règlement de scolarité confie aux équipes pédagogiques la gestion des conséquences d'absences justifiées aux épreuves de contrôle continu de TD. En la matière, l'Institut de Psychologie a adopté en septembre 2019 la résolution suivante : **ses étudiants perdent systématiquement le bénéfice du contrôle continu en première session dès lors qu'ils sont absents à au moins l'un des examens qui le constituent, que l'absence soit justifiée ou pas.** Ainsi, quel que soit le nombre d'examens prévus pour le contrôle continu, si vous en manquez un vous devrez passer l'examen de l'EP concerné en session 2²⁹. Cette règle, qui vise essentiellement à assurer l'égalité des chances des étudiants par rapport aux examens, n'est absolument pas négociable avec les enseignants.
- Un étudiant qui n'aurait pas validé sa L1 mais a acquis 48 ECTS sur l'année peut être autorisé par le jury à continuer en L2 (AJAC L1-L2). Lors de sa L2, il devra impérativement valider en priorité les UE manquantes de L1 (i.e. « solder sa dette ») à défaut de quoi sa L2 ne pourrait pas être validée. Le même dispositif est applicable aux mêmes conditions pour les étudiants de L2 (AJAC L2-L3). Aucun aménagement d'emploi du temps n'est proposé pour les enseignements ou pour les examens.

²⁸ Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire, l'absence en raison d'un événement exceptionnel et non prévisible, ou d'un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, les autres motifs seront appréciés par l'enseignant et l'autorité administrative.

²⁹ Pour rappel, la session 2 n'est pas une punition mais une deuxième chance destinée précisément aux étudiants qui, pour quelque motif que ce soit, auraient été empêchés de passer les examens de session 1 dans de bonnes conditions.

Participation aux examens

Les sessions d'examens sont des moments forts de l'année universitaire, pour les étudiants comme pour les enseignants et les personnels administratifs. Afin que tout se passe au mieux pour toutes et tous, nous vous invitons à prendre connaissance et vous conformer aux consignes ci-dessous : le respect de ces consignes permet de limiter fortement les risques d'erreurs et d'améliorer ainsi la sérénité de chacun. A l'inverse, **toute contravention à ces consignes pourra être considérée comme une (tentative de) fraude et faire l'objet de sanctions disciplinaires.**

Conduites à tenir lors des examens terminaux en amphis

1) Entrée dans les amphis :

Il vous est demandé d'attendre hors de l'amphi ou de la salle 15 minutes avant le début des examens pour que les enseignant.e.s - surveillant.e.s puissent préparer la salle (ou l'amphi) en disposant les copies d'examens ainsi que les brouillons sur les tables de façon à marquer clairement les places que vous occuperez. Il vous est également rappelé que vous devrez laisser systématiquement une place libre entre vous.

2) Une fois entré.e.s:

Vous devez déposer obligatoirement vos sacs à l'entrée de la salle ou en bas de l'amphi, avec vos téléphones éteints dans vos sacs. Aucun téléphone ne doit être trouvé sur les tables. Le port du téléphone est strictement interdit pendant les examens. Les surveillant.e.s vous donneront l'heure régulièrement. Pensez bien lorsque vous déposerez vos sacs que vous devez conserver sur vous votre matériel (stylo, effaceur, ...) pour composer et votre carte d'étudiant.e (ou à défaut votre pièce d'identité et un certificat de scolarité).

Pour les étudiant.e.s en situation de handicap qui ne peuvent composer que sur ordinateur, les surveillant.e.s viendront vérifier que votre ordinateur ne comporte pas de documents en lien avec l'examen concerné. A la fin de l'examen, les surveillant.e.s viendront récupérer votre fichier sur une clé USB.

3) Avant le début de l'examen:

Les surveillant.e.s vous redonneront oralement l'ensemble des consignes pour que vous ayez toutes et tous en tête le cadre (documents autorisés ou non, durée de l'examen, pas de téléphone portable sur soi, etc). Attention, vous ne pourrez pas sortir de l'amphi ou de la salle d'examen avant la fin de la première heure d'examen (sauf pour les examens plus courts bien évidemment).

4) Retard :

En cas de retard supérieur à un tiers de la durée totale de l'examen, vous ne serez plus autorisé.e.s à composer. Dans ce cas et quelle que soit la raison de votre retard, vous devrez impérativement passer votre examen en seconde session (en cas de seconde session, une telle situation invaliderait votre année). Si le retard est inférieur à un tiers de la durée de l'examen, vous pourrez composer sans temps supplémentaire.

5) Pendant l'examen :

Toute forme de communication entre l'étudiant.e et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiant.es dans la salle d'examen, est interdite, sauf mention expresse du contraire par les surveillant.es.

6) Emargement :

L'émargement doit être effectué uniquement à la fin de l'examen, au moment où vous rendez votre copie. Les surveillant.es vérifieront votre identité au moment de la remise de votre copie, soit via la carte IZLY, soit avec une pièce officielle d'identité (en cas d'oubli ou de perte de la carte IZLY). Pour fluidifier l'émargement, merci de vous conformer aux consignes des surveillant.es. Au cours de cette période d'émargement, il vous sera demandé de rester silencieux/silencieuses tant que vous n'aurez pas quitté la salle d'examen, surtout si d'autres étudiant.e.s bénéficiant d'un tiers-temps supplémentaire continuent de composer (merci d'avance de votre respect pour le travail de ces étudiants).

Remettre vos dossiers aux enseignants

Tout au long de votre cursus, certains enseignants vous demanderont de remettre des dossiers que vous aurez préparés hors de l'université. Il est indispensable que vous récupériez une preuve de dépôt lors de la remise du dossier : c'est le seul moyen de faire valoir votre travail en cas d'oubli de report de votre note par un enseignant (ce qui peut arriver : vos enseignants reportent plusieurs centaines de notes à chaque session d'examen, soyez indulgents !).

Il existe grosso modo deux types de preuves de dépôt :

- soit vous remettez votre dossier en main propre à l'enseignant ou au secrétariat (à une date donnée, lors d'un TD, ou directement dans un bureau), auquel cas, **exigez de signer une feuille d'émargement**.
- soit l'enseignant vous demande de remettre votre dossier en ligne (privilégiez le PDF, le cas échéant, pour éviter toute incompatibilité logicielle) : dans ce cas, **exigez de verser votre document dans une boîte de dépôt sur Moodle ou sur Compilatio**. Cela vous permettra de télécharger vous-mêmes vos documents aux endroits indiqués par l'enseignant, en ligne : vos documents seront alors horodatés et vous recevrez une preuve de dépôt !

Dans votre intérêt, n'envoyez pas de dossier par mail et ne déposez jamais votre dossier papier dans le casier d'un enseignant sans avoir versé aussi le dossier dans Moodle ou Compilatio : il vous serait impossible de prouver que vous avez remis votre dossier dans les temps, et faute de preuve nous ne pourrions pas vous aider en cas de contentieux.

Eviter toute forme de plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier, consciemment ou non, le travail d'une autre personne, et constitue un délit. C'est pourquoi le lecteur doit pouvoir différencier dans vos travaux ce qui est rédigé par vous-même des éléments empruntés à d'autres auteurs. Vous pouvez pour cela :

- citer, en mettant entre guillemets et en italique un extrait du texte original ;
- reformuler avec vos propres mots (paraphrases) ce que vous avez retenu d'une source.

Dans les deux cas, vous devez préciser immédiatement dans le texte le nom de l'auteur, puis dans votre bibliographie finale, apporter des précisions supplémentaires, conformément aux règles utilisées dans votre établissement. Le manque de compétence en matière de citation et l'usage non maîtrisé du « copier-coller » sont à l'origine de nombreux cas de plagiat. Pour éviter le plagiat par inadvertance, nous vous conseillons, lors de vos recherches ou lectures, d'utiliser un logiciel spécialisé qui vous permettra d'archiver facilement les références utiles et de les intégrer dans vos travaux (renvois, citations, etc.), par exemple Zotero (<https://www.zotero.org/>). Citer correctement ses sources demande un peu temps : ne travaillez pas à la dernière minute !

Pour lutter contre ce délit, l'Université Lumière Lyon 2 s'est équipée de l'outil Compilatio.net. Certains de vos enseignants vous demanderont donc probablement de verser vos travaux au format numérique directement « dans Compilatio » pour s'assurer qu'ils ne comportent pas de plagiat.

En cas de plagiat avéré, des sanctions seront prises à l'encontre des étudiants responsables, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'ensemble des universités publiques nationales.

<https://www.universite-lyon.fr/plagiat>

Accompagnement à l'entrepreneuriat

Le TD d'Entrepreneuriat à partir du semestre 4

Pour les étudiants qui auraient un projet plus ou moins précis, qu'il soit en lien ou non avec la formation en psychologie, il est possible de suivre les TD d'Entrepreneuriat dans le cadre de l'UE complémentaire libre à partir du semestre 4. Renseignements complémentaires sur le site de l'université : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/entrepreneuriat> ou auprès de Sandrine COLLOT : sandrine.collot@universite-lyon.fr

L'incubateur Lumière

L'incubateur accompagne des étudiant.es et jeunes diplômé.es inspiré.es pour leur apporter le soutien et l'environnement nécessaire pour lancer et développer leur activité. Sa mission est la diffusion de la posture entrepreneuriale à toutes et tous, sans condition de capital social, culturel ou financier. Les compétences développées lors d'une aventure entrepreneuriale permettent une meilleure insertion professionnelle. Avec l'incubateur, l'Université propose des lieux ressources sur les 2 campus, Porte des Alpes et Berges du Rhône, et complète son offre de services pour la professionnalisation et l'insertion professionnelle. C'est aussi un trait d'union entre les étudiant.es et les diplômé.es.

Intégrer l'incubateur, c'est bénéficier :

- d'un espace de travail collaboratif au centre du forum sur le campus Porte des Alpes, avec une antenne campus Berges du Rhône ;
- d'ateliers collectifs, animés par des expert.es thématiques ;
- de formations techniques ;
- d'un suivi individualisé ;
- des mises en réseau avec l'écosystème entrepreneurial de l'incubateur ;
- d'un accès à la communauté des entrepreneur.es alumnis.

Renseignements complémentaires :

<https://www.univ-lyon2.fr/sciences-et-societe/lincubateur-lumiere>

Le Statut d'étudiant.e entrepreneur.e (SNEE)

Délivré par chaque PEPITE aux étudiant.e.s lors de comités d'engagement répartis sur l'année (candidature en ligne sur <https://www.beelys.org>).

Permet aux étudiant.e.s entrepreneur.e.s, à la manière des sportifs de haut niveau, de concilier parcours de formation dans l'enseignement supérieur et développement de leur projet entrepreneurial. Permet également aux jeunes diplômé.e.s de prolonger les avantages d'un statut d'étudiant.e pour lancer leur projet entrepreneurial.

Attention : il ne s'agit pas d'un statut au sens juridique du terme, mais d'une reconnaissance et d'un accompagnement offert aux étudiant.e.s qui s'inscrivent dans une démarche entrepreneuriale.

Le Diplôme d'Etudiant.e Entrepreneur.e (D2E)

Une formation proposée aux étudiant.e.s entrepreneur.e.s qui :

- Permet à l'étudiant.e d'acquérir des compétences pour mieux maîtriser le processus entrepreneurial ;
- Aide l'étudiant.e dans la progression de son projet de création ou de reprise d'entreprise ;
- Contribue à sa formation par l'action et la mise en situation.

Le D2E se compose :

1. D'un programme de 9 séminaires de formation en présentiel et de 18 modules de e-learning proposés par des enseignant.e.s d'universités et grandes écoles issu.e.s des établissements membres et partenaires de l'Université de Lyon.
2. D'un accompagnement personnalisé par un binôme de mentors, composé d'un.e enseignant.e et d'un.e professionnel.le.
3. D'un accès à un incubateur : espaces de co-working à Lyon (Campus La Doua) et Saint-Etienne, ateliers collectifs pour se rencontrer et échanger, mise en réseau avec les acteurs de l'écosystème lyonnais et les établissements de l'Université de Lyon, accès à des ressources de prototypage et outil pour le financement des projets innovants (Inovizi phase émergence).

***Des ressources qui permettent d'apprendre à entreprendre
et de tester son projet de l'idée à la création***



CONTENUS DETAILLES DES ENSEIGNEMENTS

Maquettes des enseignements.....	Erreur ! Signet non défini.
Semestre 1	Erreur ! Signet non défini.
Semestre 2	Erreur ! Signet non défini.
Semestre 3	Erreur ! Signet non défini.
Semestre 4	Erreur ! Signet non défini.
Semestre 5	Erreur ! Signet non défini.
Semestre 6	Erreur ! Signet non défini.

Maquettes des enseignements

L1 Psychologie

SEMESTRE 1		
UE A1 – Majeure Psychologie 1		(6 ECTS)
• Méthodologie disciplinaire : démarche scientifique	12h CM	
• Psychologie clinique	18h CM	
• Psychologie du développement	18h CM	
UE B1 – Majeure Psychologie 2		(6 ECTS)
• Méthodologie disciplinaire : méthode expérimentale	12h CM	
• Psychologie cognitive	18h CM	
• Psychologie sociale	18h CM	
UE D1 – Mineure 1		(6 ECTS)
UE C1 – Mineure 2		(6 ECTS)
UE D1 – Accompagnement	21h TD	(3 ECTS)
UE E1 – Langue	20h TD	(3 ECTS)

SEMESTRE 2		
UE A2 – Fondamentale 1		(6 ECTS)
• Psychologie clinique et psychopathologie 2	20h CM	
• Psychologie du développement 2	20h CM + 18h TD	
UE B2 – Fondamentale 2		(6 ECTS)
• Psychologie sociale 2	20h CM	
• Neuropsychologie 1	20h CM + 18h TD	
UE C2 – Fondamentale 3		(6 ECTS)
• Psychobiologie 1	18h CM	
• Statistiques descriptives	18h TD	
• Histoire de la psychologie	18h CM	
UE D2 – UE complémentaire libre* ou mineure		(6 ECTS)
* 2 enseignements à choisir au catalogue des enseignements transversaux (notamment enseignements d'ouverture, LV2, sport...)		
UE E2 – Techniques de l'Information et de la Communication	20h Auto	(3 ECTS)
UE F2 – Langue	20h TD	(3 ECTS)

NB : pour les étudiants en LAS1 « Accès Santé », les mineures au S1 sont obligatoirement celles de « sciences de l'éducation ». Par ailleurs, les enseignements de santé proposés par l'Université Claude Bernard Lyon 1 sont validés en remplacement de l'UE D2 (bloc 1 – 6 ECTS) et des UE E2 et F2 (bloc 2 – 6 ECTS). De la même manière et avec la même structure, en LAS2 et en LAS3, les enseignements de santé remplacent les UE D4, E4, F4 et D6, E6, F6 respectivement.

L2 Psychologie

SEMESTRE 3

UE A3 – Fondamentale 1 (6 ECTS)		
• Psychologie clinique et psychopathologie 3	20h CM + 18h TD	
• Psychologie du développement 3	20h CM	
UE B3 – Fondamentale 2 (6 ECTS)		
• Psychologie sociale 3	20h CM + 18h TD	
• Psychologie cognitive 2	20h CM	
UE C3 – Fondamentale 3 (6 ECTS)		
• Exploitation de la littérature scientifique	18h TD	
• Méthodologie disciplinaire : observation	18h CM + 18h TD	
UE D3 – UE complémentaire libre* ou mineure (6 ECTS)		
* 2 enseignements à choisir au catalogue des enseignements transversaux (notamment enseignements d'ouverture, LV2, sport...)		
UE E3 – Techniques de l'Information et de la Communication	20h Auto	(3 ECTS)
UE F3 – Langue	20h TD	(3 ECTS)

SEMESTRE 4

UE A4 – Fondamentale 1 (6 ECTS)		
• Psychologie clinique et psychopathologie 4	14h CM	
• Neuropsychologie 2	14h CM	
• Psychologie sociale 4	14h CM	
• Psychologie du développement 4	14h CM	
UE B4 – Fondamentale 2 (6 ECTS)		
• Psychologie du travail	20h CM	
• Psychologie de la santé	20h CM	
• Psychologie de l'éducation et de la formation	20h CM	
UE C4 – Fondamentale 3 (6 ECTS)		
• Psychobiologie 2	18h CM	
• Statistiques inférentielles 1	18h CM + 18h TD	
UE D4 – UE complémentaire libre* ou mineure (6 ECTS)		
* 2 enseignements à choisir au catalogue des enseignements transversaux (notamment enseignements d'ouverture, LV2, sport, entrepreneuriat...)		
ou de pré-spécialisation en psychologie (une option de pré-spécialisation maximum) :		
⇒ Neuropsychologie	24h TD	
⇒ Psychologie et psychopathologie cliniques au fil des âges	24h TD	
⇒ Comportements en situations de travail, performance et bien être : Perspectives de la psychologie du travail	24h TD	
⇒ Qualité de vie, bien-être et santé	24h TD	
⇒ Psychologie du développement appliquée	24h TD	
UE E4 – Préprofessionnalisation	6h CM + 10h TD + 9h Auto	(3 ECTS)
UE F4 – Langue	20h TD	(3 ECTS)

L3 Psychologie

SEMESTRE 5		
UE A5 – Fondamentale 1 (6 ECTS)		
• Psychologie clinique et psychopathologie 5	18h CM + 18h TD	
• Psychologie sociale 5	18h CM	
UE B5 – Options thématiques (6 ECTS)		
2 options obligatoires au choix parmi :		
⇒ Handicap sensoriel et communication	24h CM	
⇒ Corps, comportement et société	24h CM	
⇒ Environnement et psychologie : bien-être, pratiques écologiques et rapports sociaux	24h CM	
⇒ Travail, handicap et vulnérabilités	24h CM	
⇒ Cognition et forensique	24h CM	
⇒ Genre, inégalités et discriminations	24h CM	
⇒ Regards croisés sur les émotions et leur régulation	24h CM	
⇒ Clinique et dynamique des groupes	24h CM	
⇒ Création et médiation	24h CM	
⇒ Psychologie du couple et de la famille	24h CM	
⇒ De la santé à la maladie	24h CM	
UE C5 – Fondamentale 2 (6 ECTS)		
• Statistiques inférentielles 2	18h TD	
• Méthodologie disciplinaire : psychométrie, tests et évaluations	18h CM + 18h TD	
UE D5 – UE complémentaire libre* ou mineure (6 ECTS)		
* 2 enseignements à choisir au catalogue des enseignements transversaux (notamment enseignements d'ouverture, LV2, sport, entrepreneuriat...) ou de pré-specialisation en psychologie parmi :		
⇒ Neuropsychologie cognitive	24h TD	
⇒ Le langage dans toutes ses formes	24h TD	
⇒ Développement, éducation et handicap	24h TD	
⇒ Conduites à risques à l'adolescence	24h TD	
⇒ Relation thérapeutique et souffrance psychique	24h TD	
⇒ Cliniques du corps et symbolisation	24h TD	
⇒ Intervention et santé psychologique au travail	24h TD	
⇒ Lutter contre les rumeurs et théories du complot ? Approches psychosociales	24h TD	
⇒ Appréhender l'expérience vécue de la maladie : regards croisés en psychologie de la santé	24h TD	
⇒ Psychothérapies et processus de changement : introduction aux thérapies brèves	24h TD	
UE E5 – Préprofessionnalisation (3 ECTS)		
• Ethique et déontologie du psychologue	14h CM	
• Projet Personnel et Professionnel	10h TD	
UE F5 – Langue	20h TD	(3 ECTS)

SEMESTRE 6

UE A6 – Fondamentale 1		(6 ECTS)
• Psychologie cognitive 3	18h CM + 18h TD	
• Neurosciences cognitives	18h CM	
UE B6 – Fondamentale 2		(6 ECTS)
• Psychologie sociale 6	18h TD	
• Psychologie du développement 5	18h CM + 18h TD	
UE C6 – Fondamentale 3		(6 ECTS)
• Epistémologie	18h CM	
• Méthodologie disciplinaire : entretiens et questionnaires	18h CM + 18h TD	
UE D6 – UE complémentaire <i>libre*</i> ou <i>mineure</i>		(6 ECTS)
* 2 enseignements à choisir au catalogue des enseignements transversaux (notamment enseignements d'ouverture, LV2, sport, entrepreneuriat...) <u>ou possibilité de valider cette UE en préparant un Travail d'Etude et de Recherche</u> pré-spécialisant sur l'une des thématiques proposées par l'équipe pédagogique, et évalué par la production d'un mini-mémoire de recherche.		
UE E6 – Préprofessionnalisation		(3 ECTS)
Stage d'observation obligatoire de 105 heures minimum , évalué par la production d'un rapport de stage ou d'étonnement		
UE F6 – Langue	20h TD	(3 ECTS)

Semestre 1

UE A1 - Majeure Psychologie 1

Méthodologie disciplinaire : démarche scientifique	
Enseignant référent	Tanguy Leroy <tanguy.leroy@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	12h CM
Compétences visées	231. Identifier les étapes de la production des connaissances scientifiques en psychologie 232. Identifier les spécificités des différentes démarches, méthodes et outils de recueil de données en psychologie ainsi que leurs intérêts et leurs limites respectives
Objectifs pédagogiques	Ce cours d'initiation à la méthodologie en psychologie a pour objectifs de présenter globalement les démarches de production et de diffusion des savoirs scientifiques en psychologie et de donner aux étudiant.es des clés de compréhension pour se repérer dans la pluralité des approches et des méthodes qui seront abordées au cours de leur formation. Ce cours invitera les étudiants à réfléchir à la différence entre science, croyance, idéologie pour les aider à se repérer dans la production de savoir.
Contenus	- La psychologie comme science et la question épineuse de la (ou des) définition.s de la science - Définition des critères de scientificité des connaissances en psychologie et de la pluralité des modèles de la recherche - Principes du dialogue itératif entre induction et déduction - Présentation de la démarche hypothético-déductive - Présentation de la démarche processuelle - Réflexion sur les clivages modernes entre subjectivité et objectivité, quantitatif et qualitatif
Psychologie clinique	
Enseignant référent	Nathalie Dumet <nathalie.dumet@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	191. Identifier et situer les fondateurs de la psychologie clinique, ses objets, ses champs d'application dans l'histoire de la discipline 192. Restituer les concepts fondamentaux de la théorie psychanalytique
Objectifs pédagogiques	Ce cours d'introduction à la psychologie clinique a pour objectifs :

	1/de présenter cette spécialité de la psychologie, son objet, ses méthodes, ses domaines d'applications et d'exercice (ainsi que formation et législation relatives à la pratique clinique). 2/de présenter quelques concepts théoriques fondamentaux issus de la métapsychologie (freudienne et post-freudienne), pour penser réalité et pratique cliniques. A la fin de cet enseignement, les étudiants devront être capables de différencier cette spécialité des autres approches au sein de la psychologie, décrire ses spécificités, son intérêt, et maîtriser les connaissances théoriques enseignées.
Contenus	- Spécificité de la psychologie clinique - Ses méthodes : "clinique à mains nues" et "clinique armée" - Introduction de concepts : appareil psychique, réalité pulsionnelle/réalité psychique, conflictualité intra-psychique, rôle de l'environnement, construction psychoaffective, équilibre / déséquilibre psychiques, continuum normal-pathologique, ...
Psychologie du développement	
Enseignant référent	Quentin Hallez <quentin.hallez@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	211. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) 212. Caractériser les méthodes et les outils d'évaluation spécifiques à la psychologie du développement (observation, entretien, tests, épreuves piagésiennes, etc.) 214. Analyser les enjeux de l'utilisation des outils de la psychologie du développement selon les situations
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement vise à introduire les principales notions de psychologie du développement. Selon une approche historique, il sera fait mention des nouvelles méthodes, façon de concevoir, de se représenter le développement psychologique de l'enfant. A la suite de ce cours, les étudiants pourront faire les liens entre les grands courants de la Psychologie et les empreintes laissées au fil du temps par des auteurs phares en Psychologie.
Contenus	• Genèse de la psychologie du développement • Les méthodes en psychologie du développement • Les grands courants théoriques du début du 20^{ème} siècle à nos jours

UE B1 - Majeure Psychologie 2

Méthodologie disciplinaire : méthode expérimentale	
Enseignants référents	Quentin Hallez <quentin.hallez@univ-lyon2.fr> Ludivine Jamain <ludivine.jamain@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	12h CM
Compétences visées	42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 43. Identifier les enjeux théoriques et appliqués d'un résultat scientifique 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 245. Concevoir et mettre en œuvre une étude expérimentale ou quasi-expérimentale
Objectifs pédagogiques	Identifier les différents types de relation existantes entre des phénomènes/variables. Détenir les informations nécessaires au processus d'opérationnalisation. Identifier les questions de recherches liées à la démarche expérimental. Identifier un plan expérimental. Savoir lire et comprendre les résultats issus d'une démarche expérimentale.
Contenus	• Introduction à la méthode expérimentale Démarche expérimentale (Causalité vs corrélation) • Des hypothèses théoriques aux hypothèses opérationnelles -> Variables indépendantes (provoqué vs invoqué; intra vs inter-sujet.) -> Variables dépendantes (mesures de la variable). -> variables contrôles • Plan expérimental • L'échantillonnage et ses biais -> groupe contrôle -> échantillonnage et biais (randomisation, sélection des participants; critère d'inclusion/exclusion -> écriture formalisée. • Mise en évidence des effets des variables indépendantes sur les variables dépendantes. -> effet d'interaction et effet principal -> valeurs seuils. -> La lecture des résultats (tableaux & Figures [+ Normes APA]) • Les limites -> la démarche quasi expérimentale

Psychologie cognitive	
Enseignant référent	Francois Osiurak <francois.osiurak@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 201. Retracer les fondements historiques et épistémologiques de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, ainsi que leurs grands courants théoriques 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain
Objectifs pédagogiques	La psychologie cognitive fait référence à cette psychologie qui s'intéresse à la façon dont notre cerveau traite des informations afin de produire des comportements adaptés. Selon les scientifiques, ces traitements seraient exploités par des fonctions (aussi appelées fonctions cognitives), qui servent des buts bien précis. L'objectif de la série des trois enseignements de psychologie cognitive proposés lors de ces trois années de licence est de présenter tour à tour ces différentes fonctions.
Contenus	Après une introduction sur les origines historiques de la psychologie cognitive, cet enseignement présentera les principaux travaux scientifiques qui ont été réalisés sur les fonctions cognitives suivantes : Mémoire, métacognition, théorie de l'esprit, attention, perception.
Psychologie sociale	
Enseignant référent	Sabine Caillaud <s.caillaud@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	221. Rendre compte des spécificités de l'approche psychosociale dans les champs des sciences humaines et sociales en général, et de la psychologie en particulier 222. Restituer les modèles théoriques fondamentaux de la psychologie sociale ainsi que les spécificités de ses objets, méthodes et outils de recherche 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif de présenter aux étudiants ce qu'est la psychologie sociale et de les familiariser avec certaines de ses théories fondamentales. Plus spécifiquement, à la fin de cet enseignement, les étudiants devront être capables de situer et d'expliquer les différentes théories de l'influence sociale et du fonctionnement des groupes et de les reconnaître dans des situations concrètes de la vie quotidienne.
Contenus	Influence sociale, normes sociales, fonctionnement des groupes

UE C1 - Mineure 1 & UE D1 - Mineure 2

Pour les enseignements des UE mineures du S1, veuillez vous référer aux informations données par la composante de rattachement :

- **Mineure sciences cognitives :**

UE Mineure 1 : Introduction aux Sciences Cognitives (20h CM + 8h TD) + Approche multi-disciplinaire d'une fonction (20h CM)

UE Mineure 2 : Sciences Cognitives fondamentales (20h CM + 8h TD) + Sciences Cognitives appliquées (20h CM)

<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-sciences-cognitives/licence-de-sciences-cognitives-1ere-annee>

- **Mineure sciences de l'éducation :**

UE Mineure 1 : Education comparée (14h CM) + Histoire des idées pédagogiques (14h CM) + Evaluation des politiques éducatives (14h CM)

UE Mineure 2 : Introduction aux spécialités – Métiers de l'enseignement (12h CM) + Référent.e handicap (12h CM) + Education à la santé (12h CM) + Formation des adultes et éducation populaire (12h CM)

<https://ispef.univ-lyon2.fr/vie-etudiante/scolarite>

- **Mineure sociologie :**

UE Mineure 1 : Mutations des sociétés contemporaines (22h CM + 22h TD)

UE Mineure 2 : Individu et société (22h CM + 22h TD)

<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-sociologie>

- **Mineure anthropologie (SHAE) :**

UE Mineure 1 : Penser l'humain (22h CM) + Ethnographie et observations (20h TD)

UE Mineure 2 : Enjeux des mondes contemporains (22h CM) + Etudes de cas (20h TD)

<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-anthropologie>

- **Option « Accès Santé » :**

Au S1, les étudiants de la L1 Psychologie « LAS » suivent **obligatoirement** la mineure de « sciences de l'éducation ».

UE E1 - Accompagnement

Accompagnement	
Enseignant référent	Nicolas Baltenneck <nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	14h TD
Compétences visées	11. Utiliser les outils numériques permettant l'accès à l'information scientifique 22. Effectuer une revue de la littérature scientifique

	23. Evaluer la fiabilité d'une source d'information 24. Identifier et exploiter les indices de la fiabilité scientifique d'une étude ou d'une observation 32. Dresser une synthèse précise, concise et didactique des éléments pertinents en lien avec le sujet traité 42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 52. Transmettre un message simple, clair, adapté au public visé, à l'oral comme à l'écrit 123. S'adapter au travail en équipe, partager ses ressources, et collaborer aux travaux d'autrui
Objectifs pédagogiques	Les objectifs pédagogiques portent sur la connaissance du système universitaire et de ses membres, la littérature scientifique, l'éloquence, la capacité de synthèse, la maîtrise des outils de la plateforme numérique de l'université, etc. Un autre objectif essentiel de cet enseignement est de favoriser liens et cohésion entre les étudiants en première année, afin de prévenir le décrochage universitaire.
Contenus	Dans cet enseignement, au cours de 7 séances de TD et de travail en groupe, vous aurez à aider le professeur Stan Ford à sortir de l'enfermement dans lequel il se retrouve contre son gré. Dans un contexte ludique, cette UE propose de vous accompagner dans la construction d'une approche méthodique, basée sur la littérature scientifique et sur l'esprit critique. En groupe et en vous appuyant sur les compétences de chacun, vous aurez à développer une plaidoirie argumentée pour aider Stan Ford.

UE F1 - Langue

Plusieurs langues vivantes vous sont proposées, toutefois si vous n'êtes pas déjà bilingue en **anglais**, nous vous recommandons vivement de choisir cette langue tout au long de votre licence, même (et surtout) s'il ne s'agissait pas de votre LV1 dans le secondaire : une bonne compréhension de l'anglais est nécessaire à votre réussite dans le cursus de psychologie.

L'enseignement obligatoire de langue vivante est géré par le Centre de Langues :
<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

Semestre 2

UE A2 - Fondamentale 1

Psychologie clinique et psychopathologie 2	
Enseignant référent	Raphael Minjard <raphael.minjard@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	192. Restituer les concepts fondamentaux de la psychanalyse 193. Caractériser les théories relatives à la psychopathologie des processus psychiques et la modélisation des dispositifs de soins, d'accompagnement, de prévention des souffrances psychiques et des psychopathologies.
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif de présenter une introduction à la métapsychologie ainsi qu'une initiation à la psychopathologie clinique psychanalytique. Il s'agira de présenter plusieurs notions et concepts permettant à l'étudiant de commencer à construire les bases d'une réflexion clinique dans le champ de la psychologie et de la psychopathologie.
Contenus	L'enseignement est organisé en deux parties. La première partie (psychologie clinique) est centrée sur la vie psychique et ses enjeux à partir du travail du rêve, du conflit œdipien, de la période de latence, des théories sexuelles infantiles et des fantasmes originaires. La deuxième partie (psychopathologie) présente une définition de la psychopathologie ainsi que plusieurs notions de base et fournit un premier cadre méthodologique nécessaire à l'approche clinique en psychopathologie. Elle se poursuit par la découverte des grandes organisations psychopathologiques (névroses, psychoses, organisations limites) et les processus qui y sont à l'œuvre.
Psychologie du développement 2	
Enseignant référent	Jean-Yves Baudouin <j.baudouin@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM + 18h TD
Compétences visées	211. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) 212. Caractériser les méthodes et les outils d'évaluation spécifiques à la psychologie du développement (observation, entretien, tests, épreuves piagésiennes, etc.) 213. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu

	214. Analyser les enjeux de l'utilisation des outils de la psychologie du développement selon les situations 217. Identifier les facteurs individuels et contextuels, ainsi que leurs interactions dans la compréhension des trajectoires développementales
Objectifs pédagogiques	A la lumière des grandes théories du développement abordées lors du semestre 1, l'objectif est de présenter les connaissances, théories et modèles du développement de l'individu dans différents grands domaines (biologique, cognitif, émotionnel et social). Les TDs qui accompagnent le cours magistral permettront d'aborder certaines des thématiques vues en CM d'un point de vue plus pratique. Ils seront aussi l'occasion de développer des compétences dans la lecture et la synthèse d'articles scientifiques en psychologie du développement, par la réalisation d'une courte vidéo.
Contenus	Seront plus particulièrement abordés : - le développement cérébral et sensoriel ; - le développement des grandes fonctions cognitives et de la perception du temps ; - Plusieurs aspects du développement émotionnel tels que l'expression et la reconnaissance des expressions, la régulation émotionnelle et l'attachement ; - Le développement social en début de vie, et le caractère et la personnalité dans le développement de l'individu.

UE B2 - Fondamentale 2

Psychologie sociale 2	
Enseignant référent	Tanguy Leroy <tanguy.leroy@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	221. Rendre compte des spécificités de l'approche psychosociale dans les champs des sciences humaines et sociales en général, et de la psychologie en particulier 222. Restituer les modèles théoriques fondamentaux de la psychologie sociale ainsi que les spécificités de ses objets, méthodes et outils de recherche 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement se situe dans le prolongement du CM du semestre 1 et a pour objectif de poursuivre la formation théorique des étudiant.es en psychologie sociale, avec un point de focus sur les processus psychosociaux impliqués dans les relations interpersonnelles.

Contenus	Ce CM est composé de deux parties. La première est centrée sur la perception de soi et des autres : y seront abordés les processus de construction, de définition et de présentation du soi, de comparaison sociale, de formation d'impression et d'évaluation d'autrui, ainsi que d'attributions causales des comportements notamment. La deuxième partie du CM traitera plus spécifiquement des relations interpersonnelles, et notamment des attractions interpersonnelles, des processus concourant à la construction de l'intimité, mais aussi des comportements prosociaux (altruistes) et antisociaux (agressifs).
Neuropsychologie 1	
Enseignant référent	George A. Michael <george.michael@univ-lyon2.fr> Pascale Colliot <pascale.colliot@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM + 18h TD
Compétences visées	142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu 201. Retracer les fondements historiques et épistémologiques de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, ainsi que leurs grands courants théoriques 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain 203. Caractériser les principales pathologies du système nerveux central, les grands syndromes lobaire et la spécialisation hémisphérique fonctionnelle 204. Caractériser la sémiologie, les modes d'évaluation, et les méthodes de prise en charge des syndromes neuropsychologiques 205. Caractériser les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie
Objectifs pédagogiques	L'objectif est d'introduire la neuropsychologie, sa méthodologie spécifique, les grands courants de pensée et leur influence sur la recherche et la pratique en neuropsychologie; d'aborder les différences hémisphériques fonctionnelles ainsi que certains syndromes neuropsychologiques; d'aborder la méthodologie spécifique de la neuropsychologie
Contenus	CM - Introductions, champs théoriques et d'application, terminologie - Asymétries cérébrales: méthodologie - Asymétries cérébrales: données actuelles - Le syndrome de déconnexion calleuse - Troubles du langage - Troubles visuospatiaux - Syndromes démentiels

	TD - Étude de textes fondateurs - Techniques d'étude des asymétries cérébrales fonctionnelles (écoute dichotique, présentation visuelle tachistoscopique...) - L'approche psychométrique en neuropsychologie - Les études de cas et les études de groupe en neuropsychologie
--	--

UE C2 - Fondamentale 3

Psychobiologie 1	
Enseignant référent	Hanna Chainay <hanna.chainay@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu
Objectifs pédagogiques	Faire connaître aux étudiants l'organisation des systèmes nerveux central et périphérique, et des bases biochimiques de leur fonctionnement.
Contenus	Histoire de la psychobiologie; composantes cellulaires et l'organisation du système nerveux; système nerveux central et périphérique; les fonctions homéostatiques (régulation du milieu interne); développement du système nerveux et la plasticité cérébrale; communication dans le système nerveux (potentiel de membrane & potentiel d'action; transmission synaptique & neurotransmetteurs); modulation de l'activité cérébrale et comportement (système dopaminergique, noradrénergique et sérotoninergique); principe de base de la psychopharmacologie
Statistiques descriptives	
Enseignant référent	Jordan Navarro <jordan.navarro@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h TD
Compétences visées	251. Maîtriser les bases de l'analyse scientifique des données quantitatives (statistiques descriptives, inférentielles, et de modélisation)
Objectifs pédagogiques	Comprendre les statistiques descriptives, les représentations graphiques et la loi normale. Calcul des principaux paramètres de position et de dispersion, utilisation de la table de la loi normale.
Contenus	Statistiques descriptives, les représentations graphiques, la loi normale.

Histoire de la psychologie	
Enseignant référent	Nikos Kalampalikis <nikos.kalampalikis@univ-lyon2.fr> Lydia Fernandez <lydia.fernandez@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	141. Situer la psychologie et ses grands courants théoriques dans leur contexte historique et social 143. Situer les apports de la psychologie dans le champ des sciences humaines et sociales et identifier les convergences, différences, et apports réciproques avec d'autres disciplines telles que l'anthropologie ou la sociologie 151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités
Objectifs pédagogiques	Les étudiants pourront acquérir une meilleure connaissance des figures fondatrices de la psychologie, des disciplines de la psychologie ; des différentes écoles et tendances ; des débats, fruit d'un long processus de confrontation d'idées, d'exploration scientifique, de maturation théorique. Les étudiants pourront acquérir des compétences théoriques visant à exercer leur sens de la réflexion et leur esprit critique. Plus précisément, ce cours magistral a comme objectifs : 1) de sensibiliser les étudiants à l'histoire de la psychologie en ciblant différentes perspectives (fondements et chronologie, grands courants de la psychologie, contexte scientifique de l'établissement de la psychologie et émergence de la psychologie scientifique, histoire critique, etc.). 2) de mettre l'accent sur les nombreux débats qui ont présidé à son établissement et à son développement d'hier à aujourd'hui.
Contenus	Parmi les principaux contenus seront abordés par exemple : l'histoire de la psychologie française : des origines à nos jours ; de la psychologie clinique, de la psychopathologie et de la psychiatrie ; de la psychologie générale et de la psychologie cognitive, de la psychologie sociale et de la psychologie du travail. Références : Nicolas, S., Reuchlin M. (2002). <i>Histoire de la psychologie française : naissance d'une nouvelle science</i>. Paris : In Press, collection psychologie. Rizet, C. (2021). <i>L'histoire de la psychologie : Des origines à nos jours</i>. Paris : Editions Ellipses.

UE D2 - Complémentaire Libre ou Mineure

Pour les étudiants ayant renoncé à la deuxième discipline de leur S1 et qui sont donc inscrits au S2 dans le **cursus simple** de psychologie, cette UE est validée par **deux enseignements** transversaux au choix proposés par l'Université Lyon 2, parmi :

- le catalogue des enseignements d'ouverture des semestres pairs, à l'**exception des enseignements de psychologie** ;
- le catalogue des enseignements de sport,
- une langue vivante 2 (ou langue ancienne, ou LSF) au choix,
- des enseignements de remédiation en mathématiques et en français pour les étudiants considérés comme fragiles sur la base des évaluations réalisées au premier semestre.

Pour les étudiants qui choisissent de conserver leur inscription principale en psychologie tout en poursuivant leur deuxième discipline du S1 comme « mineure », il faut se référer aux informations données par la composante de rattachement :

Pour les étudiants qui poursuivent leur deuxième discipline du S1 comme « mineure », il faut se référer aux informations données par la composante de rattachement :

- **Mineure sciences cognitives :**
Attention (20h CM + 10h TD) + Cognition animale (12h CM + 12h TD)
<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-sciences-cognitives/licence-de-sciences-cognitives-1ere-annee>
- **Mineure sociologie :**
Sociologie de la construction des identités (22h CM) + Sociologie du corps (22h CM)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-sociologie>
- **Mineure anthropologie (SHAE) :**
Nommer et classer (22h CM) + Etudes de cas (20h TD)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-anthropologie>

UE E2 - TIC

Durant votre scolarité, vous aurez l'occasion d'étudier des cours Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui ont pour but de vous faire acquérir une culture numérique de base et les compétences pratiques associée.

Cette UE est gérée par l'Institut de la Communication :

<https://www.univ-lyon2.fr/tic>

UE F2 - Langue

L'enseignement obligatoire de langue vivante est géré par le Centre de Langues (CDL) :

<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

Au S2, les étudiants poursuivent la même langue qu'au S1, au niveau indiqué par le CDL.

Semestre 3

UE A3 - Fondamentale 1

Psychologie clinique et psychopathologie 3	
Enseignant référent	Anne Brun <anne.brun@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM + 18h TD
Compétences visées	192. Restituer les concepts fondamentaux de la psychanalyse 193. Caractériser les théories relatives à la psychopathologie des processus psychiques et la modélisation des dispositifs de soins, d'accompagnement, de prévention des souffrances psychiques et des psychopathologies. 195. Mobiliser les concepts fondamentaux de la psychopathologie clinique (principaux pôles d'organisation du psychisme et regroupements nosographiques en psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte) pour rendre compte d'observations cliniques, notamment dans certains champs spécifiques (psychosomatique, criminologie, psychotraumatisme, handicap, vieillissement)
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif de reprendre et de compléter plusieurs notions et concepts de la métapsychologie aux fondements de l'approche psychodynamique en psychologie clinique, de présenter une introduction générale à la psychopathologie et de faire découvrir les grandes spécificités de la psychopathologie en fonction des âges de la vie.
Contenus	CM : En premier lieu sont abordés les théories des pulsions, les organisations pulsionnelles et le travail du deuil. Le cours présente ensuite une première synthèse de l'approche clinique en psychopathologie et les spécificités psychopathologiques au fil des âges (bébé, enfant, adolescent, adulte, vieillissement). Il se complète par un TD organisé autour de l'étude de cas cliniques. TD : - Apports méthodologiques sur l'étude de cas clinique (repérage, observation, réflexion ; implication subjectivante / distanciation objectivante ; repérage des modalités transférentielles et contre-attitudes) - Travail autour de cas cliniques mettant en scène des problématiques cliniques et psychopathologiques liées aux différents âges de la vie. - Exploration des enjeux psychiques et psychopathologiques.

Psychologie du développement 3	
Enseignant référent	Nicolas Baltenneck <nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	211. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) 213. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu 217. Identifier les facteurs individuels et contextuels, ainsi que leurs interactions dans la compréhension des trajectoires développementales
Objectifs pédagogiques	A la lumière des grandes théories du développement abordées lors du semestre 1 et dans la continuité du semestre 2, l'objectif est de présenter les connaissances, théories et modèles du développement de l'individu dans différents grands domaines (biologique, cognitif, émotionnel et social).
Contenus	Seront plus particulièrement abordés : - La question de l'inné et de l'acquis ; - Le développement moteur ; - Le développement perceptif ; - Le développement des émotions et de l'empathie ; - Le développement du jugement moral et de la coopération

UE B3 - Fondamentale 2

Psychologie sociale 3	
Enseignant référent	Ludivine Jamain <ludivine.jamain@univ-lyon2.fr> Myriam Pannard <m.pannard@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM + 18h TD
Compétences visées	221. Rendre compte des spécificités de l'approche psychosociale dans les champs des sciences humaines et sociales en général, et de la psychologie en particulier 222. Restituer les modèles théoriques fondamentaux de la psychologie sociale ainsi que les spécificités de ses objets, méthodes et outils de recherche 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement présente les principaux champs d'investigation de la psychologie sociale et des théories fondamentales de la discipline. Il initie à l'articulation de concepts théoriques en psychologie sociale, à la vérification empirique des hypothèses issues de cette articulation, et à

	l'interprétation des résultats issus de la recherche en psychologie sociale. Les travaux dirigés visent à renforcer et compléter les connaissances acquises en CM (cf. contenus).
Contenus	Bloc 1 : le groupe et ses enjeux (sentiment d'appartenance ; décisions et performances en groupes ; rôles et statuts sociaux au sein des groupes ; dynamique de groupes). Bloc 2 : représentation collective de soi et d'autrui (catégorisation sociale ; stéréotypes, préjugés et discriminations ; théorie de l'identité sociale ; relations intergroupes).
Psychologie cognitive 2	
Enseignant référent	Gaën Plancher <gaen.plancher@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain 207. Mettre en pratique la démarche expérimentale en lien avec une fonction cognitive, ainsi que les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie 209. Mettre en pratique le processus de validation, de falsification et d'exploitation de modèles du fonctionnement cognitif normal et pathologique 261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables
Objectifs pédagogiques	La psychologie cognitive vise à comprendre comment les individus traitent des informations dans le but de produire des comportements adaptés. Les étudiant.es se voient présenter différents modèles théoriques de certaines fonctions cognitives, appuyés par des résultats expérimentaux.
Contenus	En deuxième année, l'objectif est d'avancer dans la compréhension de certaines fonctions cognitives en particulier : la mémoire de travail, l'imagerie mentale, et le raisonnement.

UE C3 - Fondamentale 3

Exploitation de la littérature scientifique	
Enseignant référent	Tanguy Leroy <tanguy.leroy@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h TD
Compétences visées	11. Utiliser les outils numériques permettant l'accès à l'information scientifique 21. Explorer la documentation non disciplinaire pertinente pour répondre à un questionnement spécifié 22. Effectuer une revue de la littérature scientifique

	23. Evaluer la fiabilité d'une source d'information 24. Identifier et exploiter les indices de la fiabilité scientifique d'une étude ou d'une observation 31. Référencer les informations rapportées conformément aux exigences scientifiques 32. Dresser une synthèse précise, concise et didactique des éléments pertinents en lien avec le sujet traité 41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations 42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 43. Identifier les enjeux théoriques et appliqués d'un résultat scientifique 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 52. Transmettre un message simple, clair, adapté au public visé, à l'oral comme à l'écrit 53. Utiliser des supports visuels clairs et adaptés facilitant la compréhension de l'information 54. Réaliser un compte-rendu de recherche conforme aux standards scientifiques 61. Identifier précisément les informations pertinentes d'un article scientifique rédigé en anglais
Objectifs pédagogiques	Ce TD vise à former les étudiant.es à l'exploitation de la littérature scientifique en psychologie, ceci avec un objectif triple : 1) renforcer leur autonomie dans la formation en leur offrant les outils nécessaires pour répondre eux/elles-mêmes aux questions de psychologie qu'ils et elles se posent au cours de leur cursus, 2) les former à l'articulation logique des éléments de la littérature et les initier ainsi à l'exercice de la problématisation scientifique, et 3) les former à l'écriture d'un compte-rendu scientifique conforme aux standards académiques.
Contenus	Au cours des neuf séances du TD, les étudiants seront formés progressivement à chacune des étapes de la problématisation scientifique : sélection d'une question de départ pertinente en psychologie, évaluation de la fiabilité des sources d'information, exploration de la littérature grise pour contextualiser la question, exploration de la littérature scientifique via l'interrogation des bases de données internationales, sélection et lecture des articles scientifiques pertinents et synthèse des éléments essentiels, articulation des éléments théoriques et empiriques convergents et divergents, problématisation, synthèse orale du travail, et rédaction d'un rapport théorique référencé conforme aux standards scientifiques et académiques.

Méthodologie disciplinaire : observation	
Enseignant référent	
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	241. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'observation 301. Communiquer de façon réflexive et argumentée, à l'écrit comme à l'oral, à propos de ses observations, questionnements, postures, et pratiques de terrain
Objectifs pédagogiques	- Initier les étudiants aux méthodes qualitatives - Compléter ses connaissances théoriques et pratiques sur l'observation à partir de lecture - Découvrir les différents dispositifs et techniques d'observation dans la recherche en psychologie - Elaborer un dispositif d'observation en fonction des objectifs de recherche - Recueillir et analyser les données de l'observation - Découvrir les différentes techniques d'observation dans la pratique du psychologue
Contenus	Cet enseignement de méthodologie disciplinaire est focalisé sur l'observation en psychologie. Il vise à situer l'observation au sein des méthodes qualitatives : de l'épistémologie générale aux aspects techniques. Différents types d'observation sont explorés (dans le cadre de la recherche et de la pratique). A travers les apports théoriques des CM et leur mise en pratique dans les TD, les étudiants vont apprendre à élaborer un dispositif d'observation (notamment à l'appui de la construction d'une grille d'observation), à analyser les données recueillies et à réfléchir les implications éthiques de cette méthodologie. En effet, dans cet enseignement, les questions déontologiques font l'objet d'une attention particulière, tant en ce qui concerne le dispositif même de l'observation, le positionnement de l'observateur et la prise en compte du sujet observé. Références Arborio, A., Fournier, P. (2021). <i>L'observation directe</i>. Paris Dunod. Les Topos, 5^{ème} édition. De Ketele, Roegiers, X. (2016). <i>Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents</i>. Paris : De Boeck, 4^{ème} édition Devereux, G. (1967). <i>De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement</i>. Paris : Flammarion.

UE D3 - Complémentaire Libre ou Mineure

Pour les étudiants inscrits dans le **cursus simple** de psychologie, cette UE est validée par **deux enseignements** transversaux au choix proposés par l'Université Lyon 2, parmi :

- le catalogue des enseignements d'ouverture des semestres impairs, à l'**exception des enseignements de psychologie** ;
- le catalogue des enseignements de sport,
- une langue vivante 2 (ou langue ancienne, ou LSF) au choix.

Pour les étudiants qui poursuivent leur deuxième discipline du S1 comme « mineure » en L2, il faut se référer aux informations données par la composante de rattachement :

- **Mineure sciences cognitives :**
Programmation (16h CM + 8h TD) + Ergonomie cognitive (16h CM + 14h TD)
<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-sciences-cognitives/licence-de-sciences-cognitives-2eme-annee>
- **Mineure sociologie :**
Norme et déviance (22h CM + 22h TD)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-sociologie>
- **Mineure anthropologie (SHAE) :**
Politiques de l'enquête (22h CM) + Anthropologie de la parenté et de la famille (22h CM)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-anthropologie>

UE E3 - TIC

Durant votre scolarité, vous aurez l'occasion d'étudier des cours Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui ont pour but de vous faire acquérir une culture numérique de base et les compétences pratiques associée.

Cette UE est gérée par l'Institut de la Communication :

<https://www.univ-lyon2.fr/tic>

UE F3 - Langue

L'enseignement obligatoire de langue vivante est géré par le Centre de Langues (CDL) :

<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

En L2, les étudiants poursuivent la même langue qu'en L1, au niveau indiqué par le CDL.

Semestre 4

UE A4 - Fondamentale 1

Psychologie clinique et psychopathologie 4	
Enseignant référent	Johann Jung <j.jung@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	14h CM
Compétences visées	192. Restituer les concepts fondamentaux de la psychanalyse 193. Caractériser les théories relatives à la psychopathologie des processus psychiques et la modélisation des dispositifs de soins, d'accompagnement, de prévention des souffrances psychiques et des psychopathologies.
Objectifs pédagogiques	L'objectif de cet enseignement est d'accompagner l'étudiant dans le travail d'articulation théorico-clinique qui sous-tend l'approche clinique en psychologie et en psychopathologie. Il s'agira donc de renforcer les connaissances théoriques et méthodologiques permettant le repérage des modalités d'émergence de la vie psychique à partir d'une présentation des principaux dispositifs cliniques. Le cours présentera ensuite les modèles psychopathologiques visant à une compréhension des différentes formes de souffrance psychique et de ses résonances avec les problématiques sociales et somatiques.
Contenus	Métapsychologie : approfondissement ; Méthode d'exploration de la réalité psychique : l'associativité et le transfert ; Sémiologie des modes d'émergence de la réalité psychique ; Modèles psychopathologiques ; Pôles d'organisation du psychisme ; Psychoses ; Névroses ; Organisations limites ; Souffrances narcissiques- identitaires.
Neuropsychologie 2	
Enseignant référent	George A. Michael <george.michael@univ-lyon2.fr> Pascale Colliot <pascale.colliot@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	14h CM
Compétences visées	142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain 203. Caractériser les principales pathologies du système nerveux central, les grands syndromes lobaire et la spécialisation hémisphérique fonctionnelle

	204. Caractériser la sémiologie, les modes d'évaluation, et les méthodes de prise en charge des syndromes neuropsychologiques 205. Caractériser les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement vise l'approfondissement de certains syndromes neuropsychologiques majeurs en présentant leurs tableaux cliniques, leurs classifications et leur évaluation.
Contenus	- Les aphasies - Les alexies et les agraphies - Les apraxies - Les syndromes frontaux - Les syndromes amnésiques - Neuropsychologie des traumatismes crâniens - Les agnosies
Psychologie sociale 4	
Enseignant référent	Nikos Kalampalikis <nikos.kalampalikis@univ-lyon2.fr> Ludivine Jamain <ludivine.jamain@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	14h CM
Compétences visées	221. Rendre compte des spécificités de l'approche psychosociale dans les champs des sciences humaines et sociales en général, et de la psychologie en particulier 222. Restituer les modèles théoriques fondamentaux de la psychologie sociale ainsi que les spécificités de ses objets, méthodes et outils de recherche 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement étend le champ des connaissances en psychologie sociale des étudiants de licence de psychologie. Dans la continuité des enseignements de psychologie sociale des semestres 2 et 3, il présente les principaux champs d'investigation de la psychologie sociale et les théories fondamentales de la discipline. Il initie à l'articulation de concepts théoriques en psychologie sociale (cf. contenus), à la vérification empirique des hypothèses issues de cette articulation, et à l'interprétation des résultats issus de la recherche en psychologie sociale.
Contenus	Bloc 1 : Attitudes et comportements (modèles explicatifs des attitudes, de l'intention comportementale et modèles comportementaux associés, communication persuasive, dissonance cognitive et engagement). Bloc 2 : Représentations sociales, rumeurs, émotions et menaces collectives.

Psychologie du développement 4	
Enseignant référent	Stéphanie Blois-Da Conceicao <Stephanie.BloisDaConceicao@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	14h CM
Compétences visées	165. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de l'éducation, pour répondre à une problématique développementale rencontrée en milieu éducatif ou médico-éducatif 211. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) 213. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu
Objectifs pédagogiques	- Identifier les diverses sources socio-environnementales pouvant influencer le développement de l'individu tout au long de la vie - Mieux connaître les influences potentielles des divers environnements de l'individu sur son développement psychosocial, adaptatif et relationnel - Questionner les interactions entre l'individu et ses environnements sociaux pour mieux comprendre le développement social de l'individu : ses modes relationnels, son intégration sociale, ses compétences psychosociales, son adaptation aux événements de vie, etc.
Contenus	Cet enseignement sera consacré au rôle de l'environnement social dans le développement psychosocial de l'individu tout au long de la vie. Les différentes sphères d'influence seront présentées et il s'agira notamment d'aborder le rôle de relations précoces, de la famille, de l'école, du groupe des pairs, mais aussi des milieux socio-économiques et culturels, etc. sur le développement de l'individu, et notamment son développement social (ses modes relationnels, son intégration sociale, ses compétences psychosociales, son adaptation aux événements de vie, etc.). Ainsi, les notions de relations et d'interactions seront au cœur de cet enseignement et il s'agira de présenter leur nécessité dans les acquisitions, l'ajustement au monde et le bien-être de l'individu au cours des différents âges de la vie, mais aussi cours de certains événements de vie pouvant engendrer une vulnérabilité (transitions de vie, maladies, vieillissement, etc.).

UE B4 - Fondamentale 2

Psychologie du travail	
Enseignant référent	Valentina Dolce <valentina.dolce@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	161. Restituer les principaux modèles théoriques développés dans une perspective intégrative, notamment en psychologie de la santé, du travail, ou de l'éducation 163. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie du travail, pour répondre à une problématique relative aux activités professionnelles et organisationnelles
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement vise à : • Proposer une réflexion sur la discipline (définition, niveaux d'analyse pris en charge par la psychologie du travail, relation avec les autres disciplines) ; • Initier les étudiant.e.s aux principaux modèles théoriques utilisés pour étudier les implications psychologiques de l'expérience professionnelle, ainsi que les principales questions et les principaux problèmes liés à la relation entre l'individu, le travail et l'organisation ; • Faire découvrir aux étudiant.e.s les champs d'investigation/d'application actuels de la psychologie du travail ; • Faire découvrir les principales activités professionnelles d'un.e psychologue (ex : le recrutement ; l'orientation scolaire et professionnelle ; la formation ; la consultation organisationnelle, l'analyse du travail et la recherche...).
Contenus	Principaux thèmes abordés pendant le cours : • La présentation de la discipline et ses apports ; • Le rôle du travail pour l'individu (sens du travail et question identitaire) ; • Les mutations du travail : travailler aujourd'hui ; • Les risques psychosociaux, détresse et bien-être dans les organisations ; • La conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Les objectifs pédagogiques seront atteints à travers une présentation conceptuel-théorique des principaux thèmes. Parallèlement, les applications concrètes de ces apports seront explicitées dans le métier d'un.e psychologue du travail.

Psychologie de la santé	
Enseignant référent	Lydia Fernandez <lydia.fernandez@univ-lyon2.fr> Marie Préau <marie.preau@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	161. Restituer les principaux modèles théoriques développés dans une perspective intégrative, notamment en psychologie de la santé, du travail, ou de l'éducation 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu 164. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de la santé, pour répondre à une problématique sanitaire individuelle ou sociale
Objectifs pédagogiques	L'enseignement doit permettre aux étudiants d'acquérir et de renforcer des connaissances et des compétences théoriques et cliniques dans le champ de la psychologie de la santé. Cet enseignement présentera en particulier les théories, méthodes et connaissances scientifiques et les applications cliniques et psychosociales ainsi que les champs d'intervention en psychologie de la santé. Il s'intéressera aux positions du psychologue de la santé, à ses responsabilités en tant que professionnel et à aux modalités en prise en charge des vulnérabilités sur la base d'exemples concrets.
Contenus	Introduction à la psychologie de la santé (définitions et différents domaines ; principaux modèles théoriques et méthodes en psychologie de la santé) ; psychologie clinique de la santé (définition, positionnement théorique et méthodologique, finalités); psychologie sociale de la santé (définition, positionnement) ; applications et champs d'intervention en psychologie clinique et sociale de la santé ; responsabilités du psychologue de la santé et position clinique ; prises en charge cliniques et psychosociales des situations de vulnérabilité du sujet.
Psychologie de l'éducation et de la formation	
Enseignant référent	Rebecca Shankland
Modalités pédagogiques	20h CM
Compétences visées	161. Restituer les principaux modèles théoriques développés dans une perspective intégrative, notamment en psychologie de la santé, du travail, ou de l'éducation
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif de présenter les concepts, théories et connaissances scientifiques en psychologie du développement appliquées à la question de la résilience tout au long de la vie, en s'appuyant sur des exemples concrets en lien avec la pratique professionnelle en psychologie de l'éducation et de la formation.

Contenus	Mots clés : résilience, famille, éducation, handicap, développement. Dans cette UE, la question de la résilience sera travaillée selon différents angles, en rapport avec le contexte et les situations de vie (la famille, l'école, le handicap), et en lien avec l'âge et le développement des individus. Cet enseignement sera l'occasion de mieux définir ce concept, de connaître les différents facteurs de résilience et leurs rôles respectifs et d'en comprendre les apports et les limites à travers plusieurs exemples. Au-delà des apports théoriques, il sera aussi question de prendre une part active dans l'identification de ces facteurs de résilience et des moyens d'agir sur ces facteurs dans différents contextes.
-----------------	---

UE C4 - Fondamentale 3

Psychobiologie 2	
Enseignant référent	Hanna Chainay
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu
Objectifs pédagogiques	- Compréhension des bases neuronales des systèmes de perception et de motricité, de certaines fonctions cognitives et comportements psychoaffectifs. - Faire connaître aux étudiants les bases neuroanatomiques et neurofonctionnelles de la perception humaine, de la motricité, de la mémoire, des émotions et de la motivation.
Contenus	Perception visuelle; Somesthésie; Contrôle du mouvement; Audition & équilibre; Olfaction & gustation; Psychobiologie de l'apprentissage et de la mémoire; psychobiologie des émotions; Psychobiologie de la motivation (prise alimentaire, sexualité, comportement dirigé vers un but); Psychobiologie des troubles mentaux
Statistiques inférentielles 1	
Enseignant référent	Bernard Lété <bernard.lete@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	251. Maîtriser les bases de l'analyse scientifique des données quantitatives (statistiques descriptives, inférentielles, et de modélisation)
Objectifs pédagogiques	L'objectif du cours est de former au traitement statistique des données quantitatives. CM

	- différencier la méthode expérimentale (hypothético-déductive) des autres méthodes de recherche - comprendre les principes de construction des plans factoriels - utiliser les statistiques descriptives pour décrire les effets expérimentaux des plans factoriels (effets principaux, interactions d'ordre 2 et d'ordre 3) - comprendre l'analyse de variance (ANOVA), le critère F et la table du F (principes des tables statistiques) - utiliser les tests inférentiels comme l'ANOVA pour décider de l'existence d'un effet expérimental dans la population théorique : hypothèse nulle, critère de décision, erreur de type 1, erreur de type 2 TD Se familiariser et utiliser correctement la notation et symbolologie internationale en probabilité/statistiques ; formuler des hypothèses ; savoir sélectionner le bon test à réaliser en fonction de l'étude et les hypothèses posées ; effectuer correctement les calculs impliqués ; évaluer une statistique de test et identifier sa valeur de p (significativité) ainsi que la valeur critique, interpréter les conséquences des résultats du test en fonction de l'étude.
Contenus	CM La première partie du semestre est consacrée essentiellement à la démarche descriptive (description des effets principaux et des effets d'interaction dans les plans factoriels). La seconde partie du semestre est consacrée essentiellement à la démarche inférentielle avec l'exemple de l'analyse de variance (ANOVA) : 1. LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE EN PSYCHOLOGIE COGNITIVE 1.1. Généralités : Les méthodes de recherche ; 1.2. La méthode expérimentale ; 1.3. Statistiques descriptives et statistiques inférentielles ; 1.4. Le cycle du processus de recherche 2. LA CONSTRUCTION DU PLAN EXPÉRIMENTAL 2.1. Le problème et la recension des travaux ; 2.2. L'hypothèse générale ; 2.3. Les variables de la situation expérimentale ; 2.4. La définition du plan factoriel ; 2.5. L'hypothèse opérationnelle 3. LE TRAITEMENT DES DONNÉES DES PLANS FACTORIELS 3.1. Généralités ; 3.2. Les données des plans factoriels ; 3.3. La situation expérimentale ; 3.4. La réduction de l'erreur expérimentale et les contrôles ; 3.5. L'écriture des plans factoriels ; 3.6. L'analyse des effets principaux ; 3.7. L'analyse des interactions simples (ou d'ordre 2) ; 3.8. L'analyse des interactions doubles (ou d'ordre 3) 4. EXERCICES SUR LA DESCRIPTION DES EFFETS EXPÉRIMENTAUX 5. L'ANALYSE DE VARIANCE 5.1. Premiers pas vers le F : L'inférence statistique, Hypothèse nulle et hypothèse alternative, Comment décider sur l'improbable ; 5.2. Le critère F : Approche intuitive ; 5.3. La notion

	de "degré de liberté" ; 5.4. Calcul du critère F ; 5.5. Le F critique et le rejet de H_0 : Erreur de type 1, Erreur de type 2, Le seuil de confiance de l'erreur de type 1 : $\alpha = .05$, La distribution d'échantillonnage du F par Fisher et Snedecor, Zone de rejet et zone de suspension du jugement, La table du F et la lecture du F critique ; 5.6. Comprendre différentes tables d'ANOVA ; 5.7. Exemples et corrections d'exercices TD la première moitié du semestre sera consacré aux tests d'hypothèses sur une ou deux moyennes de population inconnues (tests de t, intervalle de confiance). La deuxième partie du semestre se focalisera sur les tests non paramétriques, par exemple les tests de chi carré sur la distribution d'une ou deux variables. L'objectif du TD est de transmettre une maîtrise sur la pose des hypothèses scientifiques, leur évaluation par l'exécution d'un test statistique approprié pour des données d'une étude portant sur une ou deux variables, ainsi que l'interprétation des conséquences du test vis-à-vis des hypothèses posées et les particularités de l'étude.
--	---

UE D4 - Complémentaire Libre ou Mineure

Pour les étudiants inscrits dans le **cursus simple** de psychologie, cette UE est validée par **deux enseignements**, parmi :

- le catalogue des enseignements d'ouverture des semestres pairs, à l'**exception des enseignements de psychologie** ;
- le catalogue des enseignements de sport,
- une langue vivante 2 (ou langue ancienne, ou LSF) au choix,
- l'accompagnement à l'entrepreneuriat (pour les étudiants ayant un projet personnel qui leur tient à cœur, même s'il n'a rien à voir avec la psychologie),
- le catalogue des enseignements de pré-spécialisation en psychologie proposés par les équipes pédagogiques de chacun des cinq masters de psychologie de Lyon 2. **Un étudiant ne peut suivre qu'une seule de ces cinq options** : il devra nécessairement choisir le deuxième enseignement parmi ceux proposés ci-dessus.

NB : Ces enseignements de pré-spécialisation ont été pensés pour permettre aux étudiants d'affiner leur projet éventuel de poursuite d'études en psychologie, et pour développer des compétences complémentaires qu'ils pourront éventuellement valoriser lors de leurs candidatures d'entrée en master de psychologie, à Lyon 2 ou dans une autre université. Ils ne sont en tout cas **absolument pas indispensables pour valider la licence de psychologie** : un étudiant n'ayant suivi aucune de ces options facultatives ne sera pas pénalisé lors de la poursuite de sa formation. En outre, **le fait de suivre ou de ne pas suivre l'une de ces options n'augmente pas et ne diminue pas forcément les chances d'entrer en master de psychologie** (ni ici, ni ailleurs) : plus que ce qu'ils font et les options qu'ils choisissent, ce qui est pris en

compte par les commissions pédagogiques d'entrée en master, c'est surtout la façon dont les étudiants parlent de leur parcours de formation et/ou professionnel et le valorisent.

Option Neuropsychologie	
Enseignants référents	George A. Michael <george.michael@univ-lyon2.fr> Pascale Colliot <pascale.colliot@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations 42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain 204. Caractériser la sémiologie, les modes d'évaluation, et les méthodes de prise en charge des syndromes neuropsychologiques 205. Caractériser les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie 244. Évaluer la validité et la fiabilité d'une échelle de mesure ou d'un test psychométrique
Objectifs pédagogiques	Cette option propose un approfondissement de la neuropsychologie en abordant des thématiques spécifiques liées aux effets des lésions cérébrales, mais également un approfondissement méthodologique spécifique à la neuropsychologie
Contenus	L'enseignement abordera certains syndromes neuropsychologiques peu communs, les notions de plasticité cérébrale et son rôle dans la prise en charge des patients cérébrolésés, des notions de méthodologie spécifique ou appliquée à la neuropsychologie.
Option Psychologie et psychopathologie cliniques au fil des âges	
Enseignant référent	Johann Jung <j.jung@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	192. Restituer les concepts fondamentaux de la psychanalyse 193. Caractériser les théories relatives à la psychopathologie des processus psychiques et la modélisation des dispositifs de soins, d'accompagnement, de prévention des souffrances psychiques et des psychopathologies. 195. Mobiliser les concepts fondamentaux de la psychopathologie clinique (principaux pôles d'organisation du

	psychisme et regroupements nosographiques en psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte) pour rendre compte d'observations cliniques, notamment dans certains champs spécifiques (psychosomatique, criminologie, psychotraumatisme, handicap, vieillissement)
Objectifs pédagogiques	Ce TD a pour objectif d'approfondir les enjeux cliniques et psychopathologiques tels qu'ils se déploient au fil des âges.
Contenus	A partir de l'étude de cas cliniques, cinq grandes périodes et / ou moments du développement seront abordés : bébé, enfant, adolescence, adulte, vieillissement. En appui sur la méthode clinique, il s'agira de repérer les principaux enjeux cliniques ainsi que les spécificités psychopathologiques qui accompagnent la subjectivité au cours de l'existence. - Apports méthodologiques sur l'étude de cas clinique, - Travail autour de cas cliniques mettant en scène des problématiques cliniques et psychopathologiques liées aux différents âges de la vie, - Repérage des enjeux psychiques inconscients et des spécificités psychopathologiques.
Option Comportements en situations de travail, performance et bien être : Perspectives de la psychologie du travail	
Enseignant référent	Elsa Laneyrie <elsa.laneyrie@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée 123. S'adapter au travail en équipe, partager ses ressources, et collaborer aux travaux d'autrui 131. Admettre les limites de ses connaissances et compétences, et demander de l'aide en cas de difficultés 132. Questionner ses propres compétences et son propre travail pour identifier des pistes d'amélioration 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne 224. Proposer une analyse psychosociale d'une situation, d'un phénomène ou d'une demande sociale ou sociétale en les situant dans leur contexte culturel, social et organisationnel 225. Amorcer une problématisation psychosociale sur une situation vécue, un phénomène observé, ou une demande émanant du lieu de stage en les situant dans leur contexte culturel, social et organisationnel 242. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'entretien 252. Maîtriser les principes de l'analyse thématique de contenus qualitatifs

	271. Identifier les éléments du code de déontologie des psychologues ainsi que de la législation qui s'appliquent dans le cadre de la recherche et la pratique professionnelle 272. Respecter l'intégrité des personnes auprès et avec lesquelles l'activité est exercée, notamment en sécurisant les données les concernant 283. Faire preuve d'esprit critique et de réflexivité quant à sa propre posture et à ses propres activités sur les terrains d'intervention 292. Inscrire la démarche d'évaluation "outillée" dans un cadre éthique et déontologique
Objectifs pédagogiques	Cette UE vise au travers de films, de faits d'actualité à outiller d'un point de vue méthodologique et théorique les étudiant.es, quant à la manière de questionner un travailleur.euse afin d'identifier comment, durant sa trajectoire professionnelle, les enjeux de santé et de performance sont construits et négociés. Pour faire cela, nous nous focaliserons sur des métiers ayant des caractéristiques précises (métiers passion, "dirty work", travail ubérisé...).
Contenus	Principaux thèmes abordés : - Les évolutions du monde du travail - Le bien-être au travail - La performance/l'efficacité en organisation Il sera demandé à l'étudiant de construire un cadre d'entretien de type récit de vie. C'est à dire construire une analyse diachronique et thématique de l'entretien en se concentrant plus particulièrement sur les liens tissés dans la mise en récit de la trajectoire entre travail et bien-être. L'enseignant accompagnera l'étudiant dans la construction de son cadre d'entretien, dans sa réalisation, son analyse et la réflexion qui sera capable de nourrir sur les plans théoriques et conceptuels.
Option Qualité de vie, bien-être et santé	
Enseignant référent	Stephanie Blois-Da Conceicao <Stephanie.BloisDaConceicao@univ-lyon2.fr> Marie Préau <marie.preau@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	32. Dresser une synthèse précise, concise et didactique des éléments pertinents en lien avec le sujet traité 41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations 161. Restituer les principaux modèles théoriques développés dans une perspective intégrative, notamment en psychologie de la santé, du travail, ou de l'éducation

	164. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de la santé, pour répondre à une problématique sanitaire individuelle ou sociale 172. Identifier la diversité et les spécificités des outils théoriques et méthodologiques auxquels le psychologue peut avoir recours selon le type de missions qui lui sont confiées 181. Identifier la spécificité des compétences du psychologue par rapport à celles d'autres acteurs fréquents des milieux socioéducatifs, sanitaires, ou organisationnels notamment pour souligner l'importance d'approches pluriprofessionnelles et multidisciplinaires sur ces terrains 261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables 262. Choisir et mettre en œuvre des dispositifs de production de données permettant de répondre aux objectifs de la recherche et construire des outils méthodologiques appropriés 263. Sélectionner et mettre en œuvre une technique d'analyse de données pertinente au regard des objectifs du recueil de données 264. Mettre à l'épreuve des hypothèses théoriques au regard de résultats empiriques 265. Questionner les implications théoriques et pratiques des résultats d'une recherche 266. Questionner la fiabilité scientifique du recueil de données réalisé et des résultats d'une recherche 281. Développer une posture professionnelle ainsi qu'un style d'écoute et de communication adéquats vis-à-vis des individus vulnérables, fragiles ou en souffrance notamment
Objectifs pédagogiques	- Développer les connaissances des étudiants sur fonctionnement positif de l'individu à travers les notions de qualité de vie et de bien-être, et d'autres concepts annexes. - Mieux connaître les facteurs de risque et de protection, mais aussi les mécanismes psychosociaux associés aux issues positives en matière de santé - Aborder les approches qualitatives et quantitatives dans l'évaluation de la qualité de vie - Connaître les enjeux de son évaluation dans diverses problématiques de santé et auprès de divers publics - Savoir mener un projet de recherche en psychologie de la santé autour d'une problématique abordant la qualité de vie en santé
Contenus	Ces enseignements seront consacrés à la présentation des enjeux relatifs au bien-être et la qualité de vie dans le champ de la santé, ainsi que des mécanismes psychosociaux pouvant intervenir dans ces derniers. Un intérêt particulier sera porté aux issues de santé positives à travers le concept même de santé, mais aussi des concepts associés de bien-être, bonheur,

	satisfaction de vie, qualité de vie, etc. Les différents facteurs (sociodémographiques, psychologiques, transactionnels...) pouvant agir sur ces issues de santé seront également présentés, de même que les processus d'adaptation en jeu dans les situations de vulnérabilités et de maladies.
Option Psychologie du développement appliquée	
Enseignant référent	Nicolas Baltenneck <nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	211. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) 212. Caractériser les méthodes et les outils d'évaluation spécifiques à la psychologie du développement (observation, entretien, tests, épreuves piagésiennes, etc.) 214. Analyser les enjeux de l'utilisation des outils de la psychologie du développement selon les situations 215. Mobiliser et articuler des connaissances théoriques en psychologie du développement pour rendre compte de situations cliniques 216. Concevoir et mettre en œuvre une démarche de recherche spécifique à l'approche et aux objets de la psychologie du développement
Objectifs pédagogiques	L'objectif est (i) de développer la capacité de synthèse des connaissances actuelles sur une thématique du développement et d'en faire émerger une question de recherche ; (ii) de pouvoir en rendre compte à l'oral comme à l'écrit ; (iii) de mobiliser ses compétences méthodologiques pour élaborer une problématique de recherche et imaginer une étude qui réponde à cette problématique.
Contenus	Il s'agira de faire une synthèse de la littérature sur une thématique de psychologie du développement, puis de proposer une étude qui permette de répondre à une question scientifique soulevée par la synthèse préalablement réalisée.

Pour les étudiants qui poursuivent leur deuxième discipline du S1 comme « mineure » en L2, il faut se référer aux informations données par la composante de rattachement :

- **Mineure sciences cognitives :**
Cognition artificielle (18h CM + 16h TD) + Neuroimagerie (10h CM + 10h TD)
<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-sciences-cognitives/licence-de-sciences-cognitives-2eme-annee>
- **Mineure sociologie :**
Stratification sociale et mobilités (22h CM + 22h TD)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-sociologie>

- **Mineure anthropologie (SHAE) :**

Anthropologie du fait religieux (22h CM) + Anthropologie de l'habiter et des mobilités (22h CM) + Jeux et performances (22h CM)

<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-anthropologie>

UE E4 - Préprofessionnalisation

Projet Personnel et Professionnel (PPP)	
Enseignant référent	Elsa Laneyrie <elsa.laneyrie@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	6h CM + 10h TD + 9h en autonomie
Compétences visées	71. Identifier les secteurs d'activité auxquels permettent d'accéder les formations en psychologie 72. Repérer la diversité de l'offre de formation accessible à l'issue de la licence de psychologie
Objectifs pédagogiques	- Construire un projet professionnel réalisable - Identifier les acteurs et structures facilitantes pour leur orientation professionnelle - Développer ses méta-connaissances (valeurs, personnalité, intérêts) - Identifier des outils permettant d'apprendre à expliciter ses expériences, compétences acquises (CV, LM) - Apprendre à identifier ses motivations professionnelles - Se préparer/ s'entraîner à la passation d'entretiens d'embauche
Contenus	TD : Présentation, expérimentation d'outils de connaissance de soi, d'identification des compétences, des valeurs professionnelles et motivations associées CM: centrés sur les outils (le réseau, la LM, le CV) En complément, un travail autonome sera à réaliser auprès du COSIE (Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Etudiant.es) : les informations à ce sujet vous seront communiquées au début du semestre.

UE F4 - Langue

L'enseignement obligatoire de langue vivante est géré par le Centre de Langues (CDL) :

<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

En L2, les étudiants poursuivent la même langue qu'au S3, au niveau indiqué par le CDL.

Semestre 5

UE A5 - Fondamentale 1

Psychologie clinique et psychopathologie 5	
Enseignant référent	Johann Jung <j.jung@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	192. Restituer les concepts fondamentaux de la psychanalyse 193. Caractériser les théories relatives à la psychopathologie des processus psychiques et la modélisation des dispositifs de soins, d'accompagnement, de prévention des souffrances psychiques et des psychopathologies. 195. Mobiliser les concepts fondamentaux de la psychopathologie clinique (principaux pôles d'organisation du psychisme et regroupements nosographiques en psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte) pour rendre compte d'observations cliniques, notamment dans certains champs spécifiques (psychosomatique, criminologie, psychotraumatisme, handicap, vieillissement)
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif d'approfondir les concepts visant à explorer les enjeux psychiques qui accompagnent la subjectivité au cours du développement, à en repérer les facteurs d'évolution et à décrire les modalités du travail de symbolisation. Il s'agira aussi de développer l'approche clinique en psychopathologie selon une perspective transversale à partir de plusieurs problématiques contemporaines.
Contenus	CM : Les quatre temps de l'histoire subjective ; La pulsion : complexification ; les facteurs d'évolution de la subjectivité ; Narcissisme primaire : définition et évolution ; le travail de symbolisation. Problématiques transversales en psychopathologie : psychosomatique, traumatisme, douleur/souffrance, agirs violents. Il se complète par un TD organisé autour de l'étude de cas cliniques. TD : Méthodologie du cas clinique. Aspects transféro-contre-transférentiels. Construction d'un raisonnement théorico-clinique. Formulation d'hypothèses de travail visant à saisir et à comprendre la problématique clinique et/ou psychopathologique du cas. Travail autour de cas cliniques et de textes d'auteurs en lien avec les thématiques abordées en CM.

Psychologie sociale 5	
Enseignant référent	Sabine Caillaud
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée 103. Identifier les compétences acquises en psychologie mobilisables pour se saisir d'une mission spécifiée 104. Mobiliser les acquis théoriques et méthodologiques de la psychologie pour se saisir d'une mission 171. Identifier la diversité et les spécificités des demandes susceptibles d'être faites au psychologue selon le type et le champ de compétences des structures au sein desquelles il intervient 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne 224. Proposer une analyse psychosociale d'une situation, d'un phénomène ou d'une demande sociale ou sociétale en les resituant dans leur contexte culturel, social et organisationnel 225. Amorcer une problématisation psychosociale sur une situation vécue, un phénomène observé, ou une demande émanant du lieu de stage en les resituant dans leur contexte culturel, social et organisationnel 226. Proposer et discuter une démarche scientifique de recherche ou une intervention de terrain en psychologie sociale
Objectifs pédagogiques	- Comprendre comment les théories issues de la psychologie sociale et du travail peuvent être mobilisées pour intervenir sur des situations spécifiques. - Être capable de saisir les conséquences épistémologiques voir idéologiques du choix de certaines approches théoriques - Pouvoir mobiliser de manière argumentée et pertinente les différentes approches théoriques acquises en psychologie sociale et du travail pour répondre à différents enjeux sociétaux (environnement, santé, éducation, travail, etc.) - Être en mesure d'identifier des domaines d'insertion professionnelle pour les psychologues sociaux et du travail
Contenus	Ce CM permet de revisiter un grand nombre des théories déjà acquises en psychologie sociale et du travail en décrivant comment elles sont, et ont été, utilisées pour répondre à des enjeux sociétaux majeurs. Différents domaines seront utilisés pour illustrer le propos : l'environnement, la santé, l'éducation et le travail. A chaque fois, un bref rappel des enjeux d'actualité du domaine permettra de situer pourquoi et comment les psychologues sociaux et du travail peuvent intervenir.

UE B5 – Options thématiques

Chaque étudiant choisit obligatoirement deux CM parmi les onze options proposées.

Option Handicap sensoriel et communication	
Enseignant référent	Anna Rita Galiano <anna.galiano@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	213. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu 215. Mobiliser et articuler des connaissances théoriques en psychologie du développement pour rendre compte de situations cliniques
Objectifs pédagogiques	Développer les connaissances des étudiants sur les publics atteints de déficience visuelle et auditive (incidences sur le développement cognitif et psycho-affectif, sur les relations sociales, sur leur rapport à l'environnement, l'accès à l'information, etc.) ainsi que les dispositifs de prise en charge (psychologique, éducative, familiale). Cet enseignement vise également à former les étudiants aux spécificités du langage et de la communication propres aux personnes atteintes de déficiences sensorielles (LSF, audiodescription, particularité développementales).
Contenus	Le CM présente les incidences de la déficience sensorielle sur le développement cognitif et psycho-affectif, sur les relations sociales, sur le rapport à l'environnement et l'accès à l'information. Un focus est réalisé sur les spécificités du langage et de la communication chez les personnes atteintes de déficience sensorielle.
Option Corps, comportement et société	
Enseignant référent	Magali Ravit <magali.mugniery-ravit@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu
Objectifs pédagogiques	- Saisir et interroger le corps et ses expressions comportementales, selon une approche sémiologique, symptomatologique, clinique, sociale, en appui sur les différents courants disciplinaires qui traversent la psychologie.

	- Construire une réflexion à même de saisir la complexité des approches pluridisciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires. - Rendre compte des différentes expressions corporelles et comportementales - Construire une écoute singulière du corps "messenger" - À travers le corps et ses conduites, situer la subjectivité et l'intersubjectivité
Contenus	Cet enseignement propose d'interroger les particularités du corps et de sa nature à travers les différents prismes des sous disciplines de la psychologie. Seront envisagées les représentations sociales du corps, les idéologies qu'il véhicule, en particulier les normes de genre, le corps dans son rapport aux contextes du travail, face à la souffrance, dans sa relation à la sexualité, dans son rapport à la violence et à la mort. Il s'agira aussi de proposer une démarche de compréhension criminologique du passage à l'acte violent dans le champ médico-légal. Vécu corporel, langage du corps, corps et milieu clos (travail, psychiatrie, prison) seront également considérés, tout comme les différents contextes d'aliénation mais aussi de créativité comme peuvent en témoigner les productions artistiques.
Option Environnement et Psychologie : bien être, pratiques écologiques et rapports sociaux	
Enseignant référent	Sabine Caillaud <s.caillaud@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	C2. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation C4. Développer une argumentation avec esprit critique C8. Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnels en fonction d'un contexte C9. Identifier les conditions et modalités de production, de diffusion et de valorisation des savoirs au sein d'une organisation professionnelle C10. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives C11. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale C17. Rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des psychologues à travers notamment la connaissance des terrains C18. Rendre compte du caractère pluridisciplinaire des activités du psychologue. C29. Questionner son impact sur les personnes et les environnements sociaux au sein desquels on évolue

Objectifs pédagogiques	- S'initier à la compréhension des cadres institutionnels nationaux et internationaux dans lesquels sont traités les questions et les enjeux environnementaux (transition écologique, développement durable, mais aussi accessibilité par exemple) afin de situer les champs d'application de la psychologie - Savoir mobiliser les concepts théoriques pertinents de la psychologie pour répondre à des problématiques environnementales diverses - Développer une réflexivité sur les perspectives théoriques déployées et leurs implications pour les acteurs sociaux afin de saisir les limites de différentes interventions - Situer l'activité et le rôle du psychologue dans le champ de l'environnement dans sa relation avec d'autres professionnels
Contenus	Cette option se propose de donner aux étudiants des pistes pour penser, en psychologie, nos relations à l'environnement. En effet, ce domaine offre des champs d'application variés et ouvre à des insertions professionnelles encore mal connues par les étudiants (Agenda 21, projet RSE, consultation citoyenne dans le cadre de rénovation urbaine, etc.). En s'appuyant plus spécifiquement sur les différents apports transversaux de la psychologie dans le champ de l'environnement, cette option abordera : 1- la manière dont l'environnement peut impacter notre bien-être et comment en retour notre bien-être peut impacter nos comportements vis-à-vis de notre environnement. 2- la manière dont la psychologie peut aider à comprendre et à promouvoir les comportements écologiques. 3- la manière dont nous nous représentons et donnons du sens à l'environnement naturel (perception des risques par exemple) et à l'environnement urbain (porteurs de significations mémorielles, marqueurs de rapports sociaux et identitaires) et comment par nos pratiques nous reconstruisons ces environnements pour les rendre plus ou moins inclusifs.
Option Travail, handicap et vulnérabilités	
Enseignant référent	Elsa Laneyrie <Elsa.Laneyrie@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	102. Se positionner sur le terrain en respectant un cadre scientifique 103. Identifier les compétences acquises en psychologie mobilisables pour se saisir d'une mission spécifiée 163. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie du travail, pour répondre à une problématique relative aux activités professionnelles et organisationnelles

	213. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu 271. Identifier les éléments du code de déontologie des psychologues ainsi que de la législation qui s'appliquent dans le cadre de la recherche et la pratique professionnelle 272. Respecter l'intégrité des personnes auprès et avec lesquelles l'activité est exercée, notamment en sécurisant les données les concernant
Objectifs pédagogiques	- Définir le handicap et les formes associés - Identifier les enjeux du maintien en emploi des personnes en situation de handicap - Connaître les acteurs et les structures du handicap - Savoir identifier des problématiques de santé qui représentent un frein vis à vis du maintien en emploi - Identifier le rôle de la psychologie dans ce champ et les méthodologies d'intervention autour de cette thématique - Visites de lieux de réinsertion par le travail et analyse organisationnel - S'outiller pour questionner le parcours de vie des personnes concernés par des situations de maintien en emploi
Contenus	Cette UE transversale vise à former les étudiants, à travers des concepts théoriques, méthodologiques et des cas d'intervention terrain variés (recherche autour d'une reprise du travail suite à un cancer du sein, TMS, burnout, etc.) aux questions de situations de fragilités dans le contexte de travail. Nous nous focaliserons du point de vue des organisations de travail, du groupe inter-professionnels et des fragilités internes au sujet. Seront présentés différents acteurs et institutions mobilisés autour des enjeux de reprise, maintien et continuité du travail tout au long de la vie professionnelle. En effet, face aux différentes mutations du travail qui engendre de la pénibilité, mais aussi du fait de l'allongement des carrières, il convient d'identifier des méthodes d'intervention et d'accompagnement variées et pluridisciplinaires où les psychologues ont un rôle à jouer. Ce cours ouvrira également la perspective de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, sur ses aspects juridiques, éthiques, cliniques.
Option Cognition et forensique	
Enseignant référent	George A. Michael <george.michael@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	24. Identifier et exploiter les indices de la fiabilité scientifique d'une étude ou d'une observation 32. Dresser une synthèse précise, concise et didactique des éléments pertinents en lien avec le sujet traité 41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations

	42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 43. Identifier les enjeux théoriques et appliqués d'un résultat scientifique 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 52. Transmettre un message simple, clair, adapté au public visé 102. Se positionner sur le terrain en respectant un cadre scientifique 103. Identifier les compétences acquises en psychologie mobilisables pour se saisir d'une mission spécifique 104. Mobiliser les acquis théoriques et méthodologiques de la psychologie pour se saisir d'une mission 161. Restituer les principaux modèles théoriques développés dans une perspective intégrative, notamment en psychologie de la santé, du travail, ou de l'éducation 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain
Objectifs pédagogiques	Qui ne s'est jamais posé la question quant aux pensées d'auteurs d'agression sexuelle d'adultes et d'enfants ou d'individus ayant commis des actes de violence? La cognition est reconnue comme un élément clé de la manière dont les gens pensent et se comportent. Cette UE gravitera autour de la compréhension de la cognition et des différences individuelles dans le cadre de la criminalistique. La cognition de trois acteurs sera abordée: la cognition des experts, la cognition des témoins et victimes, et la cognition d'auteurs d'actes violents et criminels. Des données de terrain et des données expérimentales seront présentées conjointement aux théories et modèles cognitifs dominants afin de permettre une appréhension de l'importance du rôle de la psychologie cognitive lorsqu'on aborde le domaine criminel.
Contenus	La place des sciences cognitives dans psychologie légale La cognition des experts: les biais cognitifs lors des expertises La cognition des témoins: l'effet de focalisation sur l'arme La cognition du témoin: mes témoignages d'enfants La cognition des auteurs: théories étiologiques cognitivistes de l'agression La cognition des auteurs: processus et cycles d'agression
Option Genre, inégalités et discriminations	
Enseignant référent	Christine Morin-Messabel <christine.morin-messabel@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu

Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour vocation de présenter la richesse des travaux dans différents champs disciplinaires de la psychologie relatif à l'objet transversal qu'est le genre. La spécificité de cet enseignement est de s'intéresser dans une démarche intégrative aux « effets de genre » que ce soit du point de vue du sujet qu'au niveau social et sociétal. L'objectif est également de présenter comment les sous-disciplines de la psychologie questionnent le genre dans leur spécificité théorique et méthodologique mais également en quoi elles sont complémentaires pour appréhender la complexité de cette notion.
Contenus	1/ Après une présentation introductive à la construction psychosexuelle des catégories de genre selon les modèles psychanalytiques, les théories du genre et la théorie queer, le cours s'attachera à explorer les destins des identifications sexuées et des catégories de genre à partir des cliniques du travestissement et du transgenre. 2/ C'est à travers les travaux relatifs à la socialisation différenciée filles-garçons, à la construction des identités que nous allons aborder la dimension « construct » de la variable sexe mais également les travaux de psychologie développementale et la construction identitaire dans une perspective dynamique. Un focus particulier sera fait relatif aux questions de genre en éducation. 3/ A partir des études concernant le développement de la régulation émotionnelle dans différents contextes socioculturels, nous nous attacherons à montrer comment la socialisation différenciée des normes d'expression et de régulation des émotions selon le sexe participe au maintien des inégalités de genre à tous les niveaux de la vie sociale, notamment parce que le care et l'empathie sont la plupart du temps opposés à un exercice du pouvoir qui se doit d'être rationnel. 4/ Au-delà de l'éducation, nous aborderons la thématique "genre et travail". Il s'agira, dans un premier temps, de contextualiser cette thématique à partir des données sexuées disponibles caractérisant le monde du travail à l'échelle nationale et internationale. Seront abordés, par la suite, les effets du genre sur la socialisation organisationnelle comme les inégalités liées au genre dans le parcours de professionnalisation et au cours de l'évolution de carrière. Il s'agira, en outre, d'interroger les évolutions récentes des modes d'organisation du travail à l'aune du genre (e.g. télétravail, avant et depuis la crise sanitaire mondiale). 5/ Cet enseignement viendra interroger les enjeux de pouvoir liés au genre et la manière dont ils s'expriment tout particulièrement dans le champ de la santé. Nous questionnerons notamment la façon dont le genre participe à construire et guider les rapports sociaux entre différents acteurs dans le champ de la santé. Nous nous attacherons à

	comprendre et illustrer en quoi le genre des individus les amènent à avoir un rapport différencié, mais aussi à bénéficier de prises en charge différentes de la part du corps médical. 6/ La littérature sur les infractions sexuelles se concentre principalement sur les agresseurs masculins. Nous examinerons les théories implicites, l'acceptation du mythe du viol et la cognition favorisant la violence chez les hommes et les femmes dans l'objectif de comprendre leurs similitudes et différences.
Option Regards croisés sur les émotions et leur régulation	
Enseignant référent	Tanguy Leroy <tanguy.leroy@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu
Objectifs pédagogiques	L'émotion et sa régulation sont centrales dans la plupart des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne. Les modèles psychologiques de la régulation des émotions constituent à ce titre des outils précieux pour appréhender un vaste éventail de missions que les étudiant.es pourront se voir confier après la L3, dans le cadre d'un cursus de psychologie mais pas seulement. Cette option vise donc à éclairer les processus impliqués dans la perception, l'identification et la régulation normales et pathologiques des émotions sous des angles complémentaires : développemental, neurocognitif, clinique et social. Les étudiant.es seront ainsi invité.es à articuler et mettre en perspective les grandes approches sous-disciplinaires de la psychologie à partir de ces questions d'intérêt commun.
Contenus	Le CM comprendra cinq grandes parties s'appuyant sur les acquis des deux premières années de licence de psychologie. 1) Nous traiterons ainsi en premier lieu du développement normal des émotions et de leur régulation au cours de la vie entière, ainsi que des troubles développementaux en lien avec les processus émotionnels. 2) La seconde partie du cours sera relative à la neuropathologie des émotions et de leur régulation, mettant l'accent en particulier sur les lésions cérébrales impliquées dans des dérèglements émotionnels et troubles psychiatriques associés. 3) La troisième partie du cours proposera une approche psychopathologique des émotions, et posera en particulier la question du rôle des processus émotionnels dans la genèse des troubles psychopathologiques.

	4) La quatrième partie sera focalisée sur les techniques éducatives et cliniques de remédiation émotionnelle destinées à améliorer les processus impliqués dans l'identification et la régulation des émotions dans une perspective fonctionnelle. 5) La dernière partie s'inscrira dans une approche psychosociale et invitera les étudiant.es à appréhender ces processus émotionnels dans une perspective moins centrée sur l'individu, en soulignant notamment l'importance de leurs enjeux sociaux et sociétaux.
Option Clinique et dynamique des groupes	
Enseignant référent	Eric Jacquet <eric.jacquet@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	141. Situer la psychologie et ses grands courants théoriques dans leur contexte historique et social 143. Situer les apports de la psychologie dans le champ des sciences humaines et sociales et identifier les convergences, différences, et apports réciproques avec d'autres disciplines telles que l'anthropologie ou la sociologie 181. Identifier la spécificité des compétences du psychologue par rapport à celles d'autres acteurs fréquents des milieux socioéducatifs, sanitaires, ou organisationnels notamment pour souligner l'importance d'approches pluriprofessionnelles et multidisciplinaires sur ces terrains 182. Identifier les points de vigilance pour le psychologue dans la perspective d'approches professionnelles et multidisciplinaires, notamment en ce qui concerne la pluralité des enjeux et des référentiels théoriques, méthodologiques, et déontologiques des différents acteurs susceptibles d'être impliqués sur une problématique commune 253. Maîtriser les principes de l'analyse des dynamiques de groupes 264. Mettre à l'épreuve des hypothèses théoriques au regard de résultats empiriques 265. Questionner les implications théoriques et pratiques des résultats de la recherche mise en œuvre 283. Faire preuve d'esprit critique et de réflexivité quant à sa propre posture et à ses propres activités sur les terrains d'intervention 301. Communiquer de façon réflexive et argumentée, à l'écrit comme à l'oral, à propos de ses observations, questionnements, postures, et pratiques de terrain
Objectifs pédagogiques	Cette UE a pour objectif de définir les différents types de groupes et les processus psychologiques mobilisés dans chacun. Les groupes seront analysés dans leurs environnements à partir d'apports théoriques pluri- et inter-disciplinaires. Cette UE permettra d'identifier les fondements d'une pratique des

	groupes, de l'analyse des processus à l'animation de groupes, que ce soit dans des contextes ordinaires ou problématiques. En outre, elle vise à sensibiliser les étudiant.es aux enjeux de santé, de performance, et de développement de la dynamique des groupes dans leurs environnements.
Contenus	Nous présenterons différentes méthodes issues de nos interventions de terrain (analyse de la pratique, interventions thérapeutiques, interventions de formations, accompagnement organisationnel, dispositifs de recherche...). Nous mettrons en évidence les leviers permettant de soutenir la créativité et l'innovation dans les groupes.
Option Création et médiation	
Enseignant référent	Anne Brun <anne.brun@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée 172. Identifier la diversité et les spécificités des outils théoriques et méthodologiques auxquels le psychologue peut avoir recours selon le type de missions qui lui sont confiées 194. Caractériser les outils méthodologiques du psychologue clinicien : observation clinique, entretien clinique, pratiques groupales, médiations cliniques, examen psychologique. 196. Utiliser un ou plusieurs outils méthodologiques du psychologue clinicien : observation clinique, entretien clinique, pratiques groupales, médiations cliniques, examen psychologique 241. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'observation
Objectifs pédagogiques	• Définir différentes formes du processus créateur chez les artistes et dans les médiations thérapeutiques artistiques : définir création et créativité. • Situer et articuler les apports des grandes approches théoriques du processus créateur dans les œuvres d'art. • Connaître quelques étapes de l'histoire de l'utilisation des médiations dans le soin • Savoir construire un dispositif de médiations
Contenus	• Distinguer les dispositifs de médiation à création et dispositifs thérapeutiques de médiations. • En partant d'exemples d'œuvres d'art et de dispositifs de médiations thérapeutiques artistiques, comprendre l'interaction entre une approche clinique du processus créateur dans les œuvres, littéraires, picturales, musicales, théâtrales, danse etc, et dans le champ du soin psychique.

	• Acquérir les bases d'une compréhension du processus créateur chez les artistes., à partir de l'exploration d'œuvres et de textes d'analyse des œuvres par des auteurs de référence. • Acquérir une capacité d'analyse du travail clinique dans le cadre de médiations thérapeutiques. • Cadre et dispositif à médiations : construction du cadre, indications, fondements théoriques : regards croisés. • Différents exemples de médiations : La médiation par le dessin projectif, théâtre, peinture, modelage, médiations numériques, photolangage... • Acquisition de concepts de base. Medium malléable (M. Milner). Espace transitionnel (Winnicott). Matière et symbolisation. Spécificité du transfert dans les médiations thérapeutiques • Rôle du jeu dans les médiations thérapeutiques. • Rôle du corps dans le processus créateur à partir d'exemples d'artistes. • Exemples d'interaction entre art et clinique Bibliographie : - BRUN A., CHOUVIER B. & ROUSSILLON R. (2013, réédit. 2019), <i>Manuel des médiations thérapeutiques</i>, Paris, Dunod. - BRUN A., ROUSSILLON R. et al., (2021), <i>Jeu et médiations thérapeutiques</i>, Paris - MILNER M. (1955), « Le rôle de l'illusion dans la formation du symbole », tr. fr., <i>Revue française de psychanalyse</i>, 1979, n° 5-6, repris in <i>Matière à symbolisation, art, création et psychanalyse</i>, B. Chouvier (dir.), Paris, Delachaux et Niestlé, 1998, 28-59. - WINNICOTT D. W. (1971), <i>Jeu et réalité</i>, Gallimard
Option Psychologie du couple et de la famille	
Enseignant référent	Lila Mitsopoulou <a.mitsopoulou-sonta@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu
Objectifs pédagogiques	Cette option questionne différentes problématiques en lien avec le couple et la famille au travers d'approches complémentaires sociale, clinique et développementale.
Contenus	Plus précisément, il s'agira d'abord d'identifier les déterminants et les processus psychosociaux impliqués dans l'émergence et la régulation des crises au sein du couple et de la famille ou des

	situations de transitions : diversité et évolution des représentations sociales de la relation amoureuse et de la parentalité notamment ; identification, attachement et engagement ; communication, comparaison, normalisation et transmissions sociales ; régulations émotionnelles ; négociation des rôles sociaux et de l'exercice des pouvoirs ; articulation entre vie familiale et vie professionnelle dans une perspective systémique. Il s'agira également de travailler l'identité, les normes, les rôles, les alliances conscientes et inconscientes permettant de réaliser des buts communs dans un engagement mutuel bénéfique, la transmission de la vie psychique et le travail d'appropriation subjective de l'héritage du passé du groupe familial, en particulier les liens familiaux et les alliances inconscientes qui les fondent, ceci permettant notamment une lecture contextualisée des symptômes et difficultés individuels et familiaux. Enfin, il s'agira de préciser les processus de l'ajustement conjugal et familial à divers facteurs de vulnérabilité (handicap, maladie, changements sociaux, trauma...) et les outils d'accompagnement des familles confrontées à ces difficultés (entretiens collectifs, médiations...).
Option De la santé à la maladie	
Enseignant référent	Lydia Fernandez <lydia.fernandez@univ-lyon2.fr> Agnès Bonnet-Suard <agnes.bonnet-suard@univ-lyon2.fr> Nathalie Dumet <nathalie.dumet@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h CM
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 162. Mobiliser et articuler les apports issus des divers champs théoriques de la psychologie pour répondre des activités d'un individu 164. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de la santé, pour répondre à une problématique sanitaire individuelle ou sociale
Objectifs pédagogiques	Construire une compréhension des mécanismes psychologiques impliqués dans les problématiques de santé et permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances dans le champ de la psychologie de la santé spécifiques au passage de la santé à la maladie. Et plus particulièrement : - Décrire la situation concrète des malades en privilégiant certaines dimensions concrètes : constat de ce qu'ils font, de ce qu'ils sont..., - Décrire et analyser les situations difficiles rencontrées par certains malades dans leur vie quotidienne, les expériences de rencontre avec la médecine : examens, réanimation,

	confrontation à la mort... et montrer que ces modifications ont elles-mêmes des conséquences psychologiques, - Décrire le rapport au temps des malades (investissement du présent, du passé et du futur), Discuter, décrire et analyser les différentes phases (positions) de la maladie, - Décrire et analyser les expériences de confrontation à la mort (fin de vie), les ruptures, Étude du "vécu" de la maladie et de certaines de ses conséquences (régression), - Analyser des phénomènes psychologiques liés à la douleur, - Décrire et analyser la manière dont le malade parle ("ressenti", "vécu", "paroles") de ses symptômes et étudier des formes de régression et autres mécanismes de défense, et de leurs conséquences, - Définir de l'image de soi et de l'image du corps et le rapport à la maladie, - Montrer que la maladie porte atteinte au malade sous la forme des différentes représentations de soi (corps vu, corps imaginaire...), - - Décrire et analyser le rapport au regard. - Montrer l'influence de la médecine sur les représentations du corps et analyser les angoisses déclenchées, - Évoquer certains troubles pouvant survenir chez les malades, - Décrire et expliquer les phénomènes anxieux et dépressifs secondaires à une affection somatique et leurs conséquences, - - Rappeler les conceptions psychologiques de l'angoisse et de la dépression à l'œuvre dans la maladie, - Rendre compte de l'écoute du psychologue dans le travail de la maladie. - Aborder la santé et la maladie du côté des facteurs psychosociaux intervenant dans le fait d'être malade. - Aborder la santé et la maladie en termes d'équilibre/déséquilibre psychosomatiques ; facteurs favorisant/défavorisant cet équilibre
Contenus	Les contenus d'enseignements s'organisent autour du continuum santé-maladie et abordent par exemple : les notions de la santé et de la maladie à partir de l'expérience de la santé dans la maladie; les manifestations concrètes de la maladie ; la condition de malade et son contexte, son quotidien ; le cours de la maladie, le vécu des symptômes (douleurs, mode de régression, mécanismes de défense), l'image du corps et image de soi en rapport avec la maladie, les manifestations pathologiques franches (anxiété, dépression). L'écoute du psychologue dans le travail de la maladie. Santé et maladie : aspects psychosomatiques et psychosociaux

	Références : Fischer, G.N., Tarquinio, C., Dodeler, V. (2020). <i>Les bases de la psychologie de la santé. Concepts, applications et perspectives</i> . Paris : Dunod. Fernandez, L., Gaucher, J. (2012). <i>Psychologie clinique de la santé Etudes de cas</i> . Paris : In Press, concept-psy Kennedy, P., Lewielyn, S. (2012). <i>Essentials of Clinical Health Psychology</i> . New York : Wiley
--	--

UE C5 - Fondamentale 2

Statistiques inférentielles 2	
Enseignant référent	Gaën Plancher <Gaen.Plancher@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h TD
Compétences visées	251. Maîtriser les bases de l'analyse scientifique des données quantitatives (statistiques descriptives, inférentielles, et de modélisation)
Objectifs pédagogiques	L'objectif du TD est de consolider la formation des étudiants à la construction des plans expérimentaux et les former au traitement statistique des données expérimentales des plans factoriels (ANOVA) et à mettre en évidence des liens corrélationnels. Le début du semestre est consacré aux tests de corrélations. Le reste du semestre vise l'exploitation des données expérimentales, l'accompagnement à l'utilisation des statistiques descriptives et inférentielles dans le cadre de données issues d'un plan factoriel. Une introduction à la régression clôt le semestre. Finalement le TD s'emploie à présenter aux étudiantes un outil informatique d'analyses statistiques.
Contenus	-utiliser un test de corrélation -utiliser les statistiques descriptives pour décrire les effets expérimentaux des plans factoriels (effets principaux, interactions) -comprendre l'analyse de variance et le critère F -calculer des tables d'ANOVA pour les plans simples -utiliser les informations des tables d'ANOVA pour compléter l'analyse descriptive des effets expérimentaux et décider de l'existence d'un effet dans la population théorique -calculer une droite de régression -utiliser les outils informatiques pour les analyses statistiques

Méthodologie disciplinaire : psychométrie, tests et évaluations	
Enseignants référents	Barbara Smaniotto <Barbara.Smaniotto@univ-lyon2.fr> Anna Rita Galiano <anna.galiano@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	241. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'observation 244. Evaluer la validité et la fiabilité d'une échelle de mesure ou d'un test psychométrique
Objectifs pédagogiques	1- Initier les étudiants aux théories et à la pratique de l'évaluation psychologique 2- Initier les étudiants à la pratique et aux aspects techniques des principaux tests psychologiques (échelles de Weschler en ce qui concerne l'évaluation de l'intelligence ; tests projectifs) 3- Initier les étudiants à la psychométrie ; suivre les procédures de conception d'un instrument de mesure
Contenus	Cet enseignement de méthodologie vise à sensibiliser les étudiants aux théories et à la pratique de l'évaluation psychologique, ainsi qu'aux principes de psychométrie. Les TD permettront une mise en pratique de l'ensemble de ces apports théoriques et techniques fondamentaux, en opérant une initiation à la pratique des tests projectifs et à la mesure de l'intelligence. Références : Chartier, P. (2018). <i>L'évaluation en psychologie. Tests et questionnaires</i>. Paris : In Press, collection Fiches de psycho. Emmanuelli, M. (sous la dir.) (2004). <i>L'examen psychologique. Situations, méthodes et études de cas</i>. Paris : Dunod., Anzieu, D., Chabert, C. (1983). <i>Les méthodes projectives</i>. Paris : PUF. Roman, P. (2016). <i>Les épreuves projectives dans l'examen psychologique</i>. Paris : Dunod, « Topos ».

UE D5 - Complémentaire Libre ou Mineure

Pour les étudiants inscrits dans le **cursus simple** de psychologie, cette UE est validée par **deux enseignements**, parmi :

- le catalogue des enseignements d'ouverture des semestres impairs, **à l'exception des enseignements de psychologie** ;
- le catalogue des enseignements de sport,
- une langue vivante 2 (ou langue ancienne, ou LSF) au choix,
- l'accompagnement à l'entrepreneuriat (pour les étudiants ayant un projet personnel qui leur tient à cœur, même s'il n'a rien à voir avec la psychologie),

- le catalogue des enseignements de pré-spécialisation en psychologie proposés par les équipes pédagogiques de chacun des cinq masters de psychologie de Lyon 2.

NB : Ces enseignements de pré-spécialisation ont été pensés pour permettre aux étudiants d'affiner leur projet éventuel de poursuite d'études en psychologie, et pour développer des compétences complémentaires qu'ils pourront éventuellement valoriser lors de leurs candidatures d'entrée en master de psychologie, à Lyon 2 ou dans une autre université. Ils ne sont en toutefois **absolument pas indispensables pour valider la licence de psychologie** : un étudiant n'ayant suivi aucune de ces options facultatives ne sera pas pénalisé lors de la poursuite de sa formation. En outre, **le fait de suivre ou de ne pas suivre l'une de ces options n'augmente pas et ne diminue pas forcément les chances d'entrer en master de psychologie** (ni ici, ni ailleurs) : plus que ce qu'ils font et les options qu'ils choisissent, ce qui est pris en compte par les commissions pédagogiques d'entrée en master, c'est surtout la façon dont les étudiants parlent de leur parcours de formation et/ou professionnel et le valorisent.

Option Neuropsychologie cognitive	
Enseignant référent	George A. Michael <george.michael@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations 42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée 142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain 204. Caractériser la sémiologie, les modes d'évaluation, et les méthodes de prise en charge des syndromes neuropsychologiques 205. Caractériser les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie 206. Restituer et discuter les processus de validation, de falsification et d'exploitation de modèles du fonctionnement cognitif normal et pathologique, ainsi que les bases de la construction d'épreuves neuropsychologiques 209. Mettre en pratique le processus de validation, de falsification et d'exploitation de modèles du fonctionnement cognitif normal et pathologique

	261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables 262. Choisir et mettre en œuvre des dispositifs de production de données permettant de répondre aux objectifs de la recherche et construire des outils méthodologiques appropriés 265. Questionner les implications théoriques et pratiques des résultats de la recherche mise en œuvre 266. Questionner la fiabilité scientifique du recueil de données réalisé et des résultats de la recherche mise en œuvre
Objectifs pédagogiques	Approfondissement de l'approche cognitive en neuropsychologie. Etude d'un modèle théorique et création d'un test neuropsychologique évaluant certains aspects de celui-ci.
Contenus	L'enseignement se construira autour de trois axes : (i) étude de certains tests neuropsychologiques et de la logique de leur construction, (ii) création d'un test neuropsychologique, (iii) conférences théoriques ponctuelles portant sur certains troubles spécifiques Évaluation de l'état cognitif prémorbide L'utilisation des tests de dépistage en neuropsychologie: avantages et inconvénients L'utilisation des tests d'évaluation neuropsychologique Création d'un test cognitif sur la base d'un modèle théorique Conférences sur des grandes questions neuropsychologiques
Option Le langage dans toutes ses formes	
Enseignant référent	Stéphanie Massol <Stephanie.Massol@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	22. Effectuer une revue de la littérature scientifique 31. Référencer les informations rapportées conformément aux exigences scientifiques 32. Dresser une synthèse précise, concise et didactique des éléments pertinents en lien avec le sujet traité 41. Articuler de façon logique et cohérente des concepts, modèles théoriques et observations 42. Questionner les intérêts et les limites d'un raisonnement, d'un modèle, d'une méthode, d'une étude 43. Identifier les enjeux théoriques et appliqués d'un résultat scientifique 51. Utiliser un vocabulaire scientifique précis et adapté 54. Réaliser un compte-rendu de recherche conforme aux standards scientifiques 62. Identifier précisément les informations pertinentes d'un article scientifique rédigé en anglais 122. Tenir compte des observations, remarques et critiques d'autrui

	123. S'adapter au travail en équipe, partager ses ressources, et collaborer aux travaux d'autrui 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain 206. Restituer et discuter les processus de validation, de falsification et d'exploitation de modèles du fonctionnement cognitif normal et pathologique, ainsi que les bases de la construction d'épreuves neuropsychologiques 207. Mettre en pratique la démarche expérimentale en lien avec une fonction cognitive, ainsi que les méthodologies expérimentale et clinique spécialisées en neuropsychologie 261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables 264. Mettre à l'épreuve des hypothèses théoriques au regard de résultats empiriques 265. Questionner les implications théoriques et pratiques des résultats de la recherche mise en œuvre
Objectifs pédagogiques	L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de mieux connaître les mécanismes cognitifs qui sous-tendent les activités langagières, quelle que soit la modalité orale ou écrite. Cette UE vise à présenter le domaine du langage sous différents angles : cognitif, développemental, neuroscientifique et neuropsychologique.
Contenus	Cet enseignement de spécialité abordera les mécanismes cognitifs impliqués dans le traitement de la parole, le traitement du langage écrit, leurs développements, leurs supports neuronaux, leurs pathologies et leur modélisation computationnelle. L'enseignement sera abordé au travers d'une présentation pluridisciplinaire, d'approches théoriques et méthodologiques spécialisées dans l'étude du langage.
Option Développement, éducation et handicap	
Enseignant référent	Marion Fabre <Marion.Fabre@univ-lyon2.fr> Marion Griot <m.griot@univ-lyon2.fr> Quentin Hallez <quentin.hallez@univ-lyon2.fr> Beatrice Clavel <beatrice.clavel@univ-lyon2.fr> Nicolas Baltenneck <nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	
Objectifs pédagogiques	
Contenus	

Option Conduites à risques à l'adolescence	
Enseignant référent	Rebecca Shankland <rebecca.shankland@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	165. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de l'éducation, pour répondre à une problématique développementale rencontrée en milieu éducatif ou médico-éducatif
Objectifs pédagogiques	L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de mieux connaître les facteurs de risque et les facteurs de protection concernant les principales conduites à risque à l'adolescence, ainsi que les axes de prévention et d'accompagnements innovants de ces problématiques. Il s'agit de favoriser la compréhension de la problématique adolescente en lien avec les conduites à risque afin de pouvoir proposer des interventions adaptées à ce public, favorisant les trajectoires développementales et la transition vers l'âge adulte.
Contenus	Ce cours débutera par un rappel concernant certains points clés du développement de l'adolescent en lien avec les modifications pubertaires hormonales, cérébrales et socio-affectives pouvant être en lien avec certaines formes de conduites de risque. Seront ainsi abordés les différents facteurs de risque et facteurs de protection des conduites à risque à l'adolescence en précisant les contours de ces conduites à risque et en illustrant de cas concrets (conduites addictives, consommations de substances psychoactives, sport extrême, troubles des conduites alimentaires, conduites agressives envers soi et envers autrui, fugues, conduites suicidaires). Enfin, les interventions efficaces en matière de prévention des conduites à risque à l'adolescence seront présentées ainsi que les modalités d'accompagnement de ces problématiques s'appuyant sur les recherches récentes dans ce champ.
Option Relation thérapeutique et souffrance psychique	
Enseignant référent	Tamara Guenoun <Tamara.Guenoun@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux de la rencontre et de la relation avec la personne en souffrance psychique. La relation d'aide est appréhendée dans la dimension clinique, pour mettre en lumière les enjeux qui sous-tendent les rencontres. Comment repérer les modalités de souffrance psychiques des individus lors de cette relation? Comment ces aspects sont-ils mobilisés et transformés au fil des rencontres?
Contenus	Ce cours débutera par une présentation des enjeux de la rencontre et de la relation thérapeutique auprès de différents publics en souffrance psychique (enfant, adolescents, adultes,

	personnes âgées...). Puis les étudiants travailleront sur des situations à partir d'analyse de cas et de mises en situation.
Option Cliniques du corps et symbolisation	
Enseignant référent	Raphaël Minjard <raphael.minjard@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	
Objectifs pédagogiques	
Contenus	
Option Intervention et santé psychologique au travail	
Enseignant référent	Sabrina Rouat
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	C7. Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder C17. Rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des psychologues à travers notamment la connaissance des terrains C19. Caractériser et expliquer les aspects normaux et pathologiques du fonctionnement psychique et des activités d'un individu C21. Caractériser et expliquer l'évolution des activités d'un individu tout au long de sa vie en tenant compte de son exposition à des facteurs de vulnérabilité développementale C22. Caractériser et expliquer les influences réciproques entre les activités d'un individu et son environnement social
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement vise à développer des connaissances et des compétences sur la problématique de l'intervention en santé au travail et la prévention des risques psychosociaux (stress, burn out, violences au travail). Les apports de la psychologie du travail et de la clinique du travail permettront d'interroger les problématiques actuelles qui relèvent du champ de la santé au travail, de s'approprier des cadres et modèles d'intervention pour transformer les milieux professionnels et de cerner les enjeux à l'œuvre dans un processus d'intervention. Les enseignements mixeront des apports théoriques et pratiques. Ils s'adressent aux étudiant.es qui s'intéressent au travail d'accompagnement des personnes, des collectifs et des organisations, ainsi qu'au métier de consultant/intervenant en prévention des risques psychosociaux. Si le travail constitue une source certaine de santé, il est aussi souvent, particulièrement aujourd'hui, source de fragilisation des professionnel.les. Cet enseignement a pour ambition d'initier les étudiant.es à identifier les ressources susceptibles d'être mobilisées pour prévenir ces situations pathogènes.

Contenus	Le TD progressera selon trois axes de travail: - La découverte des différents cadres théorico-méthodologiques existant pour agir en santé au travail: ceux de la Psychodynamique du travail, de la Clinique de l'activité, de l'Epidémiologie, de l'Ergonomie. L'objectif est de clarifier les spécificités de ces approches, leurs divergences et convergences ainsi que leurs apports respectifs dans le cadre d'une intervention en santé au travail. - L'identification des acteurs de la santé au travail et de la prévention ainsi que des cadres et ressources institutionnels. - L'appropriation des enjeux clés d'une intervention, des obstacles qui peuvent intervenir et des moyens à construire pour transformer les organisations du travail. Le TD alternera entre des apports théoriques et pratiques.
Option Lutter contre les rumeurs et théories du complot ? Approches psychosociales	
Enseignant référent	Valérie Haas <valerie.haas@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	C2. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation C4. Développer une argumentation avec esprit critique C22. Caractériser et expliquer les influences réciproques entre les activités d'un individu et son environnement social C26. Mettre en œuvre une démarche de recherche ou d'intervention de terrain : rechercher et utiliser des ressources documentaires et développer une argumentation sur la base de théories et d'études préexistantes, fixer les objectifs et la problématique d'une étude, proposer des hypothèses, et mettre en œuvre les méthodes adéquates de recueil et d'analyses de données, et en discuter les implications
Objectifs pédagogiques	L'objectif pédagogique de ces TD est de transmettre aux étudiant.es des connaissances et compétences pour repérer, comprendre et analyser les phénomènes de rumeurs et les théories du complot dans le champ de la psychologie sociale.
Contenus	Phénomènes exponentiels, nous sommes perpétuellement ramené-es actuellement à la question des vraies ou fausses informations (« fake news »), à être confronté-es à des comportements de méfiance générant souvent le rejet des autres à l'échelle sociétale (stéréotypes, préjugés). Le contenu du TD proposera aux étudiant.es des documents (textes, vidéos sur internet) qui leur permettront de comprendre et d'analyser le contenu et la production d'un message pour

	exercer un œil critique sur des phénomènes de société auxquels tous les psychologues peuvent être confrontés. Nous étudierons notamment les origines des rumeurs, leurs caractéristiques, leur type de propagation mais aussi leurs contenus et ce qu'elles viennent dire des groupes dans des moments de doute ou d'incompréhension (phénomènes naturels, attentats, pandémie...). De la même manière, nous verrons ce que l'on peut caractériser comme des théories du complot, cette idée d'une force occulte, d'une grille systématique de lecture de la société ou du monde à travers laquelle l'histoire humaine est lue et interprétée. Nous verrons enfin comment agir et lutter contre ces phénomènes forts connus en psychologie sociale.
--	---

Option Appréhender l'expérience vécue de la maladie : regards croisés en psychologie de la santé

Enseignant référent	
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	
Objectifs pédagogiques	
Contenus	

Option Psychothérapies et processus de changement : introduction aux thérapies brèves

Enseignant référent	Agnès Bonnet-Suard <agnes.bonnet-suard@univ-lyon2.fr> Lydia Fernandez <Lydia.Fernandez@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	24h TD
Compétences visées	
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif d'introduire à la question du changement et des processus psychiques engagés en psychothérapie. Il permettra de concevoir différentes modalités de prises en charge en fonction des situations individuelles et subjectives et des contextes cliniques. Plus spécifiquement, il a pour objectifs de : - Acquérir des outils conceptuels sur la question du changement en psychothérapie; - Discuter de l'intérêt des différentes formes de psychothérapies au regard du contexte; - Acquérir des connaissances théoriques sur différentes thérapies brèves ; - Initier les étudiants à la pratique des thérapies brèves; - Acquérir une méthodologie d'évaluation des situations cliniques de souffrance pour proposer une prise en charge adaptée thérapeutique adaptée en fonction du contexte clinique, psychosocial et subjectif.

Contenus	Psychothérapies et processus de changements (dispositifs, processus et logiques). Les mécanismes du changement. Présentation de thérapies brèves (Hypnose, EMDR, TCC, récits de vie, thérapies humanistes) et de leurs applications cliniques. Intérêt et limites. Présentation de cas cliniques: repérage clinique, évaluation, orientation de prise en charge. Références : Doutrelugne,Y., Cottentin, O., Betbèze, J. (2013). <i>Thérapies brèves plurielles. Principes et outils</i>. Paris : Elsevier Masson. Doutrelugne,Y., Cottentin, O. (2009). <i>Thérapies brèves. Situations cliniques</i>. Paris : Masson
-----------------	---

Pour les étudiants qui poursuivent leur deuxième discipline du S1 comme « mineure » en L3, il faut se référer aux informations données par la composante de rattachement :

- **Mineure sciences cognitives :**
Sciences cognitives et criminologie (10h CM + 8h TD) + Action (10h CM + 8h TD) + Neuroimagerie (10h CM + 8h TD)
<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-sciences-cognitives/licence-de-sciences-cognitives-3eme-annee>
- **Mineure sociologie :**
Socialisation et parcours biographiques (22h CM) + Sociologie des institutions (22h CM)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-sociologie>
- **Mineure anthropologie (SHAE) :**
Anthropologie de la nature (22h CM) + Anthropologies vues d'ailleurs (22h CM)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-anthropologie>

UE E5 - Préprofessionnalisation

Ethique et déontologie du psychologue	
Enseignant référent	Tamara Guénoun <tamara.guenoun@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	14h CM
Compétences visées	C27. Interagir avec les publics et les professionnels dans le respect du code de déontologie des psychologues, de l'éthique de la recherche et de la législation concernant spécifiquement les psychologues C28. Interaction avec autrui : savoir développer sa posture professionnelle, avoir une écoute bienveillante, adapter sa façon de communiquer dans sa relation à autrui, adopter une attitude

	réflexive, savoir identifier des vulnérabilités et des fragilités, reconnaître la souffrance d'autrui, etc. C29. Questionner son impact sur les personnes et les environnements sociaux au sein desquels on évolue C30. Restituer de façon intelligible ses observations, ses questions, et rendre compte de sa découverte d'une pratique professionnelle
Objectifs pédagogiques	Ce cours vise la connaissance par les étudiants des enjeux éthiques et déontologiques de la profession de psychologue et des métiers de la relation d'aide. Il aborde les droits et les devoirs du psychologue, en s'appuyant également sur des éclairages juridiques, historique, philosophiques et des exemples tirés de la pratique. Ce cours magistral a pour but d'amener les étudiants à cerner les grands dilemmes moraux et les responsabilités légales de la profession pour pouvoir ensuite appliquer des principes éthiques et déontologiques sur et au sein des terrains de pratique. Quelles sont les places, rôles et fonction des psychologues au sein des institutions aujourd'hui ?
Contenus	- présentation du code de déontologie - présentation de l'histoire de la structuration de la profession de psychologue - présentation des missions du psychologue aujourd'hui - mettre au travail sur des dilemmes éthiques propres à la relation d'aide et aux métiers de psychologue : secret professionnel, relation à l'autre, restitution d'évaluations diagnostique.
Projet Personnel et Professionnel (PPP)	
Enseignant référent	Elsa Laneyrie <elsa.laneyrie@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	10h TD
Compétences visées	71. Identifier les secteurs d'activité auxquels permettent d'accéder les formations en psychologie 72. Repérer la diversité de l'offre de formation accessible à l'issue de la licence de psychologie
Objectifs pédagogiques	- Connaître le champ des possibles professionnels en licence de psychologie - Faire le point sur leur parcours (personnel et professionnel) et notamment sur l'apport de la licence (capitalisation des apprentissages) - Les rendre acteurs de leur parcours professionnel 1. Mieux connaître le marché de l'emploi actuel 2. Identifier les différentes formations, passerelles accessibles en fin de L3 - Développer leurs méta-connaissances (valeurs, personnalité, intérêts, ...) - Aide à la préparation pour entrer en Master

Contenus	Outils de connaissance de soi, outils de communication (LM, CV, Pitch)
----------	--

UE F5 - Langue

L'enseignement obligatoire de langue vivante est géré par le Centre de Langues (CDL) :

<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

En L2, les étudiants poursuivent la même langue qu'en L1, au niveau indiqué par le CDL.

Semestre 6

UE A6 - Fondamentale 1

Psychologie cognitive 3	
Enseignant référent	Isabelle Tapiero <isabelle.tapiero@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	151. Caractériser les principaux champs théoriques, courants épistémologiques et approches méthodologiques de la psychologie, leurs spécificités et leurs complémentarités 201. Retracer les fondements historiques et épistémologiques de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, ainsi que leurs grands courants théoriques. 202. Restituer les théories, les modèles et les méthodes d'étude du fonctionnement cognitif humain. 261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables.
Objectifs pédagogiques	La psychologie cognitive fait référence à cette psychologie qui s'intéresse à la façon dont notre cerveau traite des informations afin de produire des comportements adaptés. Selon les scientifiques, ces traitements seraient exploités par des fonctions (aussi appelées fonctions cognitives), qui servent des buts bien précis. L'objectif de la série des trois enseignements de psychologie cognitive proposés lors de ces trois années de licence est de présenter tour à tour ces différentes fonctions.
Contenus	En troisième année, l'objectif sera de comprendre les différentes théories et applications en lien avec la fonction du LANGAGE : développement du langage oral, du langage écrit, neurosciences du langage écrit, et compréhension et interprétation du discours.
Neurosciences cognitives	
Enseignant référent	Isabelle Tapiero <isabelle.tapiero@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	142. Mobiliser les connaissances fondamentales de la psychobiologie et des neurosciences pour expliquer les fondements biologiques des activités d'un individu
Objectifs pédagogiques	• Développement des connaissances sur les principales bases neurales associées à la cognition humaine dans son fonctionnement normal et avec des éléments de fonctionnement pathologique, ainsi que sur les principales méthodes d'investigation en neurosciences cognitives

	• Former à une approche interdisciplinaire de la cognition en tenant compte conjointement des données sur le fonctionnement du cerveau, des données comportementales en psychologie cognitive et des données sur les travaux de simulation des mécanismes cognitifs.
Contenus	Méthodes d'investigation en neurosciences cognitives, bases neurales et modèles de fonctionnement liés aux grandes fonctions cognitives, telles que la perception, le langage, la mémoire, les émotions, l'attention et le raisonnement (dans leur fonctionnement normal et pathologique)

UE B6 - Fondamentale 2

Psychologie sociale 6	
Enseignant référent	Valerie Haas <valerie.haas@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h TD
Compétences visées	82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée 103. Identifier les compétences acquises en psychologie mobilisables pour se saisir d'une mission spécifiée 104. Mobiliser les acquis théoriques et méthodologiques de la psychologie pour se saisir d'une mission 171. Identifier la diversité et les spécificités des demandes susceptibles d'être faites au psychologue selon le type et le champ de compétences des structures au sein desquelles il intervient 223. Mobiliser et articuler les apports théoriques fondamentaux de la psychologie sociale pour décrire, analyser, expliquer des activités individuelles et sociales de la vie quotidienne 224. Proposer une analyse psychosociale d'une situation, d'un phénomène ou d'une demande sociale ou sociétale en les resituant dans leur contexte culturel, social et organisationnel 225. Amorcer une problématisation psychosociale sur une situation vécue, un phénomène observé, ou une demande émanant du lieu de stage en les resituant dans leur contexte culturel, social et organisationnel 226. Proposer et discuter une démarche scientifique de recherche ou une intervention de terrain en psychologie sociale
Objectifs pédagogiques	L'objectif du TD sera de reprendre les différentes théories et les apports acquis au semestre 5 en CM de Psychologie sociale et de les mettre en pratique dans des domaines d'études variés de notre discipline. Cela permettra aux étudiant.es de découvrir aussi les modalités d'intervention et de recherche des psychologues sociaux et du travail, et ainsi de :

	• Comprendre comment les théories issues de la psychologie sociale et du travail peuvent être mobilisées pour intervenir sur des situations spécifiques. • Être capable de saisir les conséquences épistémologiques voir idéologiques du choix de certaines approches théoriques • Pouvoir mobiliser de manière argumentée et pertinente les différentes approches théoriques acquises en psychologie sociale et du travail pour répondre à différents enjeux sociétaux • Être en mesure d'identifier des domaines d'insertion professionnelle pour les psychologues sociaux et du travail
Contenus	
Psychologie du développement 5	
Enseignant référent	Béatrice Clavel <beatrice.clavel@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	165. Situer, mobiliser et articuler les apports des différents champs de la psychologie, et notamment de la psychologie de l'éducation, pour répondre à une problématique développementale rencontrée en milieu éducatif ou médico-éducatif 211. Restituer les théories générales du développement sur l'ensemble des secteurs du développement, tout au long de la vie (approche life span) 212. Caractériser les méthodes et les outils d'évaluation spécifiques à la psychologie du développement (observation, entretien, tests, épreuves piagésiennes, etc.) 213. Analyser les trajectoires développementales en situations de vulnérabilité et les facteurs contribuant à la mobilisation des ressources par l'individu 214. Analyser les enjeux de l'utilisation des outils de la psychologie du développement selon les situations 215. Mobiliser et articuler des connaissances théoriques en psychologie du développement pour rendre compte de situations cliniques
Objectifs pédagogiques	Intégration des principaux concepts et étapes du développement, lecture et approfondissement théorique, réflexion et problématisation, lien avec situations de terrain
Contenus	CM : - Introduction approche humaniste - Approfondissement développement structuro-fonctionnel tout au long de la vie - crises du développement - influence des contextes sur le développement des compétences - pathologies du développement

	- méthodes et dispositifs d'interventions TD : approfondissement théorique outils méthode clinico-critique, expérience et restitution problématisation situation terrain
--	--

UE C6 - Fondamentale 3

Epistémologie	
Enseignant référent	Magali Ravit <magali.mugniery-ravit@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM
Compétences visées	C4. Développer une argumentation avec esprit critique C9. Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs C14. Situer les apports de la psychologie dans le champ des Sciences humaines et sociales et des Sciences de la vie C16. Situer et articuler les apports des grandes approches théoriques de la psychologie pour expliquer les activités et les états d'un individu dans une perspective plurielle C23. Mobiliser des démarches scientifiques allant de l'analyse à la production des connaissances en psychologie et identifier les processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs en psychologie C29. Questionner son impact sur les personnes et les environnements sociaux au sein desquels on évolue
Objectifs pédagogiques	En partant d'exemples de thématiques étudiées de manière transversale en psychologie, et plus largement en sciences humaines et sociales, ce CM permettra aux étudiants de saisir les différentes manières de faire sciences, de situer les différentes formes d'épistémologie et les démarches méthodologiques utilisées en psychologie. Cet enseignement vise ainsi à développer un regard critique sur la pratique de la recherche et sur la production du savoir scientifique notamment en psychologie.
Contenus	
Méthodologie disciplinaire : entretiens et questionnaires	
Enseignant référent	Valentina Dolce <valentina.dolce@univ-lyon2.fr>
Modalités pédagogiques	18h CM + 18h TD
Compétences visées	82. Identifier les apports théoriques et méthodologiques de la psychologie pour répondre à une problématique de terrain spécifiée 172. Identifier la diversité et les spécificités des outils théoriques et méthodologiques auxquels le psychologue peut avoir recours selon le type de missions qui lui sont confiées 242. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'entretien

	243. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif et des outils d'enquête par questionnaire 252. Maîtriser les principes de l'analyse thématique de contenus qualitatifs 261. Exploiter logiquement des arguments théoriques et empiriques pour faire émerger une problématique de recherche et des hypothèses théoriques réfutables 262. Choisir et mettre en œuvre des dispositifs de production de données permettant de répondre aux objectifs de la recherche et construire des outils méthodologiques appropriés 263. Sélectionner et mettre en œuvre une technique d'analyse de données pertinente au regard des objectifs du recueil de données 264. Mettre à l'épreuve des hypothèses théoriques au regard de résultats empiriques 265. Questionner les implications théoriques et pratiques des résultats de la recherche mise en œuvre 266. Questionner la fiabilité scientifique du recueil de données réalisé et des résultats de la recherche mise en œuvre 267. Discuter la cohérence épistémologique d'une démarche de recueil et d'analyse de données
Objectifs pédagogiques	Cet enseignement a pour objectif de familiariser les étudiant.es avec les méthodologies de l'entretien et du questionnaire et de les amener à mettre en pratique les connaissances théoriques de l'entretien et du questionnaire.
Contenus	Cette UE s'organise autour d'un CM et d'un TD. Les étudiants se familiarisent avec les enjeux de l'utilisation et de la construction des entretiens et des questionnaires. Du côté de l'entretien, l'accent sera mis sur : les différents types d'entretiens, les attitudes et les techniques, la pratique, les modalités de recueil et d'analyse. Du côté du questionnaire, l'accent sera mis sur les modalités de construction et d'administration du questionnaire, sur l'analyse et interprétation des résultats, sur ses limites. Les TD (9 séances de 2 heures) seront l'occasion de mettre en pratique les différents apprentissages vus avec le CM Références : Moscovici, S. & Buschini, F. (2003). Les méthodes en sciences humaines. Paris : Presses universitaires de France Blanchet, A., Gotman, A. (2015). <i>L'entretien</i>. Paris : Dunod, Les topos. 2^{ème} édition. Bardin, L. (2013). L'analyse de contenu. Paris : Presses universitaires de France.

UE D6 - Complémentaire Libre ou Mineure

Pour les étudiants inscrits dans le **cursus simple** de psychologie, cette UE peut être validée de deux façons :

- soit en choisissant **deux enseignements**, parmi :

- le catalogue des enseignements d'ouverture des semestres impairs, à **l'exception des enseignements de psychologie** ;
 - le catalogue des enseignements de sport,
 - une langue vivante 2 (ou langue ancienne, ou LSF) au choix,
 - l'accompagnement à l'entrepreneuriat (pour les étudiants ayant un projet personnel qui leur tient à cœur, même s'il n'a rien à voir avec la psychologie).
- soit en produisant un Travail d'Etude et de Recherche mené sous la tutelle d'un enseignant-chercheur de l'Institut de Psychologie : ce TER constitue, en soi, un travail de **pré-spécialisation** en psychologie. Il est préparé tout au long de l'année universitaire, mais sa validation a lieu au S6 dans le cadre de l'UE libre.

NB : Ces enseignements de pré-spécialisation ont été pensés pour permettre aux étudiants d'affiner leur projet éventuel de poursuite d'études en psychologie, et pour développer des compétences complémentaires qu'ils pourront éventuellement valoriser lors de leurs candidatures d'entrée en master de psychologie, à Lyon 2 ou dans une autre université. Ils ne sont en tout cas **absolument pas indispensables pour valider la licence de psychologie** : un étudiant n'ayant suivi aucune de ces options facultatives ne sera pas pénalisé lors de la poursuite de sa formation. En outre, **le fait de suivre ou de ne pas suivre l'une de ces options n'augmente pas et ne diminue pas forcément les chances d'entrer en master de psychologie** (ni ici, ni ailleurs) : plus que ce qu'ils font et les options qu'ils choisissent, ce qui est pris en compte par les commissions pédagogiques d'entrée en master, c'est surtout la façon dont les étudiants parlent de leur parcours de formation et/ou professionnel et le valorisent.

Option Travail d'Etude et de Recherche	
Enseignants référents	• Pascale Colliot <pascale.colliot@univ-lyon2.fr> (<i>psychologie cognitive</i>) • Jean-Yves Baudouin <j.baudouin@univ-lyon2.fr> (<i>psychologie du développement, éducation et formation</i>) • Valérie Haas <valerie.haas@univ-lyon2.fr> (<i>psychologie sociale et du travail</i>) • Lydia Fernandez <lydia.fernandez@univ-lyon2.fr> (<i>psychologie de la santé</i>) • Raphaël Minjard <raphael.minjard@univ-lyon2.fr> et Johann Jung <j.jung@univ-lyon2.fr> (<i>psychologie clinique</i>)
Modalités pédagogiques	Suivi individuel ou collectif
Compétences visées	C2. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation C4. Développer une argumentation avec esprit critique C26. Mettre en œuvre une démarche de recherche ou d'intervention de terrain : rechercher et utiliser des ressources

	documentaires et développer une argumentation sur la base de théories et d'études pré-existantes, fixer les objectifs et la problématique d'une étude, proposer des hypothèses, et mettre en œuvre les méthodes adéquates de recueil et d'analyses de données, et en discuter les implications.
Objectifs pédagogiques	Sensibiliser l'étudiant à la recherche par la recherche
Contenus	Le TER vise à fournir aux étudiant.es un aperçu d'un travail de recherche. Ce travail s'effectue durant toute l'année universitaire et est validé à la fin du S6. Il est réalisé sous l'encadrement d'un.e enseignant.e spécialiste d'un champ de recherche. A partir d'une question de départ et de la littérature scientifique, l'étudiant.e formule des hypothèses qu'il conviendra de tester ou de mettre au travail. Cette phase d'opérationnalisation sera suivie d'une phase de recueil de données (questionnaires, expérimentation, entretiens, observations...) qui seront traitées puis interprétées à la lumière des hypothèses et des éléments de la littérature.
Modalités d'évaluation	Un rapport individuel de 8 et 10 pages maximum hors bibliographie et annexes qui décrit le travail réalisé. Il doit comporter : - Un résumé - Une revue de la littérature - La problématique, l'objectif et les hypothèses - La méthode - Les résultats - Une discussion et une conclusion

Pour les étudiants qui poursuivent leur deuxième discipline du S1 comme « mineure » en L3, il faut se référer aux informations données par la composante de rattachement :

- **Mineure sciences cognitives :**
Sciences cognitives et criminologie (10h CM + 8h TD) + Sciences cognitives dans le monde économique (10h CM + 8h TD) + Sciences cognitives et neuromythes (16h CM)
<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-sciences-cognitives/licence-de-sciences-cognitives-3eme-annee>
- **Mineure sociologie :**
Conflits sociaux et action collective (22h CM) + Controverses et complémentarité en sciences sociales (22h CM)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-sociologie>
- **Mineure anthropologie (SHAE) :**
Anthropologie du corps (22h CM) + Anthropologie de la santé (22h CM)
<https://assp.univ-lyon2.fr/formation/licences-2/licence-anthropologie>

UE E5 – Stage obligatoire

Il s'agit d'un **stage d'observation de 30 demi-journées (105 heures) dont le tuteur n'est pas obligatoirement un psychologue**. Le stage doit faire l'objet d'une convention comportant une annexe pédagogique validée et signée par votre enseignant référent avant l'entrée sur le lieu de stage. Il est donc nécessaire de faire valider votre idée / lieu de stage par l'enseignant référent avant d'établir la convention. Pour cette raison, votre stage ne peut raisonnablement pas débuter avant les vacances de la Toussaint.

La liste des enseignants référents susceptibles de signer des conventions de stage vous sera donnée en début d'année universitaire : au-delà de la signature de la convention, votre enseignant référent (ou un autre enseignant désigné par lui) vous rencontrera régulièrement, tout au long de l'année universitaire, vous s'assurant que votre stage se passe conformément à la déontologie professionnelle et aux attendus pédagogiques du dispositif, mais aussi pour vous accompagner dans votre développement des compétences visées par le dispositif.

La convention de stage

L'Université Lyon 2 s'est dotée d'un outil de gestion des offres et des conventions de stage : PStage. Il vous appartient de télécharger et d'imprimer vous-même votre convention de stage, votre annexe pédagogique ainsi que l'attestation de stage en vous connectant à l'appli PStage, que vous trouverez sur votre intranet. Voici la procédure :

1. Une fois que vous avez trouvé votre stage, vous devez saisir votre convention en vous connectant sur PStage : Menu : « Gérer mes conventions de stage/ Créer une convention ». Si votre lieu de stage n'est pas référencé sur l'application, pensez à remplir avec l'entreprise la « Fiche de renseignement pour convention de stage » afin de disposer des informations indispensables pour saisir votre convention.
2. Le secrétariat de scolarité valide votre convention de stage en ligne, vous pouvez alors l'imprimer en 3 exemplaires (accompagnée de l'annexe pédagogique et de l'attestation de stage).
3. Vous devez d'abord faire signer la convention de stage et l'annexe pédagogique par votre lieu de stage, puis par votre enseignant référent. Vous rapporterez ensuite uniquement votre convention de stage au secrétariat de scolarité accompagnée d'une photocopie de votre attestation d'assurance « Responsabilité Civile ». (Si vous souhaitez recevoir votre convention à votre adresse, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée demi-format libellée à cette adresse). L'annexe pédagogique, elle, doit être visée par votre enseignant référent et ne passe pas par le secrétariat.
4. Une semaine après, vous pourrez récupérer votre convention de stage signée par la Directrice, auprès du secrétariat de scolarité.

En cas de difficultés, contactez la mission stage : pstage_etu@univ-lyon2.fr

L'attestation de stage

La convention de stage n'est pas un justificatif de stage effectué. Seule l'attestation de stage établie par votre lieu de stage, une fois celui-ci terminé, est une « preuve » que vous avez effectué le stage. Vous devez donc fournir cette attestation de stage à votre enseignant référent pour validation (souvent, il vous demandera d'annexer cette attestation, complétée et signée par votre lieu de stage, à votre rapport de stage).

Cas particulier des stages dans les écoles du Rhône

Pour toutes les conventions concernant les stages effectués dans une école maternelle, élémentaire ou primaire du Rhône ou de la Métropole de Lyon, les étudiants doivent saisir sur Pstage :

- Etablissement d'accueil : la DSEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, numéro de Siret : 17690431600658)
- Service d'accueil : l'école dans laquelle le stage sera effectué
- Représentant de l'établissement d'accueil : M. Couturaud, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône

Code national de déontologie des psychologues

En tant que stagiaire psychologues, vous êtes soumis au code national de déontologie des psychologues adopté en mars 1996, actualisé en février 2012, et réactualisé en juin 2021, et signé par 21 organisations ou associations de psychologues. Ce code est destiné à servir de règle aux personnes titulaires du titre de psychologue, quels que soient leur mode et leur cadre d'exercice, y compris leurs activités d'enseignement et de recherche. Il engage aussi toutes les personnes, dont les enseignants-chercheurs en psychologie (16^{ème} section du Conseil National des Universités), qui contribuent à la formation initiale et continue des psychologues. Le respect de ces règles protège le public des mésusages de la psychologie et l'utilisation de méthodes et techniques se réclamant abusivement de la psychologie.

Vous trouverez le code de déontologie des psychologues dans sa version actuelle (juin 2021) sur le web : <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr>. Vous trouverez aussi à cette adresse la charte européenne des psychologues adoptée à Athènes le 1er juillet 1995 par les 29 pays membres lors de l'Assemblée Générale de la FEAP (Fédération Européenne des Associations Professionnelles de Psychologues, soit plus de 120 000 psychologues). Il s'agit d'une tentative d'harmonisation des codes nationaux européens par l'articulation de quatre principes fondamentaux engageant une dynamique commune : respect et développement du droit des personnes et de leur dignité, compétence, responsabilité, et probité.

UE F6 - Langue

L'enseignement obligatoire de langue vivante est géré par le Centre de Langues (CDL) :

<https://www.univ-lyon2.fr/universite/structures-et-services/centre-de-langues>

En L2, les étudiants poursuivent la même langue qu'au S5, au niveau indiqué par le CDL.



Crédit photo : agence Patriarche.

QUESTIONS FREQUENTES (FAQ)

Intégrer la formation **Erreur ! Signet non défini.**
Absences..... **Erreur ! Signet non défini.**
Validation des examens **Erreur ! Signet non défini.**
Les stages **Erreur ! Signet non défini.**
Accès en Master **Erreur ! Signet non défini.**

Intégrer la formation

- 1. Je suis titulaire d'un master d'histoire de l'art, d'un doctorat de philosophie et d'une licence de droit des affaires. Après de mûres réflexions, je souhaite maintenant devenir psychologue, est-ce que je peux entrer directement en L3 psychologie à Lyon 2 ?**

Non, vous n'avez pas les acquis de deux années d'études supérieures spécialisées en psychologie. Si vous voulez devenir psychologue via Lyon 2, il faudra candidater via Parcoursup pour intégrer la L1 de psychologie, ou candidater en L2 via notre plateforme ecandidat (à condition de pouvoir justifier d'acquis antérieurs en psychologie). Il est possible que d'autres universités soient plus souples en matière d'accès (et que l'Institut de Psychologie assouplisse cette règle à l'avenir), cela dit : renseignez-vous !

- 2. Je viens de valider ma licence de sciences cognitives, de sociologie, de sciences de l'éducation, d'anthropologie ou de MIAHS psychologie, puis-je intégrer la L3 psychologie l'année prochaine ?**

Non, la L3 psychologie n'est accessible qu'aux étudiants ayant validé deux années d'enseignement universitaire spécialisées en psychologie. Vous pouvez néanmoins demander l'accès en L2 psychologie si vous avez validé votre L1 avec une mineure psychologie (sans garantie d'acceptation de votre candidature cependant), ou encore candidater via Parcoursup pour intégrer notre L1 de psychologie.

- 3. Je suis infirmière depuis 17 ans, j'aimerais me reconverter et entreprendre des études de psychologie mais je n'ai pas les moyens d'arrêter de travailler pendant cinq ans, que me conseillez-vous ?**

Si vous ne pouvez pas arrêter de travailler, les études au régime général sont assez peu compatibles avec votre situation. Vous devriez donc envisager plutôt les régimes alternatifs : CFP ou FPP, qui permettent de cumuler emploi et formation (à un rythme néanmoins soutenu, il faut l'admettre). Cela allongera bien-sûr votre temps de formation, mais vous permettrait de continuer à travailler pendant le temps de préparation de votre licence, et de ne vous arrêter qu'une ou deux années lorsque vous préparerez votre master.

4. Je suis en terminale et j'envisage d'entrer en psychologie l'année prochaine, quelles lectures me conseillez-vous ?

Avant d'investir dans la papeterie, nous vous invitons à suivre l'excellent MOOC d'introduction à la psychologie de Steve Joordens (Université de Toronto), qui vous donnera un excellent aperçu de la façon dont la psychologie est enseignée à l'université :

<https://www.coursera.org/learn/introduction-psych>

C'est en anglais, mais vous avez la possibilité d'obtenir des traductions (automatiques) sur le site. Si vraiment l'anglais vous est rédhibitoire (ce qui est un vrai handicap pour faire des études de psychologie, on vous aura prévenu !), un MOOC en français est proposé par Éric Raufaste et Ophélie Carreras (Université de Toulouse) au début de chaque année civile (au moment du lancement de la campagne Parcoursup, ce qui n'est pas une coïncidence) :

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/introduction-a-la-psychologie-a-luniversite/>

Concernant les bouquins, pourquoi ne pas commencer par « *Psychologie pour les nuls* » ? Non, ce n'est pas une blague : c'est un bon aperçu pour les personnes qui n'y connaissent rien, sans doute bien plus fidèle à ce que vous apprendrez à l'université que ce que vous pourriez découvrir via youtube, à la TV ou dans « psychologies magazine ». Si ce que vous lisez dans « *Psychologie pour les nuls* » vous intéresse effectivement, n'hésitez pas ensuite à vous procurer les manuels de base de licence (de la collection qui vous plaira le plus visuellement) de psychologie cognitive, de psychologie du développement, de psychologie sociale, de psychologie clinique... Si par ailleurs vous pensez avoir des soucis avec la biologie et les mathématiques, les manuels de biologie et statistiques pour psychologues sont indéniablement un investissement d'avenir.

5. Je suis en seconde et j'envisage d'entrer en psychologie dans trois ans, quelles options faut-il que je choisisse en première ?

Quelles que soient les spécialités du bac que vous préparez ou avez obtenu, et quelles que soient les options que vous choisissiez, nous étudierons votre demande d'accès dans nos formations et privilégierons les candidats dont la moyenne générale est la meilleure (autrement dit, nous admettons préférentiellement dans la formation des étudiants qui sont « bons partout », quels que soient leurs choix d'options). En revanche, si vous souhaitez maximiser vos chances de réussite dans notre formation (une fois que vous y serez), préférez la SVT et/ou les mathématiques. Ce sont clairement les deux matières qui vous préparent le mieux aux études de psychologie. Et de fait, les étudiants qui sont spécialisés dans ces disciplines sont ceux qui réussissent le mieux dans notre formation.

6. Je souhaite devenir psycho-criminologue ou *profiler*, quelle formation spécifique faut-il suivre ?

Un étudiant sur deux (ou presque) entre dans le cursus pour travailler dans le domaine de la psycho-criminologie. L'influence des séries télévisées se fait là fortement sentir et la demande des étudiants est ainsi fortement guidée par un stéréotype du psychologue dont il faut bien admettre qu'il s'éloigne sensiblement des réalités du métier. En fait, il n'y a pas réellement de formation spécifique à la psycho-criminologie, et pour cause : les possibilités d'insertion professionnelle dans ce domaine en France sont relativement limitées. Il existe bien sûr des psychologues qui travaillent en milieu pénitentiaire, mais pas tellement pour aider les policiers dans leurs enquêtes : leurs missions consistent plutôt à évaluer l'état psychologique des détenus et à prendre en charge leurs souffrances éventuelles. De fait, la plupart des étudiants, lorsqu'ils découvrent ce qu'est la psychologie à l'université, finissent par changer de projet professionnel. Pour les plus résistants, contactez les enseignants-chercheurs dès votre entrée dans la formation pour obtenir leurs conseils de formation. Les stages de l'étudiant devront alors autant que faire se peut s'inscrire dans ou autour du milieu judiciaire. Il existe quelques DU (Diplômes d'Université) en criminologie qui sont susceptibles de compléter la formation. Le reste de la formation se fait par l'expérience et la pratique de ces terrains sensibles.

Absences

7. Je travaille à mi-temps et ai deux enfants en bas âge, puis-je bénéficier d'une dispense d'assiduité pour les TD ?

La dispense d'assiduité (qui relève d'un régime spécial d'études) est un droit pour les étudiants qui se trouvent dans certaines situations spécifiques :

https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/02-annexe-2-regime-special-d-etude_1658301269664-pdf

En pratique, nous vous conseillons fortement de l'éviter pour votre formation en psychologie. En effet, l'éventail des créneaux horaires proposés pour les TD chaque année est en principe suffisamment large pour que chacun puisse trouver un créneau pour chaque TD auquel il souhaite participer. De plus, nous avons constamment observé que la dispense d'assiduité n'est pas un cadeau puisque les résultats académiques ne s'en trouvent pas améliorés, au contraire. En cas d'importantes difficultés dues à l'occupation d'un emploi, vous pouvez envisager de suivre les études de psychologie via un autre régime (CFP ou FPP), plus adapté. Si toutefois le régime général est incontournable mais que votre présence en TD s'avère compromise, vous pourrez obtenir une dispense d'assiduité auprès de votre responsable pédagogique. Sachez également que les examens de session 2 sont ouverts à tous les étudiants n'ayant pas validé leurs examens en session 1, sans condition d'assiduité aux TD : vous pouvez donc sans souci valider votre année sans avoir assisté aux TD à condition bien-sûr de vous en être procuré régulièrement les contenus auprès de vos collègues et de les avoir travaillés aussi assidûment que si vous aviez assisté aux cours en présentiel.

8. Je ne serai pas disponible à la date du prochain examen de contrôle continu de mon TD de psychologie cognitive car je dois me rendre au mariage de ma meilleure amie et je ne peux évidemment pas rater ça ; vais-je devoir redoubler mon année ?

Non, dans chaque TD vous avez droit à une (seule) absence au cours du semestre (qu'elle soit justifiée ou non). **Au-delà d'une absence, ou si l'enseignant organise un examen de contrôle continu le jour de votre absence** (justifiée ou pas), votre vie ne s'achève pas ; vous perdez simplement le bénéfice du contrôle continu et vous serez noté « absent » au TD en session 1 : ABJ si vous avez justifié votre absence, ABI dans le cas contraire (ce qui peut avoir une incidence auprès du CROUS si vous êtes boursier). Le fait d'être ABJ ou ABI à l'un des éléments pédagogiques empêche la compensation des notes au sein de l'UE, du semestre et de l'année, mais ne paniquez pas : vous pourrez sans souci passer les examens de ce TD lors de la seconde session et profiter à ce moment-là, si besoin, de la compensation.

9. Je dois m'absenter de la région pour plusieurs mois. J'ai bien compris que je perdrai le bénéfice du contrôle continu et serai rentrée pour les examens de session 2. Néanmoins, pour me préparer aux examens du CM, puis-je bénéficier des enregistrements audio des cours ?

En L2 et en L3, les cours magistraux (uniquement) sont enregistrés par le département de Formation en Situation Professionnelle au bénéfice des étudiants inscrits en CFP. Le CFP est un régime de formation continu réservé à des étudiants ayant été sélectionnés par une commission d'accès parce qu'ils remplissent des critères spécifiques. Ils suivent les TD le samedi et n'ont accès aux CM que par l'intermédiaire des enregistrements audio réalisés par le FSP. Les frais de scolarité sont sensiblement plus élevés pour ces étudiants. Pour ces raisons, les enregistrements audio des cours ne sont pas disponibles, a priori, pour les étudiants du régime général, sauf si l'enseignant décide lui-même de mettre un enregistrement sur Moodle mais cette décision relève de la volonté propre de chaque enseignant et vous n'êtes pas en droit de râler s'il refuse de le faire. Si vous ne pouvez pas aller en cours, procurez-vous les notes de vos collègues. Il peut arriver cependant, dans des circonstances exceptionnelles (longue maladie, échec d'une mobilité internationale...), que le responsable pédagogique de L2 ou de L3 (seul habilité à le faire), vous donne l'accès aux enregistrements du FSP.

10. Je n'ai pas pu obtenir sur IPWEB de créneau de TD compatible avec mon emploi chez Rapid McBurger : tous les créneaux qui m'intéressent sont déjà pleins. Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît ?

Non, la liberté accordée aux étudiants de construire eux-mêmes leur emploi du temps en s'inscrivant directement aux CM et TD qu'ils souhaitent sur IPWEB a malheureusement ses inconvénients : elle suppose que chacun soit « fair-play » dans le choix de son emploi du temps. Chaque année, de très nombreux étudiants nous contactent pour nous dire qu'ils ont des contraintes horaires drastiques à cause de leur travail (notamment) et qu'il leur faut donc absolument certains créneaux de TD spécifiques. De fait, chaque étudiant de la promo a de nombreuses raisons de préférer un horaire plutôt qu'un autre, et il nous est impossible d'arbitrer en décrétant qu'une raison est meilleure qu'une autre. Pour cette raison, nous refusons d'intervenir en « priorisant » certains étudiants plutôt que d'autres et il en résulte une certaine « course » à l'ouverture d'IPWEB. Nous sommes conscients que certains étudiants font la course davantage pour des questions de confort personnel que par nécessité « vitale ». C'est pourquoi nous appelons chaque étudiant à un peu de fair-play et de souplesse : si vous n'avez pas d'impératif, merci de préférer les créneaux les moins remplis au moment de votre connexion à IPWEB. Et si vous avez connaissance de cas de collègues qui sont réellement très ennuyés avec leur emploi du temps et que vous pouvez aider en leur laissant la place que vous avez réservée, vous pouvez sans souci faire l'échange soit directement sur IPWEB, soit en passant ensemble au secrétariat de scolarité. Merci d'avance !

Validation des examens

11. Est-ce qu'on est obligé d'avoir la moyenne à tous les examens pour valider l'année ?

Non, le règlement de scolarité de l'Université Lyon 2 prévoit un certain nombre de compensations qui vous permettent de « rattraper » une note un peu faible à un examen par une note meilleure à un autre. Concrètement, et **sauf mention contraire indiquée dans le document des « Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences » (MCCC)** voté et affiché en septembre, vous bénéficiez de quatre types de compensations :

- **au sein d'un même élément pédagogique** (exemple : le TD de psychologie sociale), les notes se compensent systématiquement : n'apparaît sur le PV (votre relevé de notes) que la moyenne coefficientée des notes que vous avez obtenues au sein de l'élément pédagogique. Ce dernier est définitivement acquis si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.
- **au sein d'une même UE**, votre note à l'UE correspond à la moyenne coefficientée des éléments pédagogiques qui la composent, les coefficients de chaque élément étant indiqués chaque année dans le tableau des « Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences » (MCCC) voté et affiché en septembre. Une UE est définitivement acquise **par capitalisation** si vous avez acquis (i.e. obtenu au moins 10/20) l'ensemble des éléments pédagogiques qui la composent. A défaut, une UE est définitivement acquise **par compensation** si la moyenne coefficientée obtenue à l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE est acquise, vous capitalisez alors le nombre d'ECTS affecté à l'UE et tous les éléments pédagogiques composant l'UE sont considérés comme définitivement acquis.
- **au sein d'un même semestre**, votre note au semestre correspond à la moyenne coefficientée des UE qui le composent, le coefficient de chaque UE étant égal au nombre d'ECTS qui lui est associé. Un semestre est définitivement acquis **par capitalisation** si vous avez acquis (i.e. obtenu au moins 10/20) l'ensemble des UE qui le composent. A défaut, un semestre est définitivement acquis **par compensation** si la moyenne semestrielle est supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'un semestre est acquis, vous capitalisez alors 30 ECTS (quel que soit le nombre d'UE initialement validées) et tous les éléments pédagogiques composant le semestre sont définitivement acquis.
- **au sein d'une même année**, votre note à l'année correspond à la moyenne des deux semestres. L'année est définitivement acquise **par capitalisation** si vous avez acquis (i.e. obtenu au moins 10/20) aux deux semestres qui la composent. A défaut, l'année est définitivement acquise **par compensation** si la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 : vous capitalisez alors 60 ECTS et tous les éléments pédagogiques composant l'année sont définitivement acquis.

12. Je n'ai pas validé mon année en première session, j'ai une moyenne de 9,8. Je n'ai eu que 11 au CM de psychologie clinique car j'étais malade ce jour-là, je sais que je peux faire beaucoup mieux. Puis-je repasser cet examen ?

Non, un élément pédagogique acquis (parce que vous avez eu 10/20 ou plus à cet élément pédagogique un jour dans votre vie ou vous l'avez acquis par compensation – cf. question précédente) l'est définitivement. Il est strictement impossible de repasser les examens d'un élément pédagogique déjà acquis. Attention alors, au piège de la compensation : vous êtes susceptible de valider un diplôme avec de très mauvaises notes à certains examens, et donc des moyennes semestrielles et annuelles très médiocres, ce qui peut être problématique pour candidater à certains masters.

13. Pour des raisons de santé, je n'ai pas pu me présenter aux examens de première session du semestre 4. Puis-je demander aux enseignants de repasser quelques semaines plus tard ces examens pour ne pas perdre mes chances ?

Non ! Il arrive que les étudiants soient dans l'incapacité de se présenter aux examens pour des raisons évidemment indépendantes de leur volonté. Il n'appartient pas aux équipes pédagogiques d'évaluer la légitimité des raisons ayant suscité cette incapacité : toute raison est valable en soi. C'est d'ailleurs précisément pour cette raison qu'a été mise en place une seconde session d'examens. Bien que les étudiants la perçoivent souvent assez négativement (comme une sorte de « punition » pour ceux d'entre eux qui n'auraient pas été assez méritants en première session), la deuxième session d'examens vise uniquement à donner aux étudiants une seconde chance de valider leur année, quelles que soient les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pu la valider en première session. Que vous ayez raté votre train ou que vous soyez hospitalisé en urgences le jour de l'examen de CM de psychologie sociale, ou encore que les circonstances de la vie vous aient empêché d'aller en TD trop souvent au point que vous perdiez le bénéfice du contrôle continu de première session, vous pouvez encore valider votre année en vous présentant aux examens de seconde session. En revanche il est strictement impossible pour les enseignants de vous faire bénéficier d'une « session spéciale » en vous proposant de rattraper les examens hors de la session initiale. Si malheureusement vous ne pouvez composer ni en première, ni en seconde session, vous serez contraint de redoubler pour pouvoir valider votre année (sauf cas très très exceptionnel d'étudiants en Régime Spécial d'Etudes).

14. Je n'ai pas validé mon année en seconde session, j'ai une moyenne de 9,92. Le jury peut-il m'accorder les quelques centièmes de points nécessaires pour valider mon année ?

Le jury, composé d'enseignants-chercheurs et de personnels habilités désignés par la Présidente de l'Université se réunit après chaque session d'examens pour valider les résultats individuels des étudiants. Dans certains cas, le jury peut effectivement décider d'attribuer des « points de jury » pour permettre à un étudiant d'obtenir son année ou une mention quand ses résultats sont très proches des seuils. Ceci n'est toutefois pas du tout systématique : le jury est souverain et seul habilité à délivrer ces points de jury. Il n'y a aucun recours possible en cas de refus du jury d'accorder des points (d'ailleurs il est inutile d'écrire aux enseignants ou au jury pour obtenir des points de jury une fois que vous avez reçu votre relevé de notes : le jury s'est déjà réuni et a déjà décidé de vous accorder ou pas des points de jury !).

15. Les résultats des examens viennent d'être publiés, je suis notée « défaillant » alors que j'étais présent aux examens. C'est tout à fait scandaleux. Que faire ?

La mention « défaillant » (DEF) sur votre relevé de notes indique que votre moyenne annuelle, semestrielle, et à une UE n'a pas pu être calculée car il vous manque une note sur un élément pédagogique. L'élément pédagogique problématique est celui sur lequel apparaît la mention « ABJ » (absence justifiée) ou « ABI » (absence injustifiée). Le cas échéant, merci de ne pas remuer la terre entière, veuillez plutôt suivre la procédure suivante :

- 1) Vérifiez : avez-vous été absent à un ou plusieurs TD ou examens de l'élément pédagogique concerné ? Si tel est le cas, là est probablement la réponse à vos soucis. Eventuellement, prenez contact avec votre enseignant de TD pour vous en assurer.
- 2) Vous n'avez jamais été absent ? Pas d'angoisse : allez rencontrer le responsable de l'UE concernée au cours de la permanence qu'il organise après la publication des résultats : il fera le nécessaire pour retrouver d'où vient le problème. Ne contactez pas directement votre enseignant de TD sans avoir au préalable rencontré le responsable d'UE : cela ferait perdre du temps à tout le monde. De même, épargnez le secrétariat de scolarité : il est très peu probable que l'erreur soit administrative, et si c'est le cas, le responsable d'UE se chargera lui-même de contacter le secrétariat.

16. La note qui apparaît sur mon PV n'est pas celle que m'a communiquée mon enseignant de TD. C'est tout à fait scandaleux. Que faire ?

Votre enseignant de TD n'aurait jamais dû vous communiquer de note puisqu'il n'est pas habilité à le faire : c'est une erreur de sa part, n'hésitez pas à le lui reprocher poliment. Les

notes qui apparaissent sur votre PV sont celles validées par le jury d'année : ce sont elles qui font foi. Plusieurs explications sont possibles pour le décalage que vous observez :

- 1) Le plus souvent il est dû à l'harmonisation des notes opérée par les équipes pédagogiques : il s'agit d'un processus pédagogique (donc relevant de la seule responsabilité des enseignants) qui consiste à rééquilibrer les notes des étudiants pour qu'ils ne soient pas victimes de la trop grande sévérité de certains enseignants ou qu'ils ne bénéficient pas des trop grandes largesses d'un autre. Ce processus consiste ainsi à neutraliser l'effet du correcteur pour que tous les étudiants soient traités de façon équitable. Des explications complémentaires pourront vous être données par les responsables d'UE ou le jury d'année si vous le souhaitez.
- 2) Dans de très rares cas il peut s'agir d'une erreur de calcul, de report, ou de saisie de note : pour le vérifier, allez rencontrer le responsable de l'UE concernée au cours de la permanence qu'il organise après la publication des résultats : il fera le nécessaire pour vérifier s'il y a un problème. Ne contactez pas directement votre enseignant de TD sans avoir au préalable rencontré le responsable d'UE : cela ferait perdre du temps à tout le monde.

17. J'ai déjà validé partiellement ma L2 l'année dernière, je dois redoubler mais tous les cours ont changé, je ne comprends plus rien et n'y reconnais plus mes chatons. Faut-il que je refasse toute mon année ?

Non non, pas d'inquiétude. Tous les 5 à 6 ans, toutes les universités de France sont invitées par le ministère de l'Enseignement supérieur à revoir leur offre de formation : c'est alors l'occasion de petits ou de gros changements dans les formations, en fonction des politiques de chaque établissement à ce sujet. Quoi qu'il en soit, un « régime transitoire » a été prévu par la réglementation, de sorte que vous conserviez, dans la nouvelle offre de formation, l'ensemble des crédits ECTS que vous aviez acquis dans l'offre précédente (et parfois même un peu plus : la réglementation prévoit qu'on vous en donne trop plutôt que pas assez). Vous aurez donc, cette année, des UE validées « automatiquement », et serez donc dispensé de passer les examens des éléments pédagogiques qui composent ces UE. **Il faudra en revanche rencontrer votre responsable pédagogique (responsable d'année) pour qu'il calcule vos notes à ces UE acquises automatiquement.** Notez que, réglementairement, vous ne pouvez en aucun cas renoncer aux « bénéfices » du régime transitoire : si celui-ci stipule que vous avez acquis telle ou telle UE, vous ne pourrez jamais repasser les examens des enseignements concernés, même si vous jugez que cela est pénalisant d'une manière ou d'une autre.

Les stages

18. Est-ce que l'université va proposer une liste de terrains de stage sur lesquels candidater pour le stage obligatoire ?

L'Université propose effectivement quelques offres de stage : consultez le site de l'Institut de Psychologie, vos enseignants, et surtout JobTeaser : <https://www.univ-lyon2.fr/job-universite/offres-de-stage-et-d-emploi>)

Néanmoins, clairement, ces propositions demeureront assez exceptionnelles et ne permettront pas, quoi qu'il arrive, de satisfaire l'ensemble des étudiants en recherche de stage. C'est donc bien aux étudiants de trouver eux-mêmes leurs stages facultatifs et obligatoires, en candidatant spontanément dans les associations, institutions et entreprises qui les intéressent. Renseignez-vous auprès de vos enseignants pour savoir quels établissements cibler et comment le faire.

19. J'ai envoyé 28 candidatures et n'ai encore reçu aucune réponse favorable. Comment faire ?

Surtout, ne vous découragez pas ! Il est normal, en licence, d'avoir des difficultés pour trouver un stage : les organismes préféreront la plupart du temps prendre des stagiaires inscrits en M2, puis en M1, simplement parce qu'ils sont davantage autonomes et pourront donc potentiellement « aider » davantage qu'un étudiant de L3 en stage d'observation. Néanmoins, si les difficultés persistent, c'est peut-être parce que vos candidatures ne sont pas optimales. Il est possible en effet qu'elles ne soient pas suffisamment bien ciblées (êtes-vous sûr de vous adresser aux bonnes personnes ?), ou alors que la proposition que vous faites n'est pas suffisant attrayante. Par exemple, un stage d'observation ne signifie pas que vous vous contentiez d'observer les professionnels sans rien faire : proposez plutôt vos services bénévoles aux organismes que vous contactez, quitte à ce que les missions qui vous sont confiées soient éloignées de la psychologie (ça ne vous empêchera pas d'observer des comportements !). Indiquez clairement dans votre CV et votre lettre de motivation vos compétences (acquises en licence ou ailleurs) et précisez en quoi vous pouvez aider. Indiquez en quoi ce stage est compatible avec vos expériences passées éventuelles et votre projet professionnel. Appuyez-vous notamment sur les TD de PPP des semestres 4 et 5 pour mieux vous valoriser. Enfin, on ne va pas se mentir, à l'image du marché de l'emploi, celui des stages fonctionne beaucoup par le biais du « réseautage ». N'hésitez pas, donc, à activer vos réseaux. Si toutefois il n'est pas souhaitable que vous effectuiez un stage dans l'entreprise au sein de laquelle travaille l'un de vos parents, si une telle opportunité existe, soyez généreux et donnez les coordonnées à de la personne à contacter à vos collègues (voilà un excellent usage des réseaux sociaux !) : vous pourrez peut-être bénéficier plus tard d'un retour d'ascenseur...

20. Puis-je réaliser un stage à l'étranger ?

Oui, vous pouvez sans souci réaliser l'un de vos **stages obligatoires** à l'étranger, à condition de faire correctement signer la convention de stages éditée via l'application Pstage. En revanche, les **stages facultatifs** doivent obligatoirement avoir lieu sur le territoire national.

21. J'ai trouvé un stage, est-ce qu'il conviendra pour valider l'UE du S6 ?

Seul l'enseignant référent de votre stage est à même de vous indiquer quels terrains correspondent ou non à ses attendus pédagogiques. Renseignez-vous donc plutôt auprès de lui le plus tôt possible. De fait, si le terrain de stage correspond aux attendus qu'il a fixés, il signera votre convention de stage ; dans le cas contraire il ne la signera pas et vous ne pourrez donc pas, de toute façon, réaliser ce stage. Renseignez-vous auprès de l'enseignant avant de conclure quoi que ce soit auprès d'un éventuel tuteur de stage.

22. J'ai trouvé cet été un terrain de stage pour ma L3. Ils veulent que je commence dès le 1^{er} septembre. Comment procéder ?

C'est impossible de commencer si tôt car vous n'aurez pas d'enseignant référent pour signer votre convention de stage. Autant que possible, demandez à votre tuteur de stage la possibilité de réaliser votre stage à partir de la Toussaint au plus tôt.

23. Pour enrichir mon CV, je souhaite effectuer un stage facultatif durant l'été. Comment dois-je procéder ?

Le stage facultatif doit être supervisé par un enseignant de l'Institut de Psychologie. Vous devez donc préalablement vous rapprocher d'un enseignant (de préférence de la spécialité qui vous intéresse) pour qu'il valide votre projet et signe une convention de stage facultatif (à télécharger sur l'application Pstage de votre intranet). Attention toutefois aux dates indiquées sur votre convention : un stage réalisé au cours de l'année universitaire 2024-2025 (par exemple) ne peut en aucun cas commencer avant le 1^{er} septembre 2024 et ne peut en aucun cas se terminer après le 30 septembre 2025.

24. Les stages en psychologie doivent-ils obligatoirement être réalisés auprès d'un psychologue ?

Non, pas en licence. Il est même clairement assez compliqué, en licence, d'obtenir un stage auprès d'un psychologue (ça s'est vu, ceci dit) : priorité aux M2 ! Qui plus est, le stage obligatoire de L3 est un stage d'observation au cours duquel on vous demande simplement d'utiliser vos connaissances et compétences acquises en psychologie pour proposer une relecture de phénomènes observés sur un terrain quel qu'il soit, auprès d'une population correspondant aux attendus de votre option stage. De ce point de vue, accompagner un psychologue n'est pas nécessaire.

25. Je serai en mobilité internationale au semestre 6, dois-je réaliser un stage durant ma mobilité ?

Non, ce n'est pas nécessaire : les étudiants en mobilité sont dispensés de stage. Néanmoins, pour l'entrée en master, il est possible que les commissions d'accès demandent un rapport de stage ou un rapport d'observation, par exemple. Renseignez-vous sur les exigences relatives aux masters qui vous intéressent. Dans le cas où un stage s'avérerait effectivement indispensable pour l'entrée en master, et bien qu'il soit envisageable de le réaliser durant votre mobilité (cela semble cependant extrêmement compliqué), pensez à réaliser votre stage au cours du semestre 5.

Accès en Master

26. Si j'effectue ma L3 en mobilité internationale, cela ne risque-t-il pas de m'être préjudiciable pour l'entrée en master ?

En principe, non. L'expérience de mobilité internationale des étudiants de licence devrait toujours être valorisée par les commissions d'accès en master, du fait de l'expérience personnelle et académique particulièrement enrichissante qu'elle génère. Reste néanmoins à votre charge de valoriser correctement cette expérience de mobilité lors de vos candidatures en master. Il faut toutefois signaler que la mobilité au semestre 6 peut poser un certain nombre de difficultés aux étudiants à leur retour en France. Le premier souci est qu'ils n'ont pas pu suivre l'option stage et ne pourront donc pas forcément valoriser une telle expérience dans leur dossier (à moins d'avoir réalisé un stage facultatif à un autre moment). Le second souci, c'est que les notes de mobilité parviennent parfois à l'université Lyon 2 très tard (jusqu'en septembre). Or, la plupart des commissions d'accès exigent les notes du semestre 6 pour statuer définitivement sur les candidatures ; en cas de mobilité de l'étudiant, elles devront probablement statuer sans ces pièces. Néanmoins rassurez-vous : les enseignants-chercheurs qui constituent ces commissions d'accès ont conscience du problème.

27. Est-il possible de réaliser une mobilité internationale en Master 1 ?

En principe, oui. Si votre projet de mobilité est retenu, les commissions d'accès des masters ne devraient pas vous pénaliser : si votre profil et votre projet professionnel correspondent par ailleurs aux attendus de la commission d'accès, il n'y a pas de raison de ne pas retenir votre candidature. Néanmoins la situation est complexe : le M1 est une année fondamentale dans la plupart des masters, et la formation à la recherche est a priori un élément déterminant du parcours des étudiants au sein du master. Aussi, avant de finaliser votre projet de mobilité internationale, renseignez-vous auprès des responsables des masters auxquels vous projetez de candidater pour connaître leur avis sur votre projet.

28. Est-il possible de réaliser une année de césure entre la L3 et le M1 ?

Si votre candidature en master est retenue, vous pouvez effectivement effectuer une année de césure l'année suivant votre licence : il faudra toutefois impérativement réaliser votre inscription administrative en M1. Ceci n'est toutefois possible qu'à condition d'avoir déposé un dossier de demande de césure. Il convient également d'avertir le responsable du master au sein duquel vous êtes retenu de votre demande de césure. Attention : il est impossible de réaliser une année de césure après la licence si aucune de vos candidatures en master n'a été acceptée : la césure n'est possible que pour les étudiants inscrits administrativement à l'Université.

29. Est-ce que tous les étudiants de licence de psychologie à Lyon 2 trouveront une place en master de psychologie à Lyon 2 ?

Malheureusement, non. Depuis la parution du Décret n°2017-83 du 25 janvier 2017, les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master peuvent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6³⁰. Le nombre de places en master est ainsi limité ; cette limitation (qui a concerné pendant longtemps le M2 uniquement) vise à optimiser l'insertion des psychologues diplômés sur le marché du travail. Or, la psychologie est très attractive et nombreux sont les étudiants qui souhaitent s'inscrire en licence. De fait, l'université Lyon 2 délivre environ 800 licences de psychologie par an ; or, à ce jour (26 août 2022), les capacités d'accueil des différents masters de psychologie de l'Université Lyon 2 sont les suivants³¹ :

- **Mention Psychologie : 40**
(spécialité : psychologie cognitive et neuropsychologie)
- **Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique : 160**
(spécialités : psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique ; psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent- ICLy)
- **Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé : 30**
(spécialité : enjeux psychologiques et psychosociaux des innovations thérapeutiques dans le champ des maladies chroniques)
- **Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations : 60**
(spécialités : psychologie du travail et des organisations ; psychologie sociale)
- **Mention Psychologie de l'éducation et de la formation : 40**
(spécialité : développement, handicap et éducation)

Il faut toutefois préciser que les candidatures sont internationales : les étudiants ayant validé la licence de psychologie de Lyon 2 ne sont pas les seuls à candidater sur ces masters... de même qu'ils candidateront probablement à d'autres masters en France ou à l'étranger.

³⁰ « Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. [...] Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat. »

³¹ <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/recherche?nomenclature=psychologie&institution=Lyon%202>

30. Combien de candidatures chaque étudiant peut-il effectuer ?

Autant qu'il le souhaite ! Nous vous encourageons à optimiser vos chances en candidatant dans plusieurs masters qui vous intéressent, partout en France, et pourquoi pas à l'étranger. Evidemment cela suppose de vous que vous soyez mobile, mais il en va de votre formation professionnelle, qui vaut probablement ce sacrifice. Attention toutefois à ne pas multiplier inutilement les candidatures : chacune de vos candidatures doit correspondre à un réel projet professionnel qui vous motive ! Les commissions d'accès s'aperçoivent très vite qu'une candidature n'est pas motivée et qu'elle vise uniquement à « augmenter ses chances ». Chaque fois que vous candidatez dans un master, renseignez-vous sur les contenus de la formation, les débouchés proposés, et même sur les travaux de recherche des enseignants du laboratoire qui porte le master ! C'est en montrant que vous connaissez la formation et que c'est celle-là que vous voulez intégrer que vous optimisez réellement vos chances d'y entrer.

31. Quels sont les critères de sélection en master ?

Pour chaque mention de master en France, il existe une commission d'accès indépendante qui fixe les critères sur lesquels elle évalue les candidatures. Ces critères sont très divers : il s'agit généralement de la réussite académique de l'étudiant (ses notes en licence de psychologie) mais pas seulement : sont également évalués les acquis de ses différentes autres formations, de ses expériences professionnelles et de stage, ainsi que l'adéquation de son projet professionnel avec la formation proposée et sa motivation à suivre cette formation. Ces éléments sont évalués sur la base de pièces que les candidats ont à fournir pour valider leur dossier de candidature (pièces listées, pour chaque master, sur le portail Trouver Mon Master³²) et parfois d'un entretien individuel ou collectif complémentaire.

32. Quels sont mes recours si aucune de mes candidatures n'est retenue ?

Un étudiant titulaire du diplôme national de licence³³ qui n'a reçu aucune réponse positive à ses demandes d'admission en première année de master peut saisir le rectorat (via le site <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>) pour obtenir éventuellement une admission dans un master pour lequel il reste des places vacantes. Pour cela, l'étudiant dispose d'un délai de 15 jours à compter :

- de la réception du dernier refus d'un établissement à ses candidatures en première année de master ;
- de l'obtention d'une attestation de réussite en licence, dans le cas où celle-ci intervient après la notification du dernier refus opposé à ses candidatures.

³² <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>

³³ Dans les faits, seuls les étudiants ayant candidaté à au moins deux masters peuvent engager cette procédure avec le Rectorat.

Il faut toutefois aussi avoir rempli les conditions suivantes :

- avoir adressé au moins 5 candidatures (placements sur liste complémentaire compris) ;
- avoir candidaté à au moins 5 masters compatibles avec sa licence (cette compatibilité étant définie par [l'annexe de l'arrêté du 6 juillet 2017 modifié](#)) ;
- avoir adressé des candidatures dans au moins deux mentions de master distinctes ;
- avoir adressées ses candidatures à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents.